



PROPOSITIONS D'ACTIONS INNOVANTES AFIN DE NOURRIR LE VOLET LITTORAL DES FUTURES MESURES CONTRACTUELLES FEDER, FEAMP, FEADER, FSE ET CPER 2014-2020



Document final
31 Mars 2013

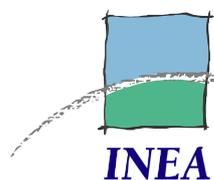


Table des matières

Préambule	3
Introduction - Articulation entre la démarche prospective et la phase opérationnelle	5
FICHES DIAGNOSTIC	
Financement de l'adaptation aux changements climatiques	14
Maîtrise de l'usage du foncier.....	21
Ciblage des activités, compétitivité, emploi	28
Création d'un environnement propice à l'innovation	43
Renforcement de la formation et sensibilisation par rapport au développement durable et à la GIZC, aux TIC et aux changements climatiques	48
Gouvernance par façades maritimes - Gestion intégrée et participative des territoires	56
TABLEAU DE SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	67
HIERARCHISATION DES PROJETS	84
FICHES DE PRESENTATION DES PROJETS	88
TABLEAU DES CONTACTS	100
GLOSSAIRE	110

Préambule

Cette étude vient dans la continuité de la démarche prospective participative «Quel Littoral pour le Languedoc- Roussillon de 2010 à 2050?» qui a été mise en œuvre par la DREAL et la Préfecture de Région à partir du mois de septembre 2010. La démarche a abouti à la définition de scénarios cohérents et souhaitables pour le littoral du Languedoc-Roussillon à l'horizon 2050, et à des propositions d'orientations stratégiques pour tendre vers ces scénarios.

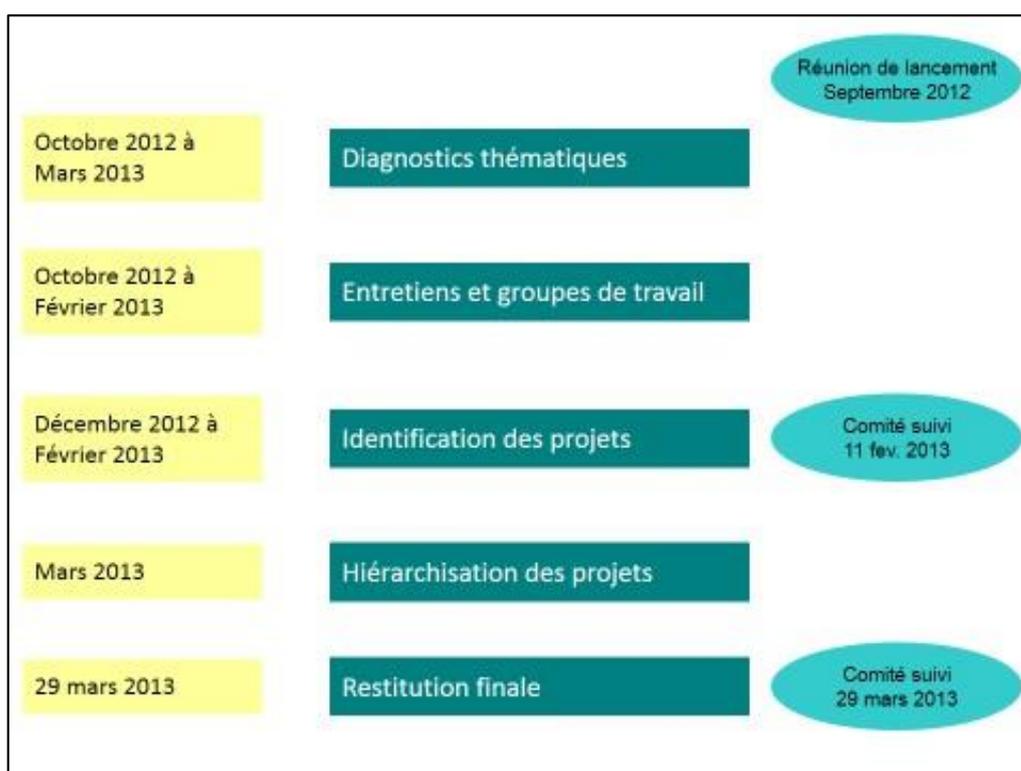
Lors du séminaire de synthèse (février 2012), une partie des participants, représentant une diversité d'acteurs (Etat, collectivités, chercheurs, professionnels, associations...), ont manifesté le souhait de poursuivre la démarche participative sous un angle opérationnel.

Parallèlement, les programmes opérationnels régionaux et pluri-regionaux FEDER, FSE, FEADER FEAMP et le contrat de projets Etat-Region 2014-2020 sont en cours de préparation à l'échelle régionale sous le pilotage de la Région et du SGAR.

L'étude – soutenue par la DATAR, le SGAR, et la DREAL Languedoc Roussillon - vise donc à la fois la valorisation opérationnelle de la démarche prospective et la contribution au volet littoral des programmes opérationnels en cours de préparation.

L'étude a été réalisée de septembre 2012 à mars 2013. Son objectif est de formuler des propositions d'orientations opérationnelles pour contribuer à l'amélioration des modalités de gestion du littoral Languedoc-Roussillon. Il s'agit notamment de co-construire un préprogramme d'actions le plus réaliste possible, fondé sur un examen de sa faisabilité politique, technique et financière. Cette co-construction passe par une dynamique de contacts avec des porteurs de projets susceptibles d'intéresser les programmes opérationnels en cours de préparation.

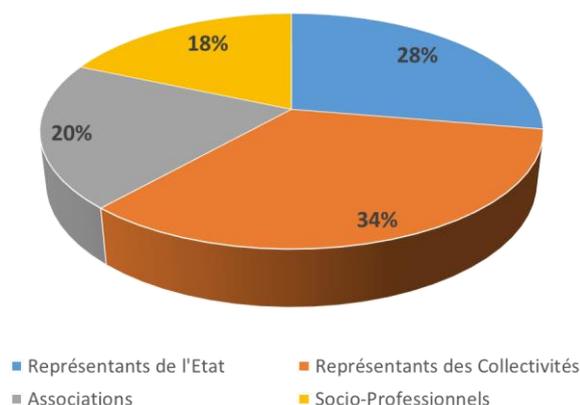
Les différentes étapes de l'étude ont été présentées à un comité de suivi rassemblant le SGAR, la DATAR, la DREAL, le Conseil Régional, la DIRECCTE, et la DIRM Méditerranée. Ce comité, chargé de suivi et de la validation de l'étude, s'est réuni à trois reprises aux étapes suivantes du projet :



Le présent document présente les parties suivantes :

- **Une introduction** à propos de l'articulation entre la démarche prospective et la présente phase opérationnelle ;
- **Un diagnostic du littoral par grands enjeux** ;
- **Un tableau de synthèse du diagnostic** faisant apparaître les orientations stratégiques, les projets et les dossiers recensés dans le cadre de la démarche ;
- **La méthode de hiérarchisation des projets et le résultat de la hiérarchisation** ;
- **Les fiches de présentation des projets** ;
- **Un tableau des entretiens et groupes de travail conduits dans le cadre de la démarche ayant permis de faire remonter des orientations et des projets.**

65 personnes ont été rencontrées dans le cadre de la démarche, en entretiens individuels ou groupes de travail. Les personnes se répartissent dans les collèges suivants :



L'étude, coordonnée par Régis MORVAN, responsable de la mission prospective à la DREAL Languedoc-Roussillon, a été réalisée par :

- **Olivia DELANOË - INEA** (*Ingénieurs-conseil, Nature, Environnement, Aménagements* – Sommières, Gard)
- **Claude ALLET – ALLISTEN Management** (*Conseil et formation en management* – Nîmes, Gard)
- **Hélène REY-VALLETTE – laboratoire LAMETA** (*Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée* - Université Montpellier 1)
- **Catherine BERNIE-BOISSARD – laboratoire ART-DEV** (*Acteurs, ressources et territoires dans le développement* - Université Montpellier 3)
- **Nacima BARON-YELLES – association TANDEM** (*Tourisme, Aménagement, Nature, Développement et Milieux* - Paris)

L'équipe tient à remercier Marie-Claire WOUTS (SGAR) de sa relecture du rapport d'étude.

Introduction

Articulation entre la démarche prospective et la phase opérationnelle

Les acteurs du littoral, engagés de 2010 à 2012 dans la démarche prospective « Quel littoral pour le Languedoc-Roussillon de 2010 à 2050 ? » ont dessiné cinq grands scénarios décrivant des futurs possibles.

Cette élaboration collective se distingue des approches classiques qui se limitent à imaginer la poursuite des tendances du passé. A l'image des travaux de l'INSEE pour la démographie, les « scénarios tendanciels » se contentent de faire des projections. Imaginer des ruptures possibles ou des interactions nouvelles entre certains facteurs permet d'ouvrir de nouveaux horizons. C'est la méthode à la fois créative et rigoureuse qui a été retenue dans la présente démarche. La multiplicité des regards, des croyances, des expériences des participants en fait sa richesse.

Mais comment passe-t-on de la construction de scénarios à une phase opérationnelle de décision et de choix d'actions ?

Ces scénarios constituent d'abord une interpellation des décideurs. Ils ont vocation à susciter la réflexion, le débat. Ils invitent à sortir des sentiers battus et des lieux communs. Ils peuvent ainsi contribuer à initier ou renforcer des prises de conscience.

Construire des scénarios présente également un second avantage. Cela permet de faire émerger des enjeux à maîtriser, des décisions à prendre, des actions à mener.

Pour passer des scénarios à cette phase opérationnelle, il n'est pas utile de déterminer celui ou ceux qui sont les plus probables. La prospective ne sert pas à prévoir l'avenir. Elle vise à rendre possible des futurs souhaitables en agissant aujourd'hui. La démarche consiste donc à distinguer les scénarios souhaitables et non souhaitables, puis à identifier les enjeux à maîtriser afin d'éviter de basculer vers des scénarios non souhaitables.

Bien entendu, le choix de classer tel scénario « souhaitable » et tel autre « non souhaitable » est une affaire de point de vue. C'est une opinion qui relève d'un choix politique. Plusieurs options peuvent être envisagées. Toutefois, il est apparu que l'on pouvait classer comme plutôt souhaitables « Anticipation sociétale » et « Croissance verte », comme plutôt non souhaitables « Déclin » et comme discutables « Eldorado technologique » et « Relance par l'innovation ».

Lorsque l'on examine les composants de ces scénarios, on peut mettre en évidence les enjeux qui les sous-tendent :

Scénarios	Principaux enjeux à maîtriser
Croissance verte	Education, sensibilisation des citoyens et des élus sur la gestion économe des ressources et la préservation de la biodiversité Maîtrise de l'usage du foncier pour préserver les terres agricoles et faciliter la relocalisation des équipements et activités délocalisées Environnement financier et réglementaire favorable aux entreprises de l'économie verte et à la recherche, soutien à l'innovation
Anticipation sociétale	Education, sensibilisation des citoyens et des élus sur la gestion économe des ressources et la préservation de la biodiversité Renouveau de la gouvernance : gestion intégrée, démarches participatives, nouvelles solidarités, décentralisation Réorientation des activités sur les spécificités maritimes du territoire et la gestion durable des ressources

Eldorado technologique	<p>Anticipation des phénomènes de submersion marine (changement climatique)</p> <p>Gouvernance : équilibre des pouvoirs entre la sphère publique et les lobbies privés</p> <p>Environnement financier et réglementaire favorable aux entreprises de l'économie verte et à la recherche, soutien à l'innovation</p>
Relance par l'innovation	<p>Environnement financier et réglementaire favorable aux entreprises et à la recherche, soutien à l'innovation</p> <p>Gouvernance : convergence des actions publiques pour promouvoir l'innovation technologique (financement, taxation, réglementation)</p>
Déclin	<p>Gouvernance : solidarités et contrôle du respect des réglementations (urbanisme, travail), équilibre des pouvoirs entre la sphère publique et les lobbies privés</p> <p>Anticipation des phénomènes de submersion marine (changement climatique)</p> <p>Préservation des services publics</p>

Ainsi, au total, six enjeux clefs émergent de ces scénarios :

1. L'adaptation au changement climatique (submersion marine principalement)
2. La maîtrise de l'usage du foncier
3. Le ciblage des activités vers les emplois de demain (emplois, tourisme, port/plaisance, pêche/aquaculture)
4. La création d'un environnement propice à l'innovation
5. L'éducation et la sensibilisation des citoyens et des décideurs
6. La gouvernance (gestion intégrée, équilibre des pouvoirs, démarches participatives)

Il convient de remarquer que les enjeux 4, 5 et 6 correspondent aux regroupements des actions proposées par les participants des ateliers au séminaire de synthèse du 27 février 2012. La synthèse des propositions des participants apparaît pages suivantes, et les propositions détaillées sont présentées en annexe juste après.

Cela ne signifie pas que les participants n'avaient pas en tête les autres enjeux : on leur demandait de raisonner en termes de propositions d'actions et non d'enjeux. Leurs idées d'actions se sont principalement orientées sur ces thématiques à ce moment-là. Ce constat peut vouloir dire que les trois premiers enjeux nécessitent des approches innovantes que les acteurs n'ont pas encore à l'esprit.

Ainsi, les six grands enjeux issus de la démarche prospective ont servi de trame pour structurer le diagnostic et les propositions d'actions de cette seconde étape de la réflexion. **Un autre enjeu relatif aux mobilités** a été ajouté au cours de la démarche car il est ressorti des discussions.

Axes et actions proposés par les participants du séminaire du 27 février 2012 organisé dans le cadre de la démarche de prospective participative *Quel littoral pour le Languedoc-Roussillon de 2010 à 2050*

Axe 1 - Mettre en place des instances de gouvernance et soutenir les territoires de projets

Création d'une instance régionale du littoral et de la mer
et/ou renforcement d'instances existantes

Instance d'orientation, de coordination et de co-construction (Etat, collectivités, socioprofessionnels, société civile, recherche)

Suivi et coordination des initiatives locales, appui à l'évaluation/contrôle des politiques et des expérimentations sur le littoral et la mer, identification des besoins et mise à disposition d'informations, co-construction d'une politique de gestion intégrée du littoral et de la mer, coopération avec les initiatives méditerranéennes dans ce domaine, gouvernance régionale sur les risques naturels, animation d'appels à projet innovant pour le littoral et la mer ...

Formes possibles : Agence du littoral et de la mer, Groupement d'intérêt public, Syndicat mixte, pôle littoral et maritime renforcé du CESER régional, Conseil maritime de façade, Parc marin, Parlement de la mer...



Mise en place de conseils d'orientation et de prospective territorialisés

Promotion des territoires d'expérimentation

Lieux de débat et de co-construction préalable aux décisions (Etat, collectivités, socio-professionnels, société civile, recherche) - Pôle d'innovation institutionnelle et sociétale

Organisation d'ateliers d'échanges prospectifs territoriaux ou thématiques, capacité d'auto-saisine sur des questions à enjeux, suivi de proximité des projets littoraux, ...

Formes possibles : conseil CESER à l'échelle de projet, volet littoraux et maritimes de SCOT, conseils de communautés de communes ou d'agglomérations, conseils territoriaux "Grenelle"...

Territoires pilotes à même de développer l'innovation et l'expérimentation sur le littoral et la mer

Cadre d'innovations technique et sociétale, conduite de projets sur la maîtrise du foncier et la préservation des ressources naturelles, promotion de la participation citoyenne ...

Formes possibles : procédure d'appel à projet avec cadre financier adapté, mesures contractuelles (programme opérationnel FEDER, CPER)...



Axe 2 - Favoriser les changements de pratiques (sensibilisation, formation)

Définition d'objectifs et programme de formation "Mer, littoral et développement durable"

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur des thèmes littoraux à forts enjeux

L'objectif est de développer les connaissances et faire évoluer les comportements - Publics : élus, agents de l'Etat et territoriaux, citoyens, écoles, organisations professionnelles

Education citoyenne (solidarité, co-construction, citoyenneté), protection du milieu marin et littoral, éco-construction et adaptation au changement climatique, restauration écologique, prospective...

Formes possibles : pôle de formation sur la mer, le littoral et le développement durable ; séminaires de formation sur la prospective ...

Actions de sensibilisation à destination des élus et de la population répondant aux problématiques de l'espace littoral et maritime

Protection du milieu littoral et marin, changements climatiques, risques littoraux, économie des ressources, urbanisme durable, sensibilisation sociétale ...

Formes possibles : mise à disposition d'information via l'instance régionale (axe 1) ; journées de sensibilisation des acteurs locaux et/ou des décideurs publics sur les thèmes littoraux à forts enjeux (CC, DD, risques)

Axe 3 - Promouvoir l'innovation

Création d'un cluster littoral méditerranéen (pôle intégré de compétences)

Rapprochement des centres de recherche ou pôles de compétitivité existants, coordination des recherches liées au littoral, veille technologique et anticipation de la demande en innovation, développement des relations avec les entreprises et les gestionnaires

Recherche : innovation autour du développement durable, promotion des recherches sur les questions sociétales, renforcement des recherches sur la sélectivité de la pêche, techniques de restauration écologique, énergies liées à la mer, mise en place d'un GIEC régional sur le changement climatique ...

Formes possibles : cluster, pôle, coordination inter-pôles ...

Mise en place d'incitations en faveur de l'innovation

Incitation à l'innovation et à la relance technologique (activités économiques, gestionnaires...)

Eco-construction, habitat littoral et changement climatique, transports alternatifs, ports, tourisme, santé, énergie, agronomie, pêche, écologie industrielle, restauration des milieux, foncier et urbanisme, économie circulaire, innovation sociale, communication sur l'image de la région

Formes possibles : actions fiscales incitatives pour les entreprises, éco-conditionnalité des aides et projets, renforcement du cadre organisationnel pour la gestion intégrée des zones littorales et maritimes, appel à projets innovants...

**Annexe - Proposition d'actions issues du séminaire de synthèse
du 27 février 2012 de la démarche prospective « Quel littoral pour le Languedoc-
Roussillon de 2010 à 2050 ? »**

Les propositions des participants au séminaire sont reprises dans le tableau. Elles ont été hiérarchisées en trois grands axes et plusieurs actions par l'équipe projet.

Axe 1 – Mettre en place des instances de gouvernance et soutenir les territoires de projet	
	Création d'une instance régionale du littoral et de la mer <i>et/ou</i> renforcement d'instances existantes
	Formes possibles :
	Agence du littoral sur le type Agence de Bassin
	GIP, Syndicat mixte à grande échelle, Parlement de la mer, Conseil maritime de façade, Parc marin
	Structure regroupant les différents acteurs du Languedoc-Roussillon, et ayant un droit de regard en matière d'urbanisme
	Co-Maîtrise d'ouvrage (État, collectivités, partenaires sociaux, associations)
	Évolution des pratiques institutionnelles :
	Gouvernance régionale en matière de risques
	Suivi des problématiques et des politiques et projets littoraux
	Réflexion partagée à l'ensemble des pays méditerranéens pour une politique concertée
	Reconnaissance de la mer comme le 5ème territoire régional
	Renforcement des cadres juridiques et organisationnels pour la gestion intégrée des zones littorales et maritimes (responsabilisation financière des maîtres d'ouvrage, empreinte écologique, rationalisation de l'utilisation des ressources en eau ...)
	Renforcement du rôle du politique dans le foncier :
	- Maîtrise du foncier par le public : développement d'outils publics fonciers pour des opérations d'aménagement cohérentes
	- Acquisition des terres par l'Etat (maîtrise de la construction, lutte contre la cabanisation, préservation des espaces naturels et agricoles...)
	- Politique d'aménagement en faveur de la proximité des services, et de la réduction des trajets domicile-travail
	Renforcement des moyens alloués à l'évaluation-contrôle des politiques publiques sur le littoral et en mer :
	- Lutte contre la pollution des nappes phréatiques
	- Déclaration obligatoire et contrôle des forages
	- Lutte contre les dégazages en mer (loi MARPOL)
	- Qualité de l'eau de baignade
	- Évaluation économique de la vulnérabilité des territoires
	Mise à disposition et partage de l'information (atlas de la vulnérabilité du littoral, guide de bonnes pratiques...)

Mise en place de conseils d'orientation et de prospective territorialisés	
Formes possibles :	
	InterSCOT régional méditerranéen, comité de suivi, sur 1 ou 2 secteurs (de la frontière à Agde, et d'Agde au Grau du Roi) ; co-maîtrise d'ouvrage (Etat, collectivités, partenaires sociaux, associations) ; prospective sectorielle (eau, tourisme, agriculture...) ; Préparation des SCOT de nouvelle génération
	Volets littoraux et maritimes des SCOT ; Conseils de communautés d'agglomération ou de communautés de communes
	Conseil d'orientation territorialisé (local, de type CESER) pour impulser une innovation sociétale
	Pôle de créativité, thématique et/ou territorialité, créant l'innovation technique et sociale
Organisation d'ateliers d'échange prospectifs	
	Généralisation et renforcement des ateliers d'échanges de type prospective
	Ateliers d'échange prospectifs thématiques (eau, tourisme, agriculture...) ou spatiaux
Promotion des territoires d'expérimentation	
Formes possibles :	
	Territoires d'expérimentation permettant de développer l'innovation sociétale
	Territoires pilotes à même de promouvoir l'expérimentation et de développer l'innovation
	Innovation au sein d'un micro-territoire qui peut ensuite essaimer
	Promotion et développement de la participation active citoyenne
Mise en place d'incitations en faveur de l'expérimentation :	
	Cadre (législatif, financier...) favorisant les territoires d'expérimentation
	Fonds d'aide à l'innovation
	Eco-conditionnalité de certaines aides et projets
	Appel à projets innovants pour le littoral
Axe 2 – Favoriser les changements de pratiques (sensibilisation, formation)	
Définition d'objectifs et programme de formation « Mer, littoral et développement durable »	
Évolution du système éducatif et des formations :	
	Refonte du système éducatif pour le développement de compétences nécessaires à un système intégrant les valeurs de solidarité, de co-construction et de citoyenneté
	Intégration des innovations pédagogiques à l'école pour favoriser l'acquisition de compétences en faveur de l'implication citoyenne
	Formation pour appuyer le changement
	Développement de l'enseignement sur le développement durable
	Développement de l'enseignement sur la citoyenneté à tous les niveaux
	Développement de séminaires de formation sur la prospective
	Création d'un centre éducatif haut niveau sur la mer
	Education à la protection du milieu marin et littoral
	Formation des entreprises du bâtiment aux futures contraintes (confort d'été...) pour améliorer la qualité du bâti
	Développement du savoir-faire dans le domaine de l'éco-construction et de l'adaptation aux conséquences du changement climatique

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur des thèmes littoraux à forts enjeux	
Actions de sensibilisation institutionnelles :	
	Promotion de la participation citoyenne (mise en place de panel, communication...)
	Sensibilisation des élus sur les thèmes littoraux à forts enjeux (changement climatique, développement durable, risques)
	Sensibilisation des élus à l'urbanisme durable pour des Plans locaux d'urbanisme
Politique renforcée de sensibilisation sociétale :	
	Promotion du développement durable et des pratiques durables
	Promotion de la consommation durable et des transports collectifs
	Sensibilisation à l'économie des ressources (eau, énergie...) et en faveur d'un modèle alternatif à la société de consommation
	Sensibilisation à la protection du milieu marin et littoral
	Sensibilisation des habitants à l'adaptation au changement climatique
Axe 3 – Promouvoir l'innovation	
Création d'un cluster littoral méditerranéen (pôle intégré de compétences)	
Formes possibles :	
	Pôle de créativité, thématique et/ou territorialité, créant l'innovation technique et sociale
	Création d'un «cluster» littoral méditerranéen (filiales : urbanisme adapté, énergies renouvelables, sensibilisation au risque...)
	Silicone valley de la mer – cluster ; zone franche ouverte à l'innovation R&D
	Concertation et co-construction par les différents pôles de compétitivité
	Renforcement des pôles existants (Eau, Derbi ...)
Actions de la recherche :	
	Promotion de l'innovation autour du développement durable
	Développement de la recherche sur les questions sociétales
	Leader/pilote à l'échelle méditerranéenne en matière d'innovation sur l'économie verte, et de recherche-développement sur les énergies renouvelables
	Création d'un laboratoire de l'énergie marine et énergies vertes liées à la mer (en relation avec le pôle Derbi)
	Mise en place d'un GIEC régional sur le changement climatique pour anticiper ses effets
	Développement de techniques de restauration écologique du cordon littoral
	Renforcement des recherches sur la sélectivité de la pêche
	Santé : la région comme premier pôle en biopharmaceutique, et pôle de recherche en biotechnologie
Mise en place d'incitations en faveur de l'innovation	
Innovation dans le domaine du bâti et de la construction :	
	Inventer un nouveau type de logement pour le littoral
	Eco-construction et adaptation aux conséquences du changement climatique – développement du savoir-faire
	Economie circulaire : recyclage et innovation, déblais de construction à réutiliser pour de nouvelles constructions

<i>Innovation dans le domaine de l'énergie et des mobilités :</i>	
	Énergies vertes à développer en lien avec les ressources de la mer
	Politique incitative pour la maîtrise de l'énergie (transports, bâtiments, ressources naturelles)
	Transports maritimes durables : les ports comme plateformes multimodales
	Promotion de l'innovation dans les transports (intermodalité, ferroutage, trains régionaux...)
	Réduction des mobilités : vers le multi-usage des équipements publics, et la proximité des services
<i>Innovation dans le domaine de la restauration des milieux :</i>	
	Techniques de restauration écologique des milieux littoraux
	Technologies douces (drain écoplage) avec économie positive (réutilisation de l'eau) sur les zones littorales
<i>Innovation dans les domaines de l'agriculture et de la pêche :</i>	
	Développement de l'agriculture biologique et développement des exportations
	Développement des fermes urbaines et leur valorisation par le muti-usage (parcs, espaces verts, cultures)
	Promotion de l'agriculture durable, des circuits courts et leur coordination, et de la consommation locale
	Promotion d'une pêche durable en termes d'équipement et de pratiques
	Développement de l'aquaculture offshore
<i>Innovation dans le domaine de la communication :</i>	
	Changement de l'image de la région pour tendre vers une image plus qualitative
	Changement d'image de la région vers une région innovante et exemplaire pour l'innovation en matière de politique littorale
	Renforcement de l'identité territoriale
	Valorisation de l'histoire régionale
<i>Innovation dans le domaine du tourisme :</i>	
	Diversification de l'offre touristique au sein d'un même bassin versant (offre, transport, capacité d'accueil)

Diagnostic littoral Fiches par grands enjeux

Chaque diagnostic est présenté selon un même canevas avec les parties suivantes :

- **Caractéristiques de l'enjeu**
- **Ce qui a été fait et son impact – Retours d'expérience**
- **Forces et faiblesses**
- **Orientations stratégiques**
- **Compatibilité avec les fonds**
- **Projets et dossiers recensés à ce jour**

Financement de l'adaptation aux changements climatiques

Caractéristiques de l'enjeu

Le littoral du Languedoc-Roussillon est particulièrement exposé aux risques de submersion marine. Le changement climatique engendrera également des pertes de biodiversité et une fragilisation des activités fondées sur l'exploitation des ressources du sol et des milieux marins.

« Le littoral languedocien et catalan, territoire le plus vulnérable du Grand Sud Est. Son littoral sableux offre peu de résistance à l'érosion marine alors même qu'une grande partie de l'activité économique est concentrée en bord de mer. Sa faune et sa flore, riche et fragile, sont déjà sensiblement impactées par le changement climatique.

La vulnérabilité au changement climatique, un risque pour le développement de la région. La fragilisation croissante de la bande littorale sableuse risque d'entraîner à terme une nécessaire transformation de l'urbanisation de son littoral. Ces évolutions des milieux naturels et la dégradation des conditions de vie sur le territoire pourraient avoir un impact économique :

- D'une part, des incertitudes pèsent sur les perspectives de l'activité touristique
- D'autre part, les activités basées sur l'exploitation du vivant – agriculture, pêche et conchyliculture – sont fragilisées, en particulier les cultures dépendantes de l'irrigation, très nombreuses sur le territoire.

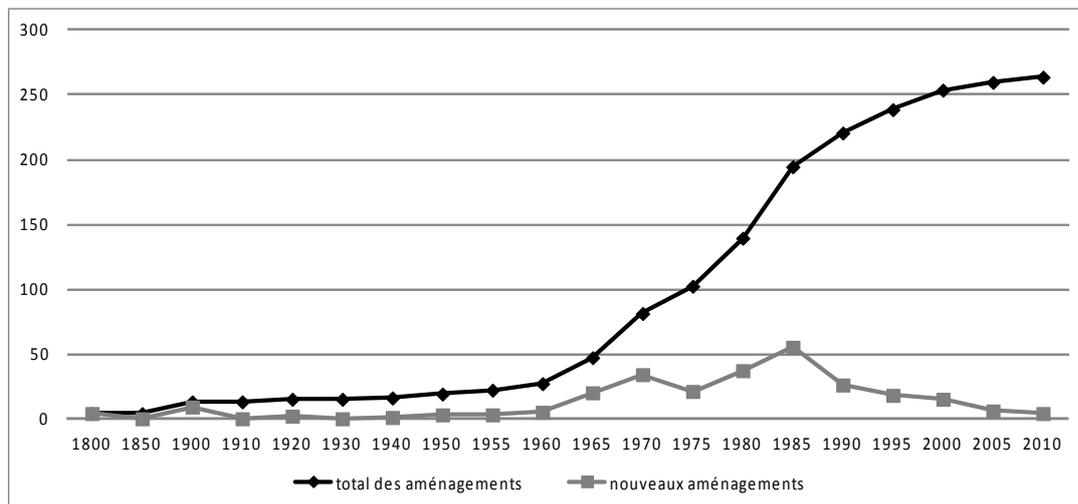
Selon certains experts, le changement climatique pourrait coûter plusieurs dizaines de milliards d'euros à l'échelle du siècle pour la seule région Languedoc-Roussillon »

Diagnostic stratégique territorial (septembre 2012)

Ce qui a été fait et son impact – Retours d'expérience

Le développement touristique du Languedoc Roussillon dans les années s'est accompagné de la construction de nombreux épis et brise-lames pour gérer l'érosion des plages. Tandis que le nombre d'épis construits en LR s'élève à 187 ouvrages, si on tient compte de l'ensemble des constructions (terres pleins, pors, épis, endigages, appontements), la figure suivante (figure 1) montre que l'on atteint 263 ouvrages en 2010 avec une croissance rapide entre 1965 et 1985.

Figure 1 : Evolution des aménagements construits sur le domaine marin en Languedoc-Roussillon (terre-pleins, ports, épis, endigages, appontements)



Source :
d'après
Meinesz
et al.,
2006

La prise de conscience des effets pervers de ces aménagements (transfert latéral de l'érosion sur les zones adjacentes) a conduit dans un deuxième temps, notamment sous l'impulsion de la MIAL à définir une nouvelle stratégie de gestion (MIAL, 2003) privilégiant les méthodes dites douces de rechargement des plages et de retrait stratégique pour faciliter le rétablissement des cordons dunaires et des processus de défenses naturelles. Ainsi depuis 2006, les opérations de rechargement en sable se généralisent : 15 sites et 10 communes sont concernés pour un volume moyen annuel de 49 780 m³ de sable pour l'ensemble de la région (Frayssé, 2011). Au niveau des rechargements, il convient de distinguer plusieurs types. Des rechargements réguliers issus de dragages d'entretien (type *by pass*) qui correspondent à des volumes restreints (volume moyen annuel entre 2006 et 2010 variant entre 650 m³ et 7800 m³ (Frayssé, 2011)) et, à partir des années 2000, des rechargements plus importants orientés vers la lutte contre l'érosion avec notamment l'opération de rechargement massif réalisée à l'échelle du golfe d'Aigues Mortes (cf. tableau 1 qui ne recense que les opérations récentes les plus importantes). Des opérations emblématiques, telles que les lidos de Sète-Marseillan ou du petit Travers ont été réalisées ou sont en cours. Des opérations lourdes de rechargement de plage, en particulier dans le Sivom du golfe d'Aigues-Mortes ont pu voir le jour grâce aux financements européens. Différents travaux de recherche (BeachMed, Coastance, MISSEVA) ont été engagés pour identifier les gisements de sable exploitables ou mieux modéliser les phénomènes de submersion. Six opérations de rechargement massif ont été réalisées entre 2001 et 2010 (cf. tableau 1). Elles concernent des linéaires compris entre 1km et 10km pour un volume par mètre linéaire de 80 à 120 m³/ml. Par ailleurs les coûts de maintien des infrastructures et des rechargements ont été évalués par Vanroye et Auffret (2010) à 12 millions d'euros par an pour les années à venir. Ces coûts doivent être rapprochés des dommages générés par les tempêtes qui se sont élevés à 18,6 millions d'euros en 1997 et à 13,3 millions en 2003 (DREAL et Région LR, 2011).

Tableau 1 : Les opérations de rechargement les plus importantes en Languedoc-Roussillon

Zones	Date	Volumes en m3	%/total
Golfe aigues mortes	Déc 2007-Avril 2008	1 165 000	72%
Valras	Printemps 2008	95 000	5,8%
Argelès (plage du racou)	2001	28 000	1,7%
Vendres Valras	2008	90 000	5,5%
Lido de Sète	2008-2010	240 000	15%
Total		1 618 000	100%

Source : Frayssé, 2011

Cependant la durée de vie variable de ces rechargements, la disponibilité restreinte des stocks de sédiments, et l'évolution de l'encadrement réglementaire lié à la protection des milieux naturels (études d'impact, évaluation des incidences...), conduisent aujourd'hui à privilégier les politiques de retrait stratégique, dont la faisabilité sociale pose question. Suite à un groupe de travail national sur ces questions et dans la continuité des préconisations du rapport sur les submersions rapides, le rapport Cousin (2011) insiste sur l'option relocalisation des activités et des biens dans une dynamique de recompositions territoriales.

Il s'agit de stopper l'implantation de biens et activités dans les secteurs à risque fort et de ne plus donner d'autorisation de travaux de protection aux particuliers. Il est demandé que les SCOT puissent intégrer la vulnérabilité avec la possibilité d'élargir la bande d'interdiction de constructibilité de 100 m si besoin et la reconnaissance que les terrains érodés intègrent automatiquement le DPM sans indemnisation. Il est aussi préconisé de développer des options innovantes de gestion du trait de côte et de procéder au démantèlement des ouvrages dont les effets sont devenus négatifs.

Ces politiques doivent par ailleurs s'intégrer dans les schémas plus généraux des politiques d'adaptation au changement climatique. Ainsi le Plan National d'Adaptation publié en juillet 2011 (ONERC, 2011) préconise concernant les risques côtiers le recours à des approches coûts avantages pour arbitrer entre les formes d'intervention (prévention, protection, retrait). Les services de l'Etat conçoivent actuellement une nouvelle génération de PPRI intégrant cette contrainte de submersion marine. La circulaire du 27 juillet 2011 précise la prise en compte du risque de submersion marine dans

les Plans de prévention des risques littoraux (PPRL). Un Guide régional d'élaboration des PPRL a été publié en novembre 2012.

Les PPRI et PPRL en cours vont régler la question des constructions nouvelles. Mais ils ne règlent rien pour le bâti existant. Les opérations emblématiques réalisées sont peu nombreuses et financées avec des crédits exceptionnels et concentrés. Aucune solution d'envergure ne se dessine pour assurer la protection des lieux non délocalisables et la délocalisation des enjeux transférables.

Parallèlement les dispositifs de surveillance et d'alerte ont connu des progrès importants : des services de prévision des crues et d'assistance à la gestion des crises se sont développés sur le territoire (ex. PREDICT-Service)

Les opérations complexes de retrait stratégique, comme celle initiée à Vias, sont longtemps restées au point mort, face aux difficultés sociales, juridiques et financières de ce type de projet. Toutefois le financement d'opérations pilotes de retrait par le ministère tend à marquer une nouvelle phase plus favorable à ces opérations. Ainsi plusieurs initiatives voient le jour en Languedoc-Roussillon (Vias, Arc Retro littoral du Scot de Béziers, Villeneuve les Maguelonne...). D'importants obstacles juridiques subsistent concernant les transferts d'activités dans les zones limitrophes fortement règlementées et le financement de ces opérations. L'attractivité démographique des communes littorales qui reste positive ne facilite pas ce type de montage.

A l'échelle régionale des projets de recherche financés par le Contrat de Projet Etat Région ou le ministère du Développement Durable ont été réalisés (EID, 2010) ou sont en projet (projet SOLTER) pour faciliter la mise en œuvre des politiques de retrait.

Aujourd'hui l'enjeu de submersion marine est bien présent dans la tête des élus et des acteurs économiques du littoral. La sensibilisation est réelle, même si personne ne raisonne avec les mêmes échéances d'avènement de ce risque et que certains élus ou acteurs se disent qu'un événement climatique extrême ne se produira jamais sur nos côtes.

Les résultats du projet MISEEVA coordonné par le BRGM ont permis d'estimer la vulnérabilité des plages à l'horizon 2100 avec une hypothèse de montée de 1m du niveau de la mer (Rulleau et al., 2011). Les surfaces perdues ont été calculées selon que l'on prend en compte les processus d'érosion (sur la base des observations passée (Brunel, 2010) sans augmentation de vitesse) ou non et en tenant compte pour chaque commune des taux d'urbanisation en arrière des plages (51% en moyenne pour la région). Les pertes de surface de plages sont estimées à 450,50 hectares (27% de la surface totale des plages de la région) dans le cas où submersion et érosion se conjuguent et à 240,21 hectares (14% de la surface totale régionale) lorsqu'on ne considère que la submersion. L'évaluation de la vulnérabilité des plages par commune permet de distinguer trois niveaux de vulnérabilité (tableau 2).

Vulnérabilité des plages (Source : Rulleau et al., 2011) :

Classe 1	Classe 2	Classe 3
Exposition et sensibilité faible, Capacités d'adaptation forte (érosion) ou moyenne (urbanisation)	Exposition et sensibilité moyenne, Capacités d'adaptation (érosion) moyenne ou moyenne et forte (urbanisation)	Exposition et sensibilité forte, Capacités d'adaptation (érosion et urbanisation) faible
Faible vulnérabilité	Vulnérabilité Moyenne	Forte vulnérabilité
Plages plutôt de grande taille, relativement peu exposées et avec d'importantes capacité d'adaptation	Plages situées dans la moyenne pour l'ensemble des critères	Plages plutôt de petite taille, fortement exposées et sans capacité d'adaptation car très érodées et très urbanisées
7 communes essentiellement dans l'Aude	13 communes	6 communes essentiellement dans l'Hérault
Fleury, Gruissan, Le Barcarès, Leucate, Port la Nouvelle, Saint Cyprien, Torreilles	Argelès sur Mer, Canet en Roussillon, Elne, Le Grau du Roi, La Grande Motte, Mauguio, Narbonne, Portiragnes, Sérignan, Sète, Valras Plage, Vendres, Villeneuve les Maguelonne	Agde, Frontignan, Marseillan, Palavas les Flots, Sainte-Marie, Vias
1040,80 hectares (62 %)	470,68 hectares (28 %)	171,67 hectares (10 %)

Au-delà de la vulnérabilité des plages, se pose la question de la vulnérabilité des territoires littoraux. Les mêmes travaux de recherche ont permis de d'évaluer cette vulnérabilité à partir de quatre types d'enjeux : la présence humaine, les activités économiques, les activités agricoles et les enjeux environnementaux.

Quatre niveaux de vulnérabilité ont pu être distingués. Cette hiérarchisation permettra de cibler les territoires prioritaires pour les stratégies d'adaptation.

Vulnérabilité des communes à la submersion récurrente et permanente

Commune	Vulnérabilité			
	Humaine	Economique	Agricole	Environnementale
Vulnérabilité faible (que des indices 1 ou un seul 2)				
Aigues Mortes	1	1	1	1
Balaruc les bains	1	1	2	1
Argelès sur mer	1	1	1	2
Balaruc le vieux	1	1	2	1
Fitou	1	1	1	1
Fleury	1	1	1	1
Laplame	1	1	2	1
Lattes	1	2	1	1
Lunel	1	1	2	0
Port la Nouvelle	1	1	2	1
Saint Hippolyte	1	1	2	1
Saint Gilles	1	1	2	0
Saint Just	1	1	1	0
Saint Laurent d'Aigouze	1	1	2	1
Saint Nazaire Pezan	1	1	1	0
Saint Laurent de la Salanque	1	1	2	1
Salses	2	1	1	1
Villeneuve les Béziers	1	1	2	0
Vulnérabilité moyenne (deux indice 2 ou un seul 3 avec que des indices 1)				
Agde	1	1	2	2
Bages	1	1	2	2
Candillargues	1	2	2	2
Frontignan	2	2	1	2
Lansargues	1	2	1	2
Loupian	1	2	2	1
Le Grau du Roi	2	2	1	2
Marseillan 1	1	2	1	2
Mèze	1	2	2	1
Marsillargues	1	1	2	2
Mireval	1	2	2	1
Pérols	1	2	2	1
Peyriac sur mer	1	1	2	2
Poussan	1	2	2	1
Saint Cyprien	2	2	1	1
Saint Nazaire	1	1	1	3
Sérignan	1	1	2	2
Sigean	1	1	2	2
Vauvert	1	1	3	0
Torreilles	2	2	2	1
Vendres	1	1	3	1
Villeneuve les Maguelonne	1	1	2	2
Vulnérabilité forte (un indice 3 ou au moins trois indice 2)				
Canet en Roussillon	2	2	1	3
Bouzigues	3	2	2	1
La Grande Motte	2	1	3	2
Leucate	3	2	2	1
Le Barcarès	3	2	2	1

Mauguio	1	2	2	2
Narbonne	2	1	2	2
Sète	2	2	3	1
Valras plage	2	2	1	2
Vic la Gardiole	1	2	3	1
Vulnérabilité très forte (deux indices 3 ou un indice 3 et trois indices 2)				
Gruissan	3	2	2	2
Palavas les flots	3	2	2	2
Portiragnes	3	2	2	2
Sainte Marie	2	2	2	3
Vias	2	2	3	3

Source : MISEEVA Serrand et al., 2001, Serrand M., Vinchon C., Garcin M., Lecacheux S., Pédréros R., Hérivaux C., Maton L., Grisel M., Meur-Férec C., Rey-Valette H., Rulleau B., Evaluation de la vulnérabilité du système côtier Languedoc-Roussillon face à la submersion marine. Rapport Final MISEEVA, 178 p.

La démarche de prospective participative Littoral 2050 réalisée de 2010 à 2012 a contribué à renforcer la concertation et de la prise de conscience des enjeux. Innovante de par son caractère participatif et coopératif, elle a permis de croiser et de confronter les regards sur le devenir du littoral. Cinq futurs possibles, souhaitables ou non souhaitables, ont été imaginés par les acteurs. Des actions innovantes ont été proposées pour les atteindre ou les éviter. Ces propositions vont ainsi contribuer à l'élaboration des mesures contractuelles européennes 2014-2020.

Forces et faiblesses

Forces :

- une sensibilisation croissante des élus et acteurs économiques concernés
- des expériences reconnues
- des actions conjointes Etat, Région, Département, Agglomérations
- une nouvelle génération de PPRI intégrant la submersion marine
- des moyens d'alerte plus performants
- une réelle capacité de l'hôtellerie de plein air à s'adapter tant en termes de structure que de fonctionnement

Faiblesses :

- un niveau de vulnérabilité très important
- des solutions de moyen terme (rechargement des plages), mais peu de solutions à long terme (faisabilité du retrait stratégique ?)
- un besoin de financement considérable a priori
- des stratégies d'adaptations peu étudiées
- des enjeux politiques, sociaux et économiques considérables
- de nombreuses zones rouges qui limitent les possibilités de délocalisation
- **des PPRI qui ne règlent pas la question du bâti existant**
- attractivité démographique très intense
- un message de relocalisation difficile à transmettre (réticence des personnes concernées)

Orientations stratégiques

Pour faire face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique du littoral nous proposons de conjuguer quatre orientations stratégiques :

1. Réduire la vulnérabilité des territoires à la mesure de l'accroissement des risques
2. Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre des premières actions pionnières sur des territoires tests
3. Restaurer les cordons dunaires et les plages pour conserver leur attractivité et accroître leur impact économique
4. Imaginer une évolution des systèmes d'assurance

Compatibilité avec les fonds

Conforme à l'objectif thématique communautaire N°5 « Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques »

Projets et dossiers recensés à ce jour

1. Financer l'élaboration de stratégies globales et de leurs premières actions sur des territoires tests (au moins quatre, une par département)

Au regard de l'horizon de la menace, la première priorité pourrait consister à concevoir et mettre au point, sur la base de territoires expérimentaux de véritables « stratégies d'adaptation au changement climatique »

Ces stratégies devraient aborder les aspects techniques, environnementaux, sociaux, économiques et financiers afin de bien identifier les scénarios envisageables et les conditions de succès de ces démarches. Ces stratégies se devront d'être élaborées collectivement et reposer sur des actions conjointes et coordonnées. Les actions menées devront être visibles et porteuses d'effets induits positifs notamment pour l'activité économique et l'emploi. La mise en œuvre d'évaluations continues et la poursuite des réflexions collectives seront indispensables pour tendre vers des actions efficaces.

Face au caractère expérimental de cette dynamique, un financement contractuel entre les différentes institutions doit être privilégié afin d'engager et sensibiliser un maximum d'acteurs locaux (logique d'essaimage de bonnes pratiques). Les mesures contractuelles retenues devront combiner des études et des actions concrètes, afin de crédibiliser la dynamique.

Des financements à hauteur de 60-70% pourront être envisagés notamment pour la phase étude afin de rendre certaines mesures abordables et attractives, et de démultiplier des mesures dites « sans regret ». La co-maîtrise d'ouvrage doit être encouragée, avec une implication forte des territoires concernés. Une procédure d'appel à projets permettra de sélectionner les candidatures.

Les stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique devront aborder plusieurs volets :

- évaluation cartographique de l'aléa submersion marine ; définition de scénarios de submersion temporaire possibles
- évaluation des enjeux soumis à ces aléas : enjeux de services publics, enjeux économiques, enjeux résidentiels
- recensement et évaluation des stratégies d'adaptation pour chacun des enjeux listés, en fonction de la gravité des aléas identifiés ; chaque stratégie envisageable sera évaluée à partir de critères de coûts, d'impacts économiques, sociaux et environnementaux et d'acceptabilité sociale
- concertation des populations sur le diagnostic et les stratégies envisageables
- mise en forme des stratégies d'adaptation, impact dans les documents de planification (PLU, PPRI, Plans communaux de sauvegarde ...), chiffrage des mesures à mettre en œuvre
- actions de communication et de sensibilisation des citoyens et des touristes

Plusieurs dossiers recensés pourraient s'inscrire dans une telle mesure :

- Poursuite du réaménagement du lido de Sète à Marseillan (environ 945 ha) en lien avec le projet de vente de la propriété Listel : projet du Conservatoire du Littoral d'acquérir la totalité du lido ; Projet des conchyliculteurs (aménagement de claires et de zone tampon sur le site pour réduire la vulnérabilité écologique de l'activité) ; Projet éco-oeno-tourisme visant à préserver l'emploi et à développer un projet intégré de conservation et de mise en valeur des ressources territoriales pour les visiteurs et pour la population régionale et locale
- Accompagnement du recul stratégique à l'échelle régionale : généralisation des pratiques de recul sur des territoires, en complément du projet «Relocalisation des activités et des biens» (Vias), et du projet de recherche SOLTER 2013-2015 « Solidarités territoriales et stratégies pour la résilience du littoral à la submersion marine » (projet lauréat de l'appel d'offres national LITEAU)

- Mise en œuvre opérationnelle des orientations découlant des études volet littoral du CPER 2007-2014

Par ailleurs, le Programme d'accompagnement à l'adaptation au changement climatique lancé par le Département de l'Hérault constitue un atout pour soutenir le montage des opérations tests pour les communes et intercommunalités de ce département.

2. Mettre en place un programme d'ingénierie et de travaux d'excellence écologique : chantiers nature, restauration des milieux, reconstitutions des cordons dunaires

3. Accompagner la mise en œuvre de la future « Charte des PPRL » pour une gestion évolutive des risques littoraux par des aménagements adaptés

Charte = Déclinaison opérationnelle au cas par cas de la circulaire du 27/07/11 et du guide régional d'élaboration des PPRL - Charte révisable tous les 10 ans par exemple

- Définition d'une typologie de situations et de réglementations et aménagements adaptés
- Innovations en termes de produits touristiques (mobil-homes, habitations légères de loisirs...)
- et de systèmes d'alertes adaptés aux besoins des professionnels
-

Budget à prévoir : 3 M€ pour les études et 15 M€ pour le financement des travaux expérimentaux et des innovations

Porteurs de projets éligibles : communes, intercommunalités, syndicats mixtes, GIP, entreprises situées dans les communes soumises à PPRL

La pertinence de ces actions découle directement des enseignements de la démarche prospective. Elles correspondent à un enjeu majeur, souligné par tous les acteurs. La faisabilité de ces actions ne pose pas de problème particulier. Elle ne nécessite pas d'études préalables, ni d'identification préalable de maîtres d'ouvrage. Le sujet est suffisamment sensible pour mobiliser des porteurs de projets potentiels. Certains élus et représentants de l'hôtellerie de plein air ont déjà manifesté leur intérêt pour ces actions.

Une annonce de l'appel à projet sera effectuée dès la finalisation des mesures contractuelles afin de faciliter le démarrage rapide de l'action.

----- Bibliographie

Brunel C., 2010. Evolution séculaire de l'avant côte de la Méditerranée française. Impact de l'élévation du niveau de la mer et des tempêtes. Thèse de géographie et aménagement. Univ. Marseille 1, 470 p. DREAL & Région LR, 2011. Etat des lieux des effets attendus du changement climatique en région. Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), Août 2011, 30 p.

DRE-LR, 2008. Guide d'élaboration des plans de prévention des risques de submersion marine en Languedoc-Roussillon, 19 p.

EID, 2010. Etat des lieux sur le recul stratégique – phase 2 : identification des "success stories". Rapport CPER 2007-2013 Languedoc-Roussillon. Gérer durablement le Littoral. Etudes stratégiques et prospectives sur l'évolution des risques littoraux, 40 p.

Frayse N., 2011. Prospection et mise en place d'une méthode de gestion des sédiments. Rapport Coastance, Composante 4, Département de l'Hérault, Juin 2001. 47 p.

Meinesz A., Javel F., Longepierre S., Vaugelas J de, Garcia D., 2006. Inventaire et impact des aménagements gagnés sur le domaine marin – côtes méditerranéennes françaises. Laboratoire Ecomers, Université de Nice Sophia Antipolis, www.medam.org

ONERC, 2011. Plan National d'Adaptation de la France aux effets du changement climatique. MEDDTL, 188 p.

Rulleau B., Rey-Valette H., Balouin Y., 2011. Evaluation des dommages liés aux risques de submersion marine : le cas des plages du Languedoc-Roussillon. Rapport Final Miseeva, Juin 2011, 108 p.

Vanroye, C., Auffret, C., 2010. Coût de la protection côtière en Languedoc-Roussillon : quelle rentabilité ? In: N. Lenôtre, T. Bulteau (Eds.), Journées Impacts du Changement Climatique sur les Risques Côtiers. BRGM, BRGM Orléans, 15-16 novembre, pp. 97-100.

Maîtrise de l'usage du foncier

Caractéristiques de l'enjeu

Corrélativement à la croissance de la population, les prix du foncier enregistrent sur le littoral une hausse considérable. La question foncière est, de fait, au cœur des politiques d'aménagement et de développement régional. Pression démographique et pression foncière se traduisent par un paradoxe saisissant : la moitié de la population du Languedoc-Roussillon habite 5% du territoire dans la plaine littorale. Pression démographique et pression foncière entraînent mécaniquement la dégradation d'un environnement caractérisé par la vulnérabilité, notamment en raison de la résidentialisation des communes littorales. L'application de la loi littoral a défini les objectifs de lutte contre la dégradation des paysages : préservation des espaces remarquables, préservation des zones humides du littoral ...

L'enjeu immédiat est de répondre aux défis de l'érosion et aux risques de submersion marine. Chaque année des terrains sont conquis par la mer, posant ainsi le problème de la relocalisation des activités économiques et de certaines occupations résidentielles. D'ici la fin du siècle, 140'000 logements et 10'000 établissements sont concernés, contraignant à anticiper la disparition possible d'emplois menacés. Le défi est de parvenir à une réaffectation des sols : affecter en priorité le foncier proche de la mer aux activités économiques liées à la proximité de l'eau, en particulier la logistique portuaire.

Si la fabrication de la ville méditerranéenne durable reste un objectif lointain, il s'agit de prendre en compte dès maintenant :

- le rééquilibrage du foncier entre habitat et activité,
- la préservation des espaces naturels et de la diversité écologique,
- la réorientation des consommations énergétiques liées à l'habitat.

On pourrait résumer les enjeux ainsi :

- Gérer la vulnérabilité du territoire à la mesure de l'accroissement des risques.
- Innover dans l'exploitation des ressources.
- Articuler question spatiale et question sociale.

Les problèmes de foncier se posent sous des visages multiples sur le littoral du Languedoc-Roussillon. Ces problèmes relèvent de quatre types de comportements d'acteurs :

Tout d'abord des décisions des élus. Le foncier disponible est devenu très rare sur le littoral tant du fait de l'urbanisation déjà réalisée que des contraintes liées aux zones inondables et aux zones naturelles protégées. Cette rareté exige que l'on réfléchisse bien aux utilisations à privilégier avant d'affecter des terrains à la construction : activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau, équipements touristiques à gestion professionnelle, équipements publics manquant du fait du développement des résidents permanents, opérations tiroirs pour délocaliser des constructions en zones submersibles ou bien maintien en espace naturel. Or trop souvent encore, par facilité, les élus font le choix des quartiers de résidences secondaires ou principales, la plus mauvaise des valorisations. Cette maîtrise des usages n'est d'ailleurs pas favorisée par les outils de planification urbaine tels que les PLU : en effet ceux-ci ne permettent pas de distinguer les immeubles en gestion professionnelle collective de ceux proposant à la vente des appartements individuels.

Ensuite des comportements de certains résidents : le phénomène de *cabanisation* et d'occupation à l'année de ces logements sociaux de fait est préoccupant dans de nombreuses communes. Ce problème tend à s'accroître, l'action des élus en justice débouchant rarement sur des mesures coercitives. Dans une moindre mesure, le retard dans la mise en place des aires d'accueil de nomades engendre chaque année l'occupation inorganisée de certains terrains dans les communes littorales.

Des phénomènes d'érosion et de submersion relevant de tendances naturelles aggravées par divers aménagements, ainsi que par le changement climatique. Chaque année des terrains sont

conquis par la mer, posant ainsi le problème de la relocalisation des activités économiques et de certaines occupations résidentielles.

Enfin **d'une tendance de hausse des prix du foncier**, entretenue par la croissance démographique intense du chapelet de villes de la plaine littorale et la rareté des espaces constructibles disponibles. Cette hausse handicape aujourd'hui la politique d'acquisition foncière du Conservatoire du littoral, ainsi que le montage financier d'opérations de délocalisation de constructions situées en zones submersibles.

Ce qui a été fait et son impact – Retours d'expérience

2007-2013 :

Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Recul stratégique (lido Sète), restauration de la dynamique sédimentaire (Petit et Grand Travers) Stratégie nationale du trait de côte (2012). Les mesures de retrait stratégique et de démolition de l'urbanisation diffuse sur le littoral sont intervenues progressivement.

2011:

25 plans de prévention des risques littoraux prioritaires en Languedoc-Roussillon. La pédagogie du risque (culture du risque), la co-construction d'une politique de gestion intégrée du littoral et de la mer, les plans de prévention des risques naturels (inondation, érosion, submersion marine), ont permis une réduction des risques littoraux et le renforcement de la protection du littoral.

Elaboration d'une carte d'identification du foncier littoral (voir figure 1 pages suivante), permettant de définir le périmètre d'action et les communes concernées. Selon le code de l'urbanisme (Article R. 122-3), le périmètre du Volet littoral et maritime d'un SCOT doit porter sur une partie du territoire qui constitue une unité géographique et maritime présentant des intérêts liés.

Forces et faiblesses

Forces :

- Partage des orientations de gestion du trait de côte entre Etat et Région. Concentration des actions et des financements sur certains espaces côtiers
- Réversibilité de l'activité Hôtellerie de plein air, et capacité d'adaptation des produits (mobil-homes, habitations légères de loisirs...)
- Disponibilités foncières : conservatoire du littoral, intervention EPF (Etablissement public foncier)

Faiblesses :

- Décalage entre partage des orientations entre Etat et Région et appréhension des risques par les collectivités et la population. Impensé de l'aléa submersion marine
- Ecart entre ciblage des actions et des financements sur la réhabilitation des espaces côtiers et poursuite de la concentration de la population et des activités sur la bande littorale
- Foncier disponible devenu rare sur le littoral. Le coût du foncier en augmentation est à la fois un obstacle aux stratégies de développement durable et de recul stratégique, et un facteur d'inégalités sociales et territoriales
- Faible utilisation des outils ZAD, DPU par les collectivités
- Le parc de logements est constitué de près de 20% de résidences secondaires, positionnant la région au 3e rang parmi les régions françaises. (Figure 2)
- Quartiers de résidences secondaires ou principales favorisés par les élus au détriment d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau, d'équipements touristiques à gestion professionnelle, d'équipements publics....
- Les PLU ne permettent pas de distinguer les immeubles en gestion professionnelle collective de ceux proposant à la vente des appartements individuels. Faible utilisation des outils ZAD, DPU par les collectivités
- Tendance à l'augmentation du phénomène de cabanisation

- Pour l'HPA un risque de perte de 10% de foncier avec le retrait stratégique (jusqu'à 30% à Vias) ; Anticipation nécessaire des besoins d'espace liés à la montée en gamme
- Difficulté de mise en œuvre d'une approche intégrée.
- L'absence de budgets fonciers ne permet pas la conduite de véritables politiques de maîtrise du foncier
- L'absence d'anticipation des besoins logistiques induits par le développement des ports de commerce freine les réorientations de l'affectation de l'usage des sols

Orientations stratégiques

Promouvoir une gestion plus intégrée.

- Cibler des territoires pilotes d'expérimentation pour la maîtrise du foncier, la préservation des ressources, la participation de la population
- Favoriser le report modal vers le transport ferré, valoriser le transport maritime, préconiser des schémas de logistique urbaine

Promouvoir la mise en place de réelles politiques foncières communales et intercommunales

Prioriser le développement d'espaces logistiques et économiques plutôt que le développement d'habitations individuelles

Les villes portuaires ont une économie spécifique liée aux activités maritimes qui font leur identité et qu'il faut encourager en s'assurant que les entreprises disposent d'une surface de stockage et d'échange de marchandises, en amont des zones strictement portuaires.

Le chargement et le déchargement se font sur les quais, le transbordement sur des zones techniques en retrait et le traitement du fret encore plus en amont. Ce qui explique que le développement portuaire avec la fonction de gestion de l'inter-modalité doit se faire en «entonnoir», en direction des hinterlands, avec un foncier suffisant pour son développement. Ceci implique une spécialisation du foncier pour éviter les conflits d'usage avec les habitations.

Préserver les milieux naturels et les paysages remarquables face à l'accroissement du taux d'artificialisation des sols (6,5% en 2001 vs 8% en 2006) par l'interdiction de constructions et la limitation de fréquentation dans les milieux naturels sensibles du littoral.

Compatibilité avec les fonds

FEDER: soutien aux investissements dédiés à l'adaptation au changement climatique; notion de résilience. Protéger l'environnement urbain

ANRU/FEDER: rénovation urbaine

FEDER, FEADER, UNESCO : protection du patrimoine culturel, naturel, des paysages

Objectif 5 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques

- Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique des zones touristiques
- Poursuivre la délocalisation du bâti situé en zone littorale submersible
- Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire, le développement urbain et touristique du territoire
- Définir les priorités de repli stratégique au vu de l'impact du changement climatique.
- Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire, le développement urbain et touristique du territoire

Objectif 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs

- Soutenir l'amélioration énergétique des bâtiments (dans les mises en chantier et par une politique de réhabilitation des logements anciens)
- Développer un urbanisme plus économe en énergie (densification de l'habitat, réduction des déplacements)

Objectif 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

- Maîtriser le développement urbain et l'artificialisation des sols et préserver la qualité des sols et côtes du littoral.
- Promouvoir la protection du littoral en acquérant des espaces remarquables, en incitant les communes à ne plus artificialiser les côtes et en restaurant des espaces dégradés.
- Préserver les dunes littorales contre l'urbanisation et l'érosion du trait de côte.
- Maîtriser le développement urbain et l'artificialisation des sols.
- Maîtriser la pression des usages maritimes sur le milieu en développant leur organisation spatiale à l'échelle géographique appropriée
- Accompagner les territoires vers une gestion concertée et une préservation des milieux.

Projets et dossiers recensés à ce jour

Financement :

- **Mettre en place un appel à projets et financer des études d'élaboration de politiques foncières à différentes échelles**, en vue d'améliorer la planification foncière : appel à projets et financement des études d'élaboration de politiques foncières : plans communaux de maîtrise foncière. Par exemple :
 - o Projet de la Côte Ouest de Vias : extension 2014-2020 du CPER actuel (travaux, acquisitions foncières)
 - o Financements des intérêts d'emprunt destinés aux acquisitions foncières cohérentes avec les plans communaux
 - o Appui à la mise en place de zones d'aménagement différé en particulier pour les activités économiques liées à la mer (zones logistiques, pêche, sports nautiques ..)
 - o Lutte contre la cabanisation : Lever les difficultés de mise en œuvre / étude de territoires pilotes en suivant différentes approches
- Création d'un budget foncier ; financement de l'EPF et du Conservatoire pour intervenir sur ces territoires
- Partenariat contractuels avec l'EPF, les Conseils Généraux et le Conservatoire du littoral
- Élaboration d'objectifs de valorisation sélective du foncier ; affectation exigentielle de l'usage des sols dans les PLU

Outils d'aménagements et de planification :

- Appliquer les orientations dans les volets littoraux et maritimes des SCOT, PLU et favoriser l'utilisation des zones d'aménagement différé (ZAD). Encourager la création de plans intercommunaux de maîtrise foncière avec l'appui des établissements publics fonciers.
- Utilisation systématique des outils de préemption et de lutte contre la spéculation foncière. Développer une méthodologie pour délimiter la zone de préemption, à l'image de la commune de Plozévet (Finistère) du littoral breton, concernant la préservation des espaces naturels dits sensibles (voir Figure 3 pages suivantes).
- Utiliser le droit de préemption pour le maintien de l'activité économique.
- Réserver des zones dédiées à l'aquaculture en ce qui concerne le foncier maritime pour maintenir les activités de conchyliculture vis à vis des espaces de plaisance et accompagner les filières innovantes comme l'algoculture.
- Schéma de réaménagement du lido de Sète à Marseillan (environ 945 ha) à prévoir du fait du projet de vente de la propriété Listel. Un objectif du Conservatoire du Littoral est de reprendre la totalité du lido avec pour objectif prioritaire la reconstitution du cordon dunaire, les projets conchyliculteurs et l'éco-oenotourisme.

Porteurs de projets éligibles

Communautés d'agglomération et de communes, Conservatoire du littoral, gestionnaires de ports.

Collectivités, institutions publiques, ONG, associations

Annexes

Figure 1 : Limite du périmètre SCOT littoral, Etude INEA & Cabinet GIL-CROS (novembre 2009)

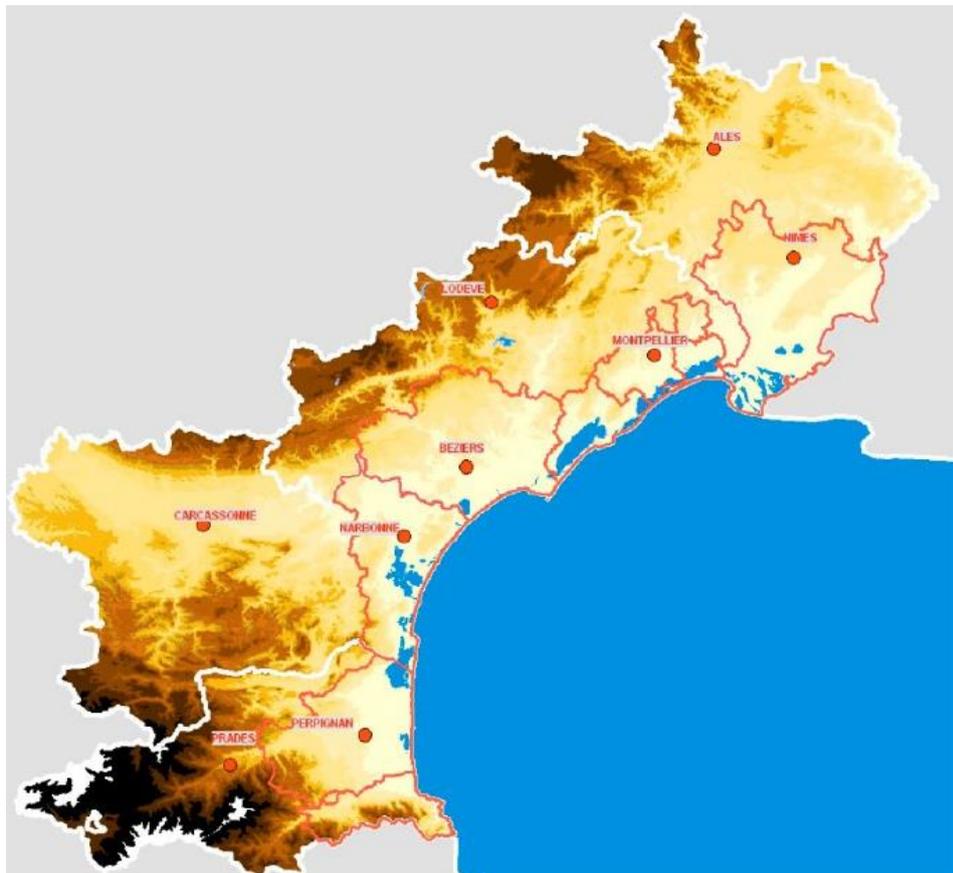


Figure 2: Part des résidences secondaires et des logements vacants en Languedoc-Roussillon

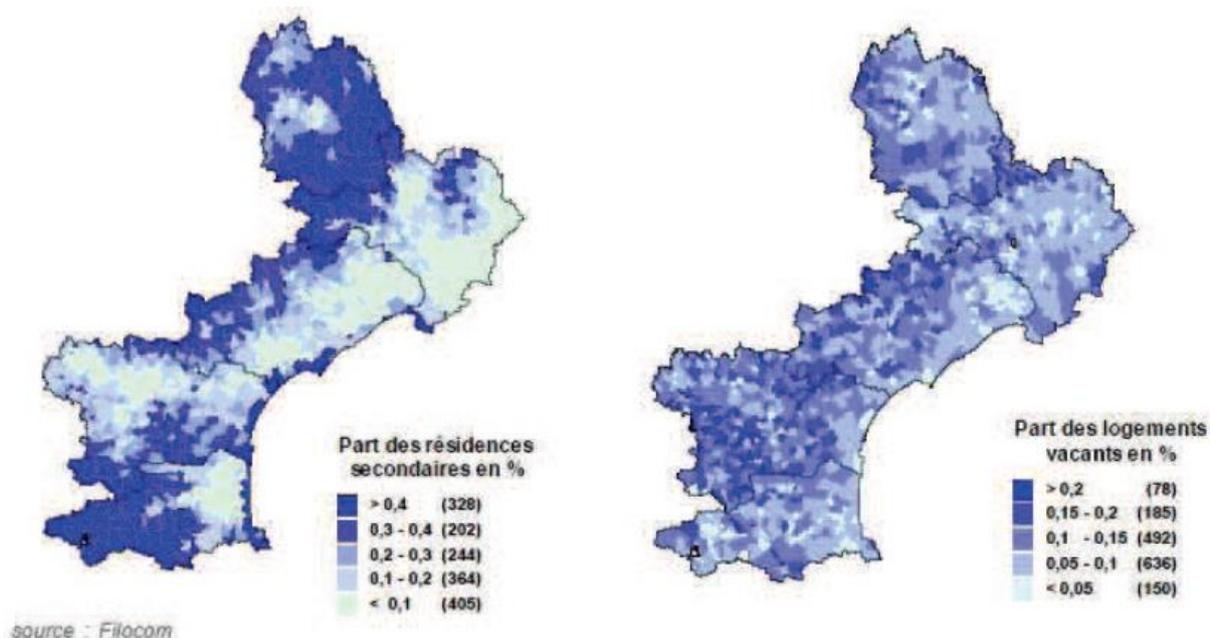


Figure 3 : Présentation de l'étude pour la délimitation d'une zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles (<http://mappemonde.mgm.fr/num6/articles/art05208.html>)

1. Introduction

La Commune de Plozévet a demandé en 2003 au Conseil général du Finistère la mise en place d'une zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles (ENS) sur son littoral. Ce type d'opération vise à «élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels sensibles» (Bécet, 1987). Grâce à la taxe départementale des ENS, perçue sur la construction et l'agrandissement des bâtiments par le biais des permis de construire, le Conseil général dispose de moyens pour la mise en œuvre d'une politique de préemption et d'acquisition foncière (articles L. 142-1 à L. 142-12 du Code de l'urbanisme). La délimitation des zones de préemption est habituellement du ressort des services «Espaces naturels» des conseils généraux. Elle repose principalement sur le Plan local d'urbanisme (PLU) et prend surtout en compte les secteurs classés en zones naturelles (ND) et en espaces naturels remarquables (NDs).

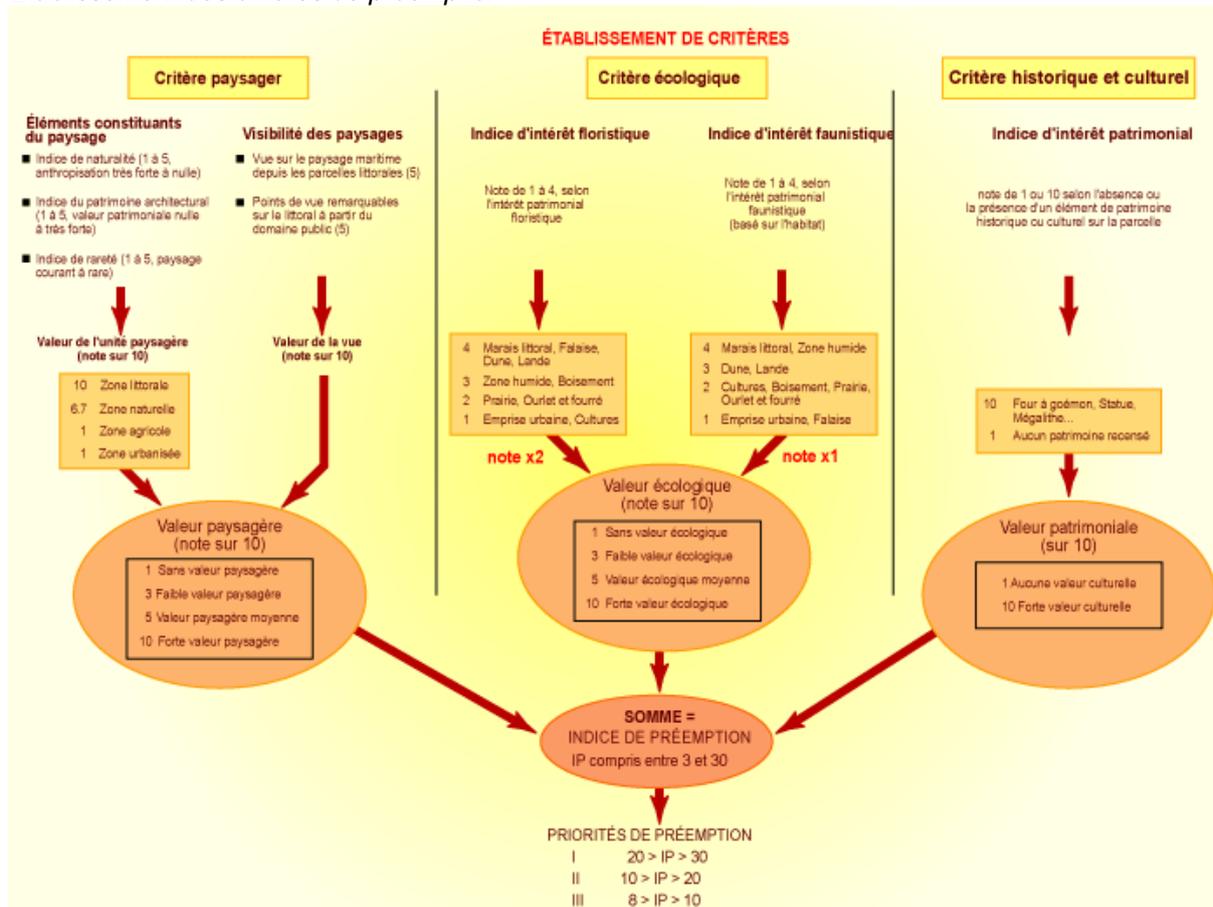
À Plozévet, commune de 2 800 habitants qui s'étend sur sept kilomètres de linéaire côtier dans la Baie d'Audierne (figure 1), le littoral est largement exploité par l'activité agricole et surtout soumis à une forte pression urbanistique (résidences secondaires principalement) qui tend à le fragmenter (mitage). Très fréquenté, notamment lors de la saison estivale, le sentier côtier subit également une dégradation souvent aggravée par l'érosion marine (figure 2). Afin de contrôler cette pression, la Commune et le Conseil général ont confié à l'association PATEL la définition d'une zone de préemption reposant sur une connaissance fine de ce littoral et sur l'analyse de ses composantes.

Réalisée dans le cadre d'un atelier méthodologique au sein de la formation du DESS Expertise et gestion des littoraux (EGL), cette étude a abouti au développement d'une méthodologie originale reposant sur l'utilisation d'un système d'information géographique. Le SIG est utilisé d'une part comme outil d'intégration et d'analyse de données variées pour la production d'un diagnostic territorial, et d'autre part comme support d'analyse et de discussion pour optimiser la réflexion et les choix de délimitation de la zone de préemption.



1. Carte de localisation

Établissement des critères de préemption



Le droit de préemption et les activités économiques (source : Dalloz.fr et Clairance Avocats)

Droit de préemption et activité économique



Écrit par Clairance Avocats

Urbanisme : Droit de préemption et maintien de l'activité économique

Une décision de préemption peut être prise afin de permettre le maintien des activités d'une entreprise sur la commune alors qu'elle n'est accompagnée d'aucune mesure d'urbanisation ni d'aucune réalisation d'équipement. (CE 21 novembre 2008, M. B., n° 302144)

Frédéric Renaudin

Avocat à la cour

Source : Dalloz.fr

Cas de jurisprudence de la commune de Verton sur la préemption d'un terrain pour la préservation économique d'une entreprise de menuiserie.

■ ■ ■ Le conseil municipal peut-il décider de préempter un terrain, pour préserver une activité, alors même qu'aucune mesure d'urbanisation ou de réalisation d'équipement n'est envisagée ?

Juridiction : Conseil d'Etat du 21 novembre 2008, M. B., n° 302144

Faits : Le Conseil Municipal de la commune de Verton (Pas de Calais) avait, par deux délibérations, décidé successivement de préempter une parcelle pour préserver la pérennité d'une entreprise de menuiserie implantée au sein de la commune et de la revendre ensuite à cette dernière. M. X., l'acquéreur évincé avait obtenu l'annulation des ces délibérations par le tribunal administratif. Mais ce jugement ayant été ensuite annulé par la cour administrative d'appel à la demande de la commune il se pourvoit en cassation.

Décision : Le conseil d'Etat rappelle que "la décision de préemption est légalement justifiée dès lors que l'action ou l'opération qui la fonde est engagée dans l'intérêt général ou répond à l'un des objets définis à l'article L.300-1 parmi lesquels figurent le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, alors même, qu'elle ne s'accompagne d'aucune mesure d'urbanisation, ni d'aucune réalisation d'équipement".

Ces conditions sont bien remplies en l'espèce, puisque l'activité de menuiserie que la mairie souhaitait maintenir en utilisant son droit de préemption correspond bien à une activité économique au sens de ces dispositions.

De plus, la Haute Juridiction précise que l'absence de réalisation sur le terrain en cause était sans incidence sur la légalité de la délibération par laquelle la commune avait décidé d'aliéner la parcelle objet du litige. Le pourvoi de M. X est donc rejeté.

Ciblage des activités, compétitivité, emploi

Caractéristiques de l'enjeu

L'économie du Languedoc-Roussillon est marquée par de fortes disparités. **C'est la région la plus attractive en France en termes démographiques mais elle reste économiquement pauvre**, son PIB par habitant étant parmi les plus faibles au plan national, en dépit d'une croissance soutenue.

- *Un dynamisme démographique particulièrement important dans les zones littorales et autour des principales agglomérations comme Montpellier, Nîmes et Perpignan. Le littoral est très densément peuplé : les 2/3 de la population totale de la région y résident. La façade maritime du Languedoc-Roussillon concentre une forte croissance démographique avec plus de 1'700'000 habitants dans la zone littorale qui accueille 20'000 nouveaux habitants par an dont 5'000 sur les seules communes littorales.*
- *1^{er} rang des régions françaises pour la croissance du PIB : augmentation du PIB de 17% entre 2005 et 2010, contre 12,5% en France métropolitaine.*
- *Mais une création de richesse plus faible qu'en France : PIB du Languedoc-Roussillon de 62,6 milliards d'euros en 2010, soit : 3,3% de la France métropolitaine (10^{ème} rang) ; 4,7% du PIB de la Province.*
- *Un des plus forts taux de pauvreté des régions françaises (avec Nord-Pas-de-Calais, PACA et Corse), supérieur à 15%, et notamment la pauvreté monétaire des moins de 17 ans.*
- *Une population vieillissante : La part des plus de 55 ans est plus forte qu'à l'échelle nationale ; La part des moins de 55 ans est plus faible qu'à l'échelle nationale.*

Le tissu économique du Languedoc Roussillon est particulièrement ancré dans les services, notamment grâce à l'importance du tourisme, et est marquée par une industrie particulièrement moins représentée qu'au niveau national.

L'économie du Languedoc-Roussillon est à forte dominante présentielle (71% des emplois). Elle se caractérise aussi par un fort poids de l'économie sociale et solidaire qui rassemble près de 12% de l'emploi salarié contre 10% au niveau national. L'économie présentielle est structurée autour de l'emploi public et alimentée par l'attractivité démographique.

Du fait de son attractivité, le littoral est un espace dynamique en termes d'emploi. Le secteur du tourisme occupe une place prépondérante dans l'économie, ainsi que celui de la construction, et celui des services.

- *Le littoral constitue un espace très attractif. 50 % de la population régionale vit sur les 5 % du territoire que constitue la plaine littorale. L'attractivité par le soleil et le littoral est sans doute un catalyseur, mais cette attractivité est d'abord liée à une migration pour l'emploi. Les arrivants sont en majorité des actifs (60% occupent un emploi ou en recherchent un). C'est aussi une migration pour les études. Autour de 60 ans il s'agit d'une migration de retraite.*
- *Le littoral concentre plus de 60% de l'économie touristique de la région avec 1,2 million de lits touristiques et plus de 63 millions de nuitées touristiques. Entre 2004 et 2011 la fréquentation touristique a augmenté de 2,4 % dans les hôtels et de 20,7 % dans les campings.*
- *Cette zone ne représente que 4 % du territoire de la région mais concentre 35 % de son emploi touristique en moyenne annuelle soit 20 200 emplois.*
- *Corollaire de cette attractivité, le besoin fort en logement dans ces secteurs contribue à une certaine tension des marchés immobiliers et fonciers qui pose le problème du logement des ménages, non seulement à revenus modestes mais aussi à revenus moyens, en particulier des populations locales.*

Les territoires littoraux font l'objet de fortes pressions foncières, économiques et touristiques. Les conflits d'usage entre des objectifs environnementaux et objectifs de valorisation économique sont

importants sur les territoires littoraux. Le capital naturel constitue une source d'emplois non délocalisables et un facteur d'attractivité du territoire.

Le marché du travail est très dynamique dans la région avec une création des emplois supérieure à la moyenne nationale mais, à contrario, son taux de chômage est le plus élevé en France. Si le tourisme traverse la crise avec d'excellents résultats, et si la viticulture a connu une année 2011 exceptionnelle, les autres secteurs ont souffert, et notamment les secteurs de la construction, de la pêche et de l'aquaculture, des services (aux entreprises et aux employeurs), du commerce et de l'industrie.

- *Forte création d'emplois dans la région : +21,8% entre 1999 et 2008, soit 18.600 emplois supplémentaires chaque année jusqu'en 2008.*
- *Surreprésentation des agriculteurs exploitants, des artisans, commerçants, chefs d'entreprise ainsi que des employés en Languedoc-Roussillon par rapport à la France métropolitaine.*
- *Sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que des ouvriers en Languedoc-Roussillon par rapport à la France métropolitaine.*
- *Un chômage structurel (13,1% au T4 2011) plus important que la moyenne nationale (9,4% en 2011).*
- *Une détérioration de la situation du marché du travail quelle que soit la classe d'âge.*
- *Un poids important des emplois à courte durée et à temps partiel, en inadéquation avec les attentes des chercheurs d'emploi.*
- *Un chômage de longue durée de plus en plus préoccupant.*
- *Un faible niveau global de qualification.*
- *Une difficile insertion professionnelle des jeunes diplômés.*
- *Une difficile insertion professionnelle des seniors.*

La Région admet un fort taux de création d'entreprises, caractère qui n'implique pas d'impact très marqué sur la valeur ajoutée. On constate une forte proportion de TPE peu innovantes contrairement à l'existence d'un réseau de PME très dynamiques (TIC et services).

Le littoral est support d'activités économiques aux enjeux forts de renouvellement et de mutations économiques notamment dans le tourisme, mais également la pêche et l'aquaculture.

- *L'offre touristique reste inégale et fait face à la concurrence des autres pays méditerranéens, à la nécessité d'améliorer le parc dédié construit il y a plus de 40 ans, ainsi qu'à la résidentialisation qui réduit cette activité économique.*
- *Les activités de la pêche et de l'aquaculture connaissent d'importantes difficultés. La conchyliculture est concentrée sur l'étang de Thau et de Leucate. La production est fortement réduite ces dernières années du fait des fortes mortalités observées depuis 5 ans. La pêche chalutière et thonière est en crise depuis 3 ans (disparition des stocks de poissons bleus, sardine et anchois). La crise entraîne le secteur du mareyage qui est très lié à la criée. Face à la disparition de la pêche chalutière, l'enjeu aujourd'hui est le développement de la pêche artisanale (petits métiers), ou d'unités de pêche mieux adaptées et pour certaines pluriactives avec l'apport du pécaturisme et de l'aquaculture.*

Ce qui a été fait et son impact – Retours d'expérience

Des dispositifs d'aide aux entreprises

Le Conseil Régional et les Chambres Consulaires sont engagés dans des dispositifs d'aide aux entreprises qui visent à accroître la pérennité des entreprises et leur taille et à favoriser l'innovation.

Une priorité régionale est donnée à l'innovation à travers la Stratégie de Spécialisation Intelligente (« smart specialisation strategy », dite 3S) avec la volonté de faire de l'innovation un facteur de compétitivité. Bien que souvent associée à l'innovation technologique, l'innovation est à entendre au sens large. Elle peut s'appliquer à la gestion des ressources humaines, l'organisation, le marketing... . Le concept d'innovation, qui excluait les TPE, a maintenant une définition adaptée aux petites entreprises.

Une nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation 2014-2020 (« smart specialisation strategy », dite 3S) en cours de définition, faisant de l'innovation sociale un axe fort pour la région.

Les dispositifs d'aide aux entreprises existants :

- Aide à la création d'entreprises (« PACTE Entreprise ») : les conseillers des chambres consulaires sont chargés d'accueillir, d'orienter, de qualifier et d'accompagner les porteurs de projets et les entreprises, puis de les aider à constituer leur dossier de financements. Le réseau régional SYNERSUD apporte un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets innovants. Il rassemble les structures d'accompagnement à la création d'entreprises de la région (maisons des entreprises et pépinières d'entreprises, incubateurs, ...).

Les aides visent surtout la création d'entreprises, et en particulier la création d'entreprises innovantes. Les moyens sont plus faibles concernant l'accompagnement des entreprises déjà existantes, alors que le taux de défaillance des entreprises est particulièrement important dans la région. Des dispositifs d'accompagnement existent cependant, et en particulier :

- Le dispositif «PRESERVE» (cycle de rencontres avec les entreprises) suivi par la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie vise à prévenir les difficultés par le suivi d'indicateurs économiques.
- Le fonds régional «JEREMIE» a été mis en place par la Commission européenne pour soutenir la création d'entreprises innovantes ou pour permettre à l'entreprise de se développer en se restructurant et en s'adaptant au marché. Cependant ce fonds n'est pas suffisant. La banque publique d'investissement pourrait faciliter le soutien aux entreprises.
- « Transferts LR » (association) créé en 2005, permet à des entreprises régionales d'avoir accès à des services de conseillers technologiques et d'experts industriels et scientifiques pour le développement de projets innovants.
- Le « Visa développement » (fonds FEDER) a été mis en place pour formaliser le projet de développement des entreprises (attentes et besoins, stratégie d'entreprise). Des conseillers métier des Chambres consulaires sont mis à disposition. Le «visa développement» a vocation à devenir la clé d'entrée de tous les dispositifs d'aide aux entreprises. Il est piloté par le Réseau Régional de l'Innovation en lien avec la Stratégie Régionale de l'Innovation.
- Une fois le projet formalisé, le « Pass Innov » (ou « Visa Innovation » ...) apporte un appui à l'innovation au sens large (technologique et non technologique).
- L'émergence et le développement d'entreprises innovantes en économie sociale et solidaire sont favorisés par le programme régional ESSOR.
- Le regroupement d'entreprises dans des filières est encouragé dans le cadre du dispositif «AGIR en Languedoc-Roussillon», politique régionale de filière destinée à renforcer la compétitivité et la visibilité des TPE et PME, via les contrats de filières (agroalimentaire, logistique et transports, TIC, vitiviniculture, eau, bois).

Dans le domaine de l'innovation sociale, les dispositifs de soutien existants ou en projet sont :

- Incubateur : Alter'Incub, premier incubateur régional d'entreprises sociales (accompagnement à la création d'entreprises).
- Coeptis : Ecole coopérative de management (agroalimentaire, économie sociale).
- REALIS : projet de pépinière d'entreprises de l'Economie sociale et solidaire prévue pour septembre 2013 (Région LR).

Par secteurs d'activités spécifiques au littoral

Tourisme :

- **Stratégie «Tourisme» de la Région** : la montée en gamme, la structuration de l'offre touristique, la diversification de l'offre, la promotion de la destination « Sud de France Languedoc-Roussillon » ... font partie des enjeux prioritaires de la stratégie.

Globalement, une orientation forte est de construire des destinations d'excellence. L'offre touristique se structurerait autour de sites et de circuits touristiques autour de ces sites. Il est souligné que le patrimoine naturel est peu valorisé sur le littoral du Languedoc-Roussillon. Côté mer, les épaves en

Méditerranée par exemple présentent un fort potentiel de valorisation alors que ces épaves n'ont encore jamais été recensées. Les espaces lagunaires présentent un potentiel de développement du cyclo-tourisme, du nautisme... Les enjeux de valorisation sont également forts concernant le Canal du Midi. La question des transports doit être anticipée (irriguer différemment, éviter de concentrer, connexions entre destinations...). Elle se pose en termes d'aménagement du territoire, en lien avec une démarche de promotion de destinations.

- **Programme "Tous pour le Languedoc Roussillon"**, qui travaille sur la construction, la restructuration et l'animation des filières touristiques.
- **Le Livre Blanc Canal du Midi** (septembre 2012) : il présente les 27 propositions d'actions des CCI de Carcassonne, Béziers et Narbonne concernant le Canal du Midi. Parmi les objectifs on peut citer : le renforcement de la vocation touristique du canal pour en faire un site incontournable en Languedoc-Roussillon ; l'animation d'un réseau de professionnels pour des offres touristiques communes ; la qualification de l'offre touristique (démarches qualité...).

Plaisance, ports :

- **La Stratégie Régionale Portuaire** du Languedoc-Roussillon date de juin 2009. Elle concerne les ports et le transport maritime de marchandises. Elle met en avant des ports Sud de France, piliers d'une offre logistique globale. En investissant dans le développement des ports (Sète, Port la Nouvelle et Port-Vendres) et dans le canal du Rhône à Sète, la Région vise à créer les conditions optimales d'un report modal du transport routier de marchandises vers le maritime et le fluvial.
- **Existence du label « Odyssea »** : il s'agit d'un réseau fonctionnant à l'échelon européen. Il vise à mettre les nouvelles technologies au service des voyageurs (web marketing, web services...). Le réseau/label Odyssea a pour objectif de valoriser le patrimoine touristique autour des ports (escales nautique, culture, saveurs, nature) via les TIC, et d'améliorer la qualité environnementale des ports. A terme, il s'agit de structurer l'offre touristique autour des ports selon un modèle novateur de développement touristique territorial durable (label « Odyssea »). L'objectif est de développer des destinations nautiques d'excellence en connectant le port et la cité portuaire à l'arrière-pays, en créant un itinéraire Mer-Terre basé sur quatre thématiques d'escales (Escale Nautique, Culture & Patrimoine, Art de vivre, Nature & Découverte). Par ailleurs, des projets en lien avec la diversification des activités de pêche pourraient émerger, bien que cela ne soit pas une priorité des fonds FSE (formation, emploi). Les ports pourraient également générer de nouveaux métiers comme des agents d'accueil (sensibilisation aux ports propres...).

En France, c'est la Fédération française des ports de plaisance qui pilote la démarche. En région, la démarche est animée par l'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon (UVPLR).

La Région a soutenu l'expérimentation de la démarche Odyssea sur Gruissan, et sur le Grand Narbonne (en cours).

- **L'accroissement du potentiel des ports de plaisance** (extensions de ports, ports à sec) est un enjeu pour le développement du nautisme. Si pour les ports de commerce la région est bien placée, l'offre est à construire pour les ports de plaisance.
- **Une volonté des acteurs économiques est de faire de la région un spot pour les sports de glisse**, et notamment pour le nautisme. La Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CCIR) intervient depuis longtemps dans ce secteur. Elle a favorisé le regroupement d'entreprises. Elles ne sont pas encore organisées en filière. La CCIR soutient en particulier le développement de la filière du Kitesurf qui est né en Languedoc-Roussillon et qui concerne 110 entreprises aujourd'hui.
- L'étude NAUTICA (2011) à l'initiative du MEDEF présente un état des lieux du nautisme dans la région et un plan d'actions pour 3 ans. L'industrie nautique y est présentée comme un enjeu fort. Par ailleurs, une étude a été réalisée en 2002 sur « l'avenir de la plaisance et du nautisme en Languedoc-Roussillon » (étude BRL). La Région prévoit fin 2013 une **nouvelle étude sur la plaisance et la filière nautique en Languedoc-Roussillon**.
- En 2011, à l'échelle nationale, le ministère de l'écologie et du développement durable a lancé un **appel à projets « Ports de plaisance exemplaires 2011 »**. Parmi les 9 lauréats, 2 concernent la région : Plan de développement et d'optimisation des capacités d'accueil et mise en réseau des ports fluviaux et maritimes du Rhône à la mer (CG 30) ; Réaménagement du port de Sérignan avec la création d'un port à sec (commune de Sérignan).

Pêche et aquaculture :

- **Aquaculture : d'importants essais de diversification en mer** ont été menés avec le soutien du Cépralmar.
- **Pêche : OP (organisations professionnelles)** restructurées en 2 structures dans le cadre d'un appui de l'Europe qui prend en charge les frais de mise en commun pendant trois ans : OP MED (Port Vendres, Port la Nouvelle, Sète et Port de Bouc), OPSUD (Agde, Grau du Roi). Une étude des flux commerciaux va être lancée.
- Arrêt des **financements du FEP (axe 4)** et nécessité de reconstruire des projets. Bilan des mesures financées à faire (Pyrénées et bassin de Thau). Il semble qu'il y ait eu de nombreuses petites actions mais sans programme d'ensemble (maque de vision stratégique) surtout du fait de la difficulté à trouver des porteurs de projets.
- Le taux de consommation des crédits (6,7 M euros pour le FEP en Languedoc-Roussillon) pour l'aquaculture et pêche n'a été que de 64% de 2007 à 2013. Ces soutiens ont concerné : 41 entreprises conchylicoles (aide à la modernisation), 1 entreprise piscicole (aménagement d'un nouveau site) et 2 entreprises de transformation. La consommation de l'ensemble des crédits est un objectif pour fin 2013.

Eco-entreprises :

- **La CCIR est à l'initiative d'une étude financée sur les crédits européens intéressant les éco-entreprises** (2009-2010). L'étude présente un état des lieux, des objectifs et des propositions d'actions. Concernant l'énergie, il existe des pôles de compétitivité en région sur le solaire, l'éolien et la biomasse alguale.

Forces et faiblesses

	FORCES	FAIBLESSES
Emploi, compétitivité	<p>Un taux de création d'entreprises supérieur au taux national (21,3% contre 18,1%), principalement dans les activités de service, le commerce, les transports, l'hôtellerie et la restauration</p> <p>Des filières en émergence et au potentiel de développement important, en lien avec les spécificités de la recherche de la région : biotechnologies, eau, TIC, écologie, énergies renouvelables</p> <p>Algues: secteur innovant en plein développement. Il existe un très gros potentiel : huiles à partir de macrophyte, molécules à haute valeur ajoutée pour la pharmacopée, élevage des macro algues pour l'alimentation</p> <p>Structuration d'une filière microalgue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise Salinealgue à Gruissan en phase de croissance ; - Projet de plateforme de recherche GreenStars porté par l'INRA ayant pour objectif de développer à l'horizon 2020 des biocarburants performants, des aliments pour l'aquaculture, et des molécules à haute valeur ajoutée à partir des micro-algues. Le projet est lancé. Il est en phase de mise au point technique (160 M€ sur 10 ans dont 20 % d'aide publique). Une fois la technologie au 	<p>Un tissu économique composé très majoritairement de TPE (1^{er} rang des régions françaises pour le poids des TPE), et les entreprises nouvellement créées sont faiblement créatrices d'emploi (96% n'emploient aucun salarié). Pour les besoins de l'économie résidentielle, la petite taille des entreprises n'est cependant pas un handicap</p> <p>Avec la conjoncture actuelle, la majorité des entreprises ont des difficultés à s'inscrire dans une démarche de projet. Cela pose des problèmes pour trouver des entreprises à accompagner</p> <p>Taux de défaillance des entreprises particulièrement élevé notamment dans le secteur de la construction et des services aux particuliers</p> <p>Orientation forte vers l'économie résidentielle au détriment de l'activité productive</p> <p>Des faibles performances en matière de transmission d'entreprises : disparition d'entreprises faute de repreneurs</p> <p>Offre d'accompagnement peu lisible (grand nombre de structures accompagnant la création et le développement d'entreprises innovantes)</p>

	<p>point les enjeux seront : la maîtrise du foncier (réutilisation de salines), la construction de la filière biocarburant, l'organisation de la filière alimentation/aquaculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'appui (Algosud) <p>Place importante dans la région de l'agro-alimentaire tant pour la production, la transformation que pour la logistique. La viticulture de qualité a de l'avenir</p> <p>Economie de la connaissance très active en LR – mais faible ancrage des compétences (les jeunes diplômés ne restent pas)</p> <p>Une économie présentielle importante qui peut continuer à se développer (nombreuses startup)</p> <p>L'innovation sociale, un axe fort de la future Stratégie régionale de l'innovation 2014-2020 ("Smart specialisation strategy", stratégie dite « 3S »)</p>	<p>Secteur de l'innovation sociale en cours de structuration, peu d'acteurs (URScop, CRES, AIRDIE...), dispositifs récents à consolider</p> <p>Difficile mutation des PME vers le numérique, créant des difficultés dans les domaines de la gestion informatique, de l'administration numérique ou du commerce en ligne</p> <p>Peu d'aide pour les entreprises compétitives (savoir-faire) mais non innovantes</p> <p>Peu d'aide pour réaliser des études de marché</p> <p>Peu d'aide pour répondre à des besoins non innovants (ex. comptabilité) d'entreprises innovantes</p> <p>à noter cependant : aide au marketing de l'opération « Cap Tourisme » (CCIR)</p>
<p>Tourisme</p>	<p>Grande diversité de paysages et nombreux espaces naturels : Paysages littoraux et lagunaires, importants espaces agricoles, zones de massifs et de piémonts</p> <p>Capital naturel constituant une source d'emplois non délocalisables et un facteur d'attractivité du territoire</p> <p>Un potentiel avéré pour le développement de l'œno-tourisme (des routes de vins et territoires labellisés « Vignobles et découverte »), le tourisme de nature, le tourisme culturel et patrimonial, l'éco-tourisme, le tourisme d'affaires ...</p> <p>Opportunités de diversification et de développement du tourisme d'arrière pays et de montagne</p> <p>Montée en puissance de l'hôtellerie de plein air (+20% entre 2004 et 2011)</p> <p>Hôtellerie de plein air : Importance des emplois, et typologie des emplois diversifiée</p> <p>Réchauffement = étalement de la saison touristique</p> <p>Allongement de la saison et promotion de la destination notamment sur les marchés étrangers</p>	<p>Littoral du Languedoc-Roussillon : l'identité d'une côte bétonnée est prégnante</p> <p>Faible valorisation du patrimoine naturel sur le littoral du Languedoc-Roussillon</p> <p>Un tourisme mal positionné car focalisé sur une offre à faible valeur ajoutée : plus de 50% des nuitées marchandes sont réalisées en hôtellerie en plein air ; la région se place à la 1^{ère} place en nombre de lits en campings classés</p> <p>Une offre touristique vieillissante : aménagement touristiques souvent anciens, manque d'adaptation aux évolutions de la demande touristique (vieillesse de la population, enjeux de développement durable, usage des TIC...)</p> <p>Problématique des copropriétés balnéaires et de leur devenir en copropriétés dégradées</p> <p>Un développement du @-tourisme, qui passe par le développement des outils et du contenu numérique, encore très limité</p> <p>Une saisonnalité touristique encore trop marquée, ce qui contribue à l'existence de situations précaires (évolution du nombre d'emploi du simple au double en été)</p> <p>Un tourisme trop dépendant du marché français (70% des nuitées) pour partie lié au déplacement de 85% de la clientèle touristique par voie routière</p> <p>Des difficultés de logement pour les travailleurs saisonniers</p>

		<p>Pression démographique importante, notamment sur le littoral : forte attractivité pour le tourisme de villégiature (3^e région française en nombre de résidences secondaires), source de consommation d'espace</p> <p>Fortes pressions foncières, économiques et touristiques sur le littoral ; conflits d'usage entre objectifs environnementaux et objectifs de valorisation économique</p> <p>Une surfréquentation des zones littorales entraînant un accroissement de la vulnérabilité du littoral et une dégradation des milieux naturels sensibles</p> <p>Manque de valorisation du tourisme de l'arrière-pays</p> <p>Des liaisons routières parallèles à la mer, peu de liaisons littoral-arrière pays (perpendiculaires)</p>
<p>Plaisance, ports</p>	<p>Projet d'aménagement régional lié aux ports (Stratégie régionale portuaire du Languedoc-Roussillon)</p> <p>Savoir-faire de la région dans le domaine du nautisme : 1'790 entreprises recensées en région représentant 6'600 emplois</p> <p>33 ports dont 16 «Pavillon Bleu» qui proposent au total 28 000 places ; 3^eme région française après PACA et la Bretagne en termes de parcs (voiles et moteurs) avec une croissance du parc de bateaux plus forte que le reste de la France</p> <p>Près de 2.300 nouvelles immatriculations de bateaux en 2010 dont 85% de bateaux à moteurs et près de 10.000 bateaux vendus chaque année en région</p> <p>Des entreprises qui comptent sur le secteur nautique : Catana, Phisa, Hanse Yachts, Outremer, Chantier Martinez, Delta Voiles</p>	<p>Entreprises pas encore organisées en filières</p> <p>Attente de projets structurants de ports et de ce qui va pouvoir se greffer autour de ces projets (filiales existantes et filiales en devenir)</p> <p>Manque d'anneaux dans les ports, manque de place dans les ports à sec, conflits potentiel entre plaisance et pêche professionnelle + problématique qualité des eaux et plaisance (ex. étang de Thau avec problématique bactériologique en lien avec les bateaux de plaisance traversant l'étang)</p> <p>Des projets de développement des ports nécessitant de gros investissements</p>
<p>Pêche, aquaculture</p>	<p>Secteur de la transformation qui tend à se développer : petites entreprises (62 entreprises avec en moyenne 13 salariés) et pour la plupart non régionales (15 entreprises seulement ont leur siège social dans la région)</p> <p>Développement de la pêche au Lamparo, qui pourrait représenter une évolution future pour la flottille de navires régionale</p> <p>Réseau dense d'aires marines protégées créé en vue d'assurer un développement des activités économiques soucieuses de la préservation des milieux dont elles dépendent</p> <p>L'espace marin, un "point chaud" de biodiversité à l'échelle mondiale</p>	<p>Crise de la pêche chalutière et thonière depuis 3 ans (disparition des stocks de poissons bleus, sardine et anchois ; coût du carburant) entraînant le secteur du mareyage très lié à la criée</p> <p>Une flottille de thoniers senneurs, dépendante des quotas de pêche. En 2012, 680 tonnes leur ont été attribuées et seulement 9 navires sur les 24 de la flotte ont pu participer à la campagne de pêche</p> <p>Un secteur aquacole en crise depuis 5 ans : développement d'un virus avec des mortalités observées qui ont atteint jusqu'à 80% de la production</p> <p>La pêche commerciale tend à disparaître. L'enjeu aujourd'hui est le développement</p>

	<p>Evolution prévisible vers des pratiques de pêche plus durables (Natura 2000 en mer, parc marin)</p> <p>ZEE : va permettre de durcir les pratiques de pêche au large</p> <p>Un territoire particulièrement favorable à l'aquaculture du fait de la double présence de la mer et des étangs</p> <p>Algues: secteur innovant en plein développement. Il existe un très gros potentiel : huiles à partir de macrophyte, molécules à haute valeur ajoutée pour la pharmacopée, élevage des macro algues pour l'alimentation</p>	<p>de la pêche artisanale, du pécaturisme, et de l'aquaculture</p> <p>Filières artisanales : des besoins en matière d'appui à la gestion ainsi qu'au niveau collectif de centralisation de l'information et de suivi</p> <p>Pêche : inexistance d'entreprises de l'économie sociale et solidaire portant très dynamique en région</p> <p>Disparition de l'équipe de technologie des pêches de l'Ifremer alors que les besoins de restructuration de la profession sont importants</p> <p>Une pêche en mer susceptible d'altérer la biodiversité (surexploitation de la ressource, pratiques destructrices pour les habitats...)</p>
<p>Secteurs des ENR</p>	<p>Potentiel de développement important avéré pour les énergies renouvelables, et notamment 1^{er} gisement de vent de France pour l'éolien</p>	<p>le fort potentiel éolien n'est que partiellement exploité</p>

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont issues des propositions des acteurs rencontrés dans le cadre de la conduite de l'étude. Un rappel des enjeux et orientations contenus dans les fiches AFOM du diagnostic stratégique régional est par ailleurs présenté en complément dans cette partie.

Emploi, compétitivité :

- Renforcer les moyens pour faire émerger les projets sans forcément les vouloir innovants. Il s'agirait de passer du concept d'innovation à celui de compétitivité, ou de savoir-faire.
- Parvenir à ce que le technicien qui maîtrise son métier devienne un chef d'entreprise en développement. Ce n'est pas le même métier. Dans la région, quelques entreprises se prêtent à une telle évolution mais elles ne sont pas nombreuses.
- Renforcer l'accompagnement au développement des entreprises en consolidant le « Visa Développement »
- Renforcer le suivi post-projet et la formation (coaching) au-delà du « Visa Développement »
- Renforcer les liens entre universités et entreprises en dépassant les seuls pôles de compétitivité
- Dépasser les seuls pôles de compétitivité pour l'attribution d'aides (les pôles de compétitivité focalisent les aides)

Enjeux et orientations stratégiques retenus dans les fiches AFOM :

- Favoriser la croissance et le développement des entreprises :
 - Professionnaliser et rationaliser les structures d'accompagnement au développement
 - Développer et compléter la chaîne de financement des entreprises, via des outils d'ingénierie financière appropriés
 - Accompagner et impulser la coopération entre les entreprises aux niveaux sectoriels et intersectoriels
 - Favoriser la transmission d'entreprises
 - Renforcer la formation (notamment des dirigeants)
- Développer « l'ingénierie développement durable »

Tourisme :

- Construire des « offres touristiques intégrées » en structurant l'offre autour de sites et de circuits touristiques autour de ces sites
- Développer des destinations nautiques « intégrées » en connectant le port et la cité portuaire à l'arrière pays
- Innover dans les techniques de promotion
- Innover dans les produits touristiques : engager les professionnels du tourisme sur une image de qualité en les aidant à s'adapter
- Diversifier le secteur du tourisme
- Anticiper la question des transports (irriguer différemment, éviter de concentrer, connexions entre destinations...). Elle se pose en termes d'aménagement du territoire, en lien avec une démarche de promotion de destinations
- Lutter pour l'emploi et le logement des saisonniers : diversification « sur place » des métiers (compléments d'activités) et logement

Enjeux et orientations stratégiques retenus dans les fiches AFOM :

- *Développer et moderniser l'offre touristique des espaces littoraux :*
 - *Requalifier les stations touristiques (infrastructures, équipements...)*
 - *Améliorer la qualité des prestations via une montée en gamme de l'offre touristique et la professionnalisation des acteurs*
 - *Diversifier l'offre et l'économie touristique : écotourisme, tourisme lié au bien-être, oenotourisme, tourisme d'affaire, pescatourisme, itinéraires culturels...*
 - *Développer une méthode prospective assurant une certaine réactivité vis à vis de l'évolution de la demande touristique, et développer l'e-tourisme*
 - *Favoriser l'inter saisonnalité*
- *Valoriser les patrimoines naturels et culturels notamment à travers le tourisme « vert »*
- *Réduire les effets de la saisonnalité dans le tourisme : développer les solutions de partage de salariés (groupements d'employeurs) pour réduire les effets de saisonnalité dans le tourisme*

Plaisance, ports :

- Développer des plateformes multimodales portuaires (Sète, Port la Nouvelle, Port Vendres) en lien avec la Stratégie de développement portuaire de la Région
- Développer de nouveaux métiers dans les ports comme des agents d'accueil (sensibilisation aux ports propres...)
- Structurer l'offre touristique autour des ports selon un modèle novateur de développement touristique territorial durable
- Accompagner le développement du nautisme
- Faire du port un acteur majeur du tourisme en région
- Concilier les usages dans les ports (pêche, plaisance, commerce) ; réconcilier les acteurs autour du partage de l'espace portuaire ; accompagner les acteurs portuaires dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie commune

Enjeux et orientations stratégiques retenus dans les fiches AFOM :

- *Accompagner le développement du nautisme :*
 - *Œuvrer pour une désaisonnalisation des activités et le développement de liens et de flux touristiques entre les littoraux et leurs arrière-pays*
 - *Accompagner la montée en gamme des aménagements et services des ports, en poursuivant également l'objectifs de renforcer les liens entre port, ville-port et hinterland*
- *Développer une économie marine et maritime :*
 - *Développer les échanges par les ports industriels et de commerce (Port-la-Nouvelle, Sète, Port-Vendres)*

Pêche, aquaculture – Milieux marins

- Développer une économie marine et maritime et accompagner la mutation des secteurs de la pêche et de l'aquaculture vers la durabilité
- Soutenir l'innovation et organiser un soutien économique au secteur
- Professionnaliser, moderniser et diversifier le secteur
- Soutenir la formation (notamment des chefs d'entreprise) et la diffusion des connaissances dans la pêche et l'aquaculture
- Accompagner la reconversion des actifs touchés par la crise du secteur du chalutier vers la pêche côtière et les autres activités
- Renforcer les liens avec la recherche ; Poursuivre les efforts de R&D et d'innovation dans le domaine marin, en vue notamment de lutter contre la surmortalité et la transition vers une pêche et une aquaculture plus durables
- Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers

Enjeux et orientations stratégiques retenus dans les fiches AFOM :

- *Développer une économie marine et maritime :*
 - Favoriser le développement du tourisme halieutique
 - Diversifier les activités de pêche en lien avec les autres secteurs de l'économie maritime, notamment l'activité de plaisance
 - Favoriser l'installation des jeunes pêcheurs et aquaculteurs
 - Stimuler l'entrepreneuriat dans l'aquaculture
 - Développer et mettre à disposition de nouveaux moyens de financements notamment grâce à l'ingénierie financière
 - Soutenir le développement de nouvelles connaissances techniques et organisationnelles visant à réduire l'impact de l'activité sur le milieu naturel, et proposer des produits plus innovants
 - Favoriser l'exploration de nouveaux sites aquacoles afin de notamment sécuriser la production en cas de crise
- *Accompagner la modernisation des entreprises aquacoles, la restructuration et la modernisation de la flottille chalutière :*
 - Apporter un appui aux démarches collectives de la pêche artisanale
 - Favoriser la restructuration des organismes producteurs
 - Promouvoir une mutualisation / rationalisation des services et équipements des ports et sites de débarquement (Criée...)
- *Accompagner la reconversion des actifs touchés par la crise du secteur chalutier vers la pêche côtière et les autres activités :*
- *Encourager les formations à destination des reconversions professionnelles :*
 - Promouvoir le réaménagement des navires vers d'autres activités
 - Réduire la facture énergétique : favoriser le renouvellement de la flotte de pêche avec des navires moins consommateurs de carburant
- *Soutenir la formation (notamment des chefs d'entreprise) et la diffusion des connaissances dans la pêche et l'aquaculture :*
 - Développer l'apprentissage tout au long de la vie
 - Assurer la formation des chefs d'entreprises
 - Favoriser le développement et la diffusion des connaissances techniques ou scientifiques nouvelles, et des pratiques innovantes dans l'aquaculture
- *Poursuivre les efforts de R&D et d'innovation dans le domaine marin, en vue notamment de lutter contre la surmortalité et la transition vers une pêche et une aquaculture plus durables*
- *Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers*
 - Promouvoir la protection du milieu marin : Maintenir la biodiversité, préserver la ressource halieutique et les espèces marines ; Préserver les zones de

fonctionnalité pour les espèces marines et l'avifaune en renforçant le réseau existant d'aires marines protégées ; Maîtriser les pressions des usages maritimes sur le milieu ; Développer et capitaliser les expériences comme le Parc Marin

- *Limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin en incitant au développement de pratiques de pêche garantissant le renouvellement des ressources halieutiques*
- *Favoriser le développement de la production conchylicole comme facteur d'amélioration de la qualité des milieux (puits de nutriments)*
- *Développer le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochement...)*
- *Restaurer les zones marines dégradées*
- *Mettre en œuvre des actions d'aide à la gestion des milieux*
- *Informier et sensibiliser les acteurs et usagers de la mer et du littoral aux enjeux liés aux écosystèmes marins*
- *Accompagner les territoires vers une gestion concertée et une préservation des milieux :*
 - *Mettre en œuvre les actions du programme de mesure du Plan d'Actions Milieux Marins*
 - *Maîtriser la pression des usages sur le milieu en développant leur organisation spatiale à l'échelle géographique appropriée*

Energies renouvelables :

- Promouvoir le développement des énergies renouvelables

Compatibilité avec les fonds

Orientations thématiques communautaires (selon fiches AFOM) :

- **Objectif thématique n°3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises**

Investissements prioritaires FEDER :

- Promouvoir l'entrepreneuriat, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en encourageant la création de nouvelles entreprises
- Développer de nouveaux modèles d'affaires pour les PME, notamment pour l'internationalisation

Priorités de l'Union pour le FEAMP :

- Favoriser une pêche innovante, compétitive et fondée sur les connaissances, en se concentrant sur le renforcement de la compétitivité et de la viabilité de la pêche, en particulier des navires pratiquant la petite pêche côtière, et l'amélioration des conditions de sécurité et de travail
- Favoriser une aquaculture innovante, compétitive et fondée sur les connaissances, en se concentrant sur le renforcement de la compétitivité et de la viabilité des entreprises aquacoles, en particulier des PME
- Favoriser une pêche et une aquaculture innovantes, compétitives et fondées sur les connaissances, en se concentrant sur l'amélioration de l'organisation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture

- **Objectif thématique n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources**

Investissements prioritaires FEDER :

- Protéger, promouvoir et développer l'héritage culturel
- Protéger la biodiversité, la protection des sols, et promouvoir les services d'écosystème

Priorités de l'Union pour le FEAMP :

- Encourager une pêche durable et efficace dans l'utilisation des ressources, en se concentrant sur la limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin
- Encourager une pêche durable et efficace dans l'utilisation des ressources, en se concentrant sur la protection et le rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes marins, y compris des services qu'ils fournissent.
- Encourager une aquaculture durable et efficace dans l'utilisation des ressources, en se concentrant sur le renforcement des écosystèmes liés à l'aquaculture et la promotion d'aquaculture efficace dans l'utilisation des ressources
- Encourager une aquaculture durable et efficace dans l'utilisation des ressources, en se concentrant sur la promotion d'une aquaculture offrant un haut niveau de protection environnementale, de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que de la santé publique et de la sécurité

- **Objectif thématique n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail**

Investissements prioritaires FEDER :

- Développer des incubateurs d'affaires, et investir dans le soutien à l'auto-emploi et à la création d'affaires
- Soutenir les initiatives d'emploi locales, et aider les structures fournissant des services de voisinage pour créer de nouveaux emplois
- Favoriser la coopération transfrontalière, l'intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi et la formation commune

Priorités d'investissement FSE :

- Accès à l'emploi pour les chercheurs d'emploi et les inactifs, y compris les initiatives d'emploi local, et soutien à la mobilité du travail
- Intégration durable au marché du travail pour les jeunes sans emploi, ni éducation ou formation
- Auto-emploi, entrepreneuriat et création d'affaires
- Egalité hommes-femmes, et réconciliation entre travail et vie privée
- Adaptation des salariés, des entreprises et des entrepreneurs au changement
- Vieillesse active et en bonne santé

Priorités de l'Union pour le FEADER :

- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur les domaines suivants faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois

Projets et dossiers recensés à ce jour

Il s'agit des propositions d'actions des acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude.

Emploi, compétitivité

• **Diversifier les aides au développement des entreprises et des activités liées au littoral :**

- Evolution et renforcement des dispositifs existants : Regroupement des entreprises et augmentation de leur taille ; Groupements d'employeurs ; Moyens pour faire émerger les projets et les structurer économiquement notamment dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire (politique de conseiller métiers, incubateurs...) ; Renforcement des dispositifs de soutien à l'innovation sociale ; Développement du volet formation à la création mais également la formation continue (gestion, stratégie commerciale...) au sein des dispositifs existants

- Accompagnement spécifique des projets liés à la pêche artisanale et à l'aquaculture durable..., via le CEPRALMAR par exemple
- Soutien à la pluri-activité sur de petits bassins d'emploi à l'échelle des territoires
- Mise en place d'une dynamique de projet autour des gros projets structurants, projets d'infrastructures... : associer de nombreuses entreprises, générer des porteurs de projets...
- **Soutenir les filières structurantes et émergentes :**
 - Structuration de la filière Kitesurf pour en faire une locomotive de développement régional (manifestations, écoles, entreprises spécialisées...), en veillant à ne pas créer des conflits d'usage entre cette activité récréative, les activités traditionnelles et le patrimoine naturel notamment lagunaire
 - Appui au développement de la filière algue : renforcement des réseaux autour de Greenstars pour favoriser l'installation d'entreprises : Identification des sites adaptés, en lien avec le schéma régional de l'aquaculture et en intégrant une étude d'acceptabilité de la filière ; Création d'outils en appui à l'installation (guide, formation, fonds de capital risque, dispositif foncier, mise en réseau, appui à Algosud). Faire de la région la référence qui polarise la filière nationale
 - Développement de l'ingénierie écologique (écotourisme, solaire, biomasse, restauration de milieux...) ; organisation d'une filière
 - Soutien au pisciculture (Comité régional des pêches)
 - Développement des énergies renouvelables en mer, et notamment des éoliennes off shore, dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers
- **Créer un véritable outil de fonds propres pour le développement des entreprises du littoral**
 - banque publique d'investissement
 - coopérative financière
 - «Agence financière de développement du littoral» chargée de prêter aux porteurs de projets

Tourisme

- **Requalifier et diversifier l'offre touristique**
 - Elaboration de plans de gestion intégrée sur les secteurs à enjeux de valorisation touristique (schémas touristiques territoriaux, «Pays touristiques»...), et développer des offres touristiques « packagées » (circuits intégrés, interactions littoral/arrière-pays, réseau des offices du tourisme...), par exemple :
 - Politique intégrée de valorisation touristique du canal du Midi
 - Parc naturel régional de la Narbonnaise (articulation avec la charte du parc)
 - Valorisation des campings d'arrière-pays
 - Destinations nautiques intégrées (itinéraires mer-terre) ; Soutien et renforcement du projet Odyssey pour que l'offre touristique soit mise en place et disponible sur internet
 - + Réflexion transports/accès
 - Développement du tourisme de nature afin de compléter l'activité des travailleurs saisonniers estivaux tout au long de l'année (combinaison d'activités spécifiques au littoral)
 - Création de logements pour les saisonniers et encadrement des baux commerciaux précaires
 - Renforcement de l'@tourisme (vente en ligne et gestion des entreprises en relation avec la politique régionale AGIR en faveur de la compétitivité des PME)

- **Mettre en place une politique de valorisation des ressources patrimoniales littorales et maritimes :**
 - Labellisation de sites ; Développement d'initiatives « Grands sites », lieux emblématiques de visites pour déconcentrer l'offre touristique
 - Développement d'un tourisme culturel de qualité ; Valorisation d'un patrimoine archéologique et historique ; Programme de mise en valeur des ressources
 - Travail sur la prise de conscience par les élus « non maritimes » des richesses de ce 5ème territoire qu'est la mer (croiser avec initiatives du Parlement de la mer installé en mars 2013)

Plaisance, ports :

- **Mettre en œuvre une stratégie portuaire et un soutien foncier à l'aménagement logistique des ports de commerce**

Développer le report modal vers la mer ; Choisir un développement économique perpendiculaire au littoral pour le transport et la logistique : création d'arrièreports portuaires, équipements de plateformes inter-modales (vers fer et mer)

- Projet « Grand Port 2015 » d'extension du port de Port-la-Nouvelle (zone portuaire de marchandises, petits métiers, plaisance...) pour en faire un des principaux ports de la Méditerranée. Projet évalué à 200 millions d'euros
 - Développement des échanges par les ports industriels et de commerces (Port-la-Nouvelle, Sète, Port-Vendres)
 - Accompagnement de la montée en gamme des aménagements et services des ports, en poursuivant également l'objectif de renforcer les liens entre port, ville-port et hinterland
 - Mise en place d'une dynamique de projet autour des gros projets structurants... : associer de nombreuses entreprises, générer des porteurs de projets...
- **Soutenir et développer les ports de plaisance maritimes, fluviaux et lacustres**
 - Elaboration d'une Charte « Sud de France Nautique » en partenariat entre la Région et L'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon (UVPLR) – Charte en cours de rédaction
 - Mise en service du nouveau terminal croisière à Sète
 - Appui au développement du transport sur le canal du Rhône à Sète ; mise au gabarit du canal pour le transport de marchandises (importants travaux évalués à 100 millions d'euros), s'inscrit dans la poursuite du CPER 2007-2013
 - Projet de port fluvial à Narbonne porté par la CCI de Narbonne et le « Grand Narbonne »
 - Projet fluvio-littoral de mise en réseau de 8 ports dans le Gard ; réouverture du canal du Rhône à Beaucaire – Projets portés par la CCIR et le Conseil Général du Gard
 - Projet de centre européen du nautisme (Port Camargue)
 - Modernisation et valorisation des ports de plaisance : Lancement en région d'un appel à projets " Ports de plaisance exemplaires " à l'instar de l'appel à projets national " Ports de plaisance exemplaires 2011 " - Projets :
 - Projets d'extension de ports de plaisance, notamment Sète, et la Grande Motte
 - Développement de ports à sec et d'hivernage de bateau

Pêche, aquaculture :

- **Moderniser et soutenir la pêche artisanale et l'aquaculture :**
 - Conchyliculture et aquaculture : diversification des produits de la mer (pétoncles, coquilles Saint Jacques, violet, oursin...) ; Mise en place d'une plateforme technique pour l'expérimentation (élevage et éclosion) ; Appui à la création d'une éclosion et à la définition de protocole de sélection génétique d'animaux résistants aux virus (collaboration Université Montpellier 2)

- Mise en place d'une personne relais qui jouerait le rôle de guichet unique et de lien avec les structures (ex. CEPRALMAR)
- Renforcement du suivi et soutien à la gestion comptable des entreprises : développement de boutiques de gestion en relation avec la politique régionale AGIR en faveur de la compétitivité des PME
- Pêche artisanale et aquaculture : actions de certification, de labellisation et de promotion, appui aux pratiques respectueuses de l'environnement, lien avec les zones Natura 2000 (charte d'aquaculture durable...)
- Soutien du commerce de la pêche : Mise en réseau des criées ; Passage en criée des petits métiers ; Développement des marchés locaux en réponse à la régression des exploitations en Espagne ; Appui au développement et à la structuration des circuits courts ; Valorisation de l'apport territorial de la pêche à partir des programmes pilotes de l'étang de Thau ; Valorisation de l'image de l'aquaculture marine en relation avec le schéma stratégique régional des sites et appui aux implantations
- Réflexion pour la définition d'un type de navire mieux adapté, plus polyvalent et moins puissant et de nouveaux engins plus sélectifs. Tester un prototype pour étudier la rentabilité. Créer une plateforme technique pour l'appui aux expérimentations en technologie des pêches
- Pêche : réflexion sur l'aménagement des récifs (en cours avec le Parc marin du golfe du Lion) ; mise en place d'une politique de grande ampleur avec un suivi systématique des effets

Création d'un environnement propice à l'innovation

Caractéristiques de l'enjeu

Pour répondre aux défis du littoral, mis en évidence par la démarche prospective, il va être nécessaire de concevoir des solutions nouvelles.

Comment organiser l'adaptation des territoires aux risques de submersion marine ? Comment enclencher un mouvement massif de rénovation de l'immobilier touristique ?

Comment changer les comportements pour assurer une préservation et une utilisation économe des ressources naturelles ?

Comment concilier développement des activités portuaires et touristiques et développement de l'habitat, qui s'impose avec la pression foncière ?

Comment optimiser le potentiel d'emplois de la filière nautique et des activités touristiques ? Comment valoriser les opportunités d'activité issues de la présence de la mer ? etc ...

Comment développer le tourisme littoral dans le respect de l'environnement, en prenant en compte le paysage et le recyclage ?

En effet, sur de nombreuses questions les progrès accomplis ces dix dernières années restent modestes, voire inexistant.

L'un des enjeux majeurs est d'améliorer le transfert des résultats de la recherche scientifique vers les milieux professionnels et de favoriser l'appropriation de l'innovation « par tous, pour tous », conformément aux orientations de la Stratégie régionale d'innovation.

Ce qui a été fait et son impact – Retours d'expérience

Un pôle de compétitivité de la mer est créé en PACA (liens avec le Languedoc-Roussillon).

Le volet « Etudes prospectives » du CPER 2007-2013 permet une meilleure connaissance locale du littoral, l'identification de stratégies d'adaptation et de pratiques d'aménagement, l'intégration des aléas littoraux dans les Plans communaux de sauvegarde (PCS).

La mutualisation des moyens et la centralisation des données sont effectives. Un site internet est dédié aux études littorales du CPER.

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, une SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologie) AxLR a été créée, structure privée associant universités, Ecoles et Région, pour la valorisation, la vente des brevets et des outils technologiques aux entreprises, afin de renforcer le lien entre recherche publique et croissance économique. Son périmètre d'activité : une centaine de laboratoires de recherche représentant plus de 4 750 chercheurs, soit l'essentiel des forces vives de la recherche de la région.

La Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) du Languedoc-Roussillon accompagne la création d'entreprises innovantes (pour les TPE et les PME), avec un financement FEDER et le soutien de la région, par l'organisation de concours sur l'innovation artisanale et la mise en place d'un VISA «innovation» et un VISA «développement» (500 entreprises accompagnées en 2012).

La Chambre du commerce et de l'industrie de région (CCIR) du Languedoc-Roussillon est à l'initiative d'une étude sur les éco-entreprises (2009-2010) : état des lieux, des objectifs et des propositions d'actions. Les études développées permettent de mieux informer et conseiller les entreprises dans l'innovation développement durable.

La filière mobil-homes et les utilisateurs de mobil-homes ont organisé une filière de déconstruction-recyclage des mobil-homes (Nîmes)

Etude en cours sur la consommation d'eau des campings et les économie d'eau (CCI Béziers, Agence de l'eau, Fédération HPA)

Création de labels de qualité nationaux encourageant les campings à respecter l'environnement (Camping Qualité, la clef verte...).

La "Charte paysagère" et la "Convention recyclage" (en 2006) sont deux initiatives qui ont été suivies par les associations d'élus locaux.

La Stratégie Régionale de l'innovation (dite stratégie 3S «Smart Specialisation Strategy ») 2014-2020 est en cours de définition. Un axe fort de la stratégie est l'innovation sociale

Forces et faiblesses

Forces

Les acteurs scientifiques sont nombreux et mobilisés. Avec cinq universités et plusieurs Grandes écoles, la région compte plus de 90000 étudiants, elle est au 9ème rang des régions françaises pour la population et les effectifs de l'enseignement supérieur.

Son poids dans la recherche publique la place au 5ème pour le nombre de chercheurs dans le secteur public et au 3ème pour la densité de la recherche publique (1,6 chercheur pour 1 000 habitants). Dans un contexte de forte croissance démographique, les interrelations entre universités, Ecoles et organismes dessinent un devenir commun. A l'échelle régionale et interrégionale avec l'Eurocampus et le PRES transfrontalier Pyrénées-Méditerranée ; internationale, à travers les réseaux existants et les Pôles de compétitivité. Parmi les thématiques privilégiées par la recherche, celles de l'environnement, de l'agronomie, de la santé, de l'énergie, et des sciences humaines et sociales concernent directement ou indirectement la gestion littorale.

La région est au 4ème rang national au niveau des concours OSEO/Ministère de la recherche (accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de commercialisation)

Faiblesses

Culture de l'innovation peu développée

Forte dépendance des entreprises à la réglementation et aux politiques publiques.

Des entreprises et laboratoires du Languedoc-Roussillon peu actifs au sein du pôle mer de PACA.

Les PME-PMI n'utilisent pas assez les dispositifs existants leur permettant d'accroître l'assiette de leurs dépenses R&D bénéficiant du Crédit impôt recherche (CIR) en recrutant des doctorants en convention CIFRE, en recrutant des docteurs et en sous-traitant une partie de leur recherche aux laboratoires publics (Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Languedoc-Roussillon).

Les aides financières sont en récession ou ont disparu (pour le photovoltaïque par exemple,).

Certains besoins non innovants (ex. comptabilité) des entreprises innovantes ne sont pas aidés.

Au-delà des aides à la création d'entreprises, il existe peu de moyens pour les aider à se pérenniser. Le fonds régional «JEREMIE» n'est pas suffisant.

Secteur de l'innovation sociale en cours de structuration, peu d'acteurs, dispositifs récents à consolider

Orientations stratégiques

Lancer des appels à projets sur les principaux défis à résoudre du littoral

Orienter une partie du CIR (Crédit Impôts Recherche) sur ces appels à projets pour les PME-PMI

Valoriser les orientations stratégiques partagées par l'Etat et la Région, pour développer une culture économique tournée vers l'innovation

Renforcer le conseil en entreprise sur l'innovation

Améliorer le transfert des résultats de la recherche scientifique vers les milieux professionnels

Prioriser le développement des activités littorales sur le front de mer

Améliorer l'interaction entre un hinterland résidentiel et un front d'activités maritimes par le développement de transports en communs

Rénover les studios cabines délaissées pour les rendre habitables

Développer des formes de mixité dans les villes portuaires pouvant combiner habitat et activité

Hôtellerie de plein air : Anticiper l'hébergement de 2050, ; Améliorer l'intégration paysagère des campings ; Innover dans les économies d'eau, l'énergie, la déconstruction des mobil-homes, le recyclage ...

Compatibilité avec les fonds

Sous consommation des crédits CPER et FEDER 2007-2013. L'amélioration est déterminée par le dépassement des obstacles identifiés.

Orientations thématiques communautaires (selon fiches AFOM) :

- **Objectif 1 : Renforcer** la recherche, le développement technologique et l'innovation
 - Développer « l'ingénierie développement durable »
- **Objectif 2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité**
- **Objectif 3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises**
 - Promouvoir l'entrepreneuriat, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en encourageant la création de nouvelles entreprises
 - Développer et mettre à disposition de nouveaux moyens de financements notamment grâce à l'ingénierie financière
 - Soutenir le développement de nouvelles connaissances techniques et organisationnelles visant à réduire l'impact de l'activité sur le milieu naturel et proposer des produits plus innovants
- **Objectif 5 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques**
 - Prévenir et réduire les risques littoraux (érosion, submersion marine)
- **Objectif 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources**
 - Garantir l'entretien des sols et espaces côtiers afin de prévenir les nombreux risques naturels (érosion, inondation, incendies, fermeture de milieux...)
 - Réduire la pollution marine, conséquence des activités humaines
 - Poursuivre la démarche de gestion environnementale portuaire
- **Objectif 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles**
 - Poursuivre les investissements permettant de favoriser le report modal vers les modes de transport fluvial, maritime et ferroviaire. Développer une stratégie foncière pour assurer le développement de plateformes logistiques multimodales
- **Objectif 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail**
 - Faciliter l'intégration sociale et professionnelle des nouveaux arrivants
 - Réduire les effets de saisonnalité dans le tourisme.

- **Objectif 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie**
 - Soutenir la formation (notamment des chefs d'entreprise) et la diffusion des connaissances dans la pêche et l'aquaculture
 - Sensibiliser davantage les différents publics aux enjeux liés aux milieux marins
 - Assurer la formation des chefs d'entreprises,
 - Favoriser le développement et la diffusion de : Connaissances techniques ou scientifiques nouvelles, Pratiques innovantes dans l'aquaculture

Projets et dossiers recensés à ce jour

- **Innovation technologique : Financer des appels à projets sur les défis du littoral du Languedoc-Roussillon**

Par exemple :

- Rénovation et gestion de manière professionnelle des appartements des stations Racine créés dans les années soixante-dix
 - Filières courtes de déconstruction recyclage des mobil-homes (possibilité sur Béziers)
 - Projet de création d'une entreprise de déconstruction de bateau au Grau du Roi porté par la CCI Nîmes
 - Campings : récupération des eaux brutes des piscines pour les chasses d'eau (adaptation de la réglementation)
 - Aménagement de nouveaux récifs artificiels, rénovation des récifs existants, suivi scientifique des récifs pour mesurer les impacts
 - Développement de programmes et de dispositifs pour les recherches combinant à la fois la prospective à long terme et des partenariats ou des applications technologiques ou industrielles plus immédiates, dans le domaine de l'environnement ou de l'urbanisme par exemple
 - Développement de l'offre de transport maritime de voyageurs entre les stations touristiques à partir du système portuaire existant (aménagement d'embarcadères dans les ports de plaisance, service régulier d'été)
- **Innovation organisationnelle : Renforcer les aides aux entreprises**
 - Renforcement des aides ne relevant pas forcément de l'innovation (plan de commercialisation, stratégie d'entreprise, étude de marché, matériel de production plus adapté...)
 - Suivi et soutien à la gestion comptable des entreprises (boutiques de gestion en relation avec la politique régionale AGIR en faveur de la compétitivité des PME ; volet spécifique à prévoir pour le secteur de la pêche et de la conchyliculture)
- **Renforcer un pôle scientifique pluridisciplinaire sur la mer et le littoral**
 - Mise en place d'une véritable Université de la mer (métiers de la mer, innovation...), notamment, à court terme, par la mise en réseau des organismes, en particulier via un groupement de coopération scientifique mer et littoral
 - Appui à la création d'entreprises de valorisation des résultats des recherches et innovations
 - Actions de communication pour promouvoir les résultats des recherches auprès des élus et des acteurs
 - Intégration des Sciences humaines et sociales (SHS) pour la compréhension de l'aspect anthropique et pour la valorisation

- Développement des biotechnologies, la « chimie bleue » et la valorisation des ressources biologiques
- **Renforcer l'écosystème de l'Innovation sociale existant (incubateur, école, pépinière)**
 - Accompagnement des initiatives (projets et entreprises) dans le domaine de l'innovation sociale (Union régionale des SCOP, Alter'Incub, REALIS, Transferts LR)
 - Financement des opérations dans le domaine de l'innovation sociale par des outils dédiés (Financements solidaires de l'Airdie) et par le renforcement des outils existants (Fonds Innovation Sociale d'OSEO)
 - Mise en place d'un Campus Innovation sociale (par des formations à l'innovation sociale en direction des conseillers entreprises et agents de développement, l'intégration de l'innovation sociale dans les formations existantes : Master, Sup de Co, etc.) ; - Organisation des rencontres internationales annuelles de l'innovation sociale

Les objectifs de soutien à la recherche, à l'innovation, au transfert technologique seront portés de 2014 à 2020 par le FEDER, le FEAMP, l'Etat, la Région.

L'Etat et la Région sont impliqués dans la recherche et l'innovation pour la gestion des risques.

La Région et l'Etablissement Public Régional (EPR) investissent aussi pour le développement des activités industrielles et le développement durable : 300 M€ sur 10 ans, pour le port de Sète, afin d'en faire un pôle de convergence des activités industrielles et de services en Languedoc-Roussillon. Objectif : soutenir l'activité économique et l'emploi, agir en faveur du développement durable (un navire de 30 000 tonnes équivaut à 750 poids lourds).

Acteurs

Universités, grands écoles, laboratoires de recherche publics et privés, pôle de l'économie sociale

PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur)

Chercheurs et enseignants-chercheurs, experts

Entrepreneurs

Elus des collectivités territoriales

Renforcement de la formation et sensibilisation par rapport au développement durable, à la GIZC, aux techniques d'information et de communication (TIC) et aux changements climatiques

Remarques préalables

Le champ de cet axe comprend plusieurs volets selon que les actions de formation et sensibilisation concernent :

- les habitants et citoyens des communes littorales par rapport aux caractéristiques et à la vulnérabilité des écosystèmes lagunaires et marins
- les élus et gestionnaires impliqués dans les politiques publiques relatives concernant les territoires littoraux (à la fois les politiques spécifiques au littoral et les mesures traditionnelles déclinées sur les territoires littoraux).

Ces actions peuvent aussi concerner les professionnels de l'économie maritime (pêche, aquaculture, plaisance, activité portuaire) et touristique liée au littoral ; ce point est abordé dans la fiche relative aux activités.

Volet éducation et sensibilisation citoyennes

Résidents permanents, secondaires et touristes ; scolaires et population

Enjeux et chiffres clés

La zone littorale se caractérise par son attractivité démographique avec un apport annuel de 20 000 habitants supplémentaires dont 5000 dans les communes littorales. A ces résidents s'ajoutent saisonnièrement les flux de touristes qui tendent à progresser ces dernières années notamment dans les campings (+ 20,7% entre 2000 et 2011 tandis que sur la même période l'augmentation de la fréquentation hôtelière n'est que 2,4%). A noter l'existence d'un flux important et non enregistré de touristes hébergés gratuitement et de locations estivales hors agence et parfois non déclarées. On observe aussi une moyenne d'âge plus élevée de la population. **Ces caractéristiques impliquent en premier lieu des besoins spécifiques d'information (auprès des nouveaux arrivants, des touristes).** La sur représentation des séniors induit des comportements particuliers, avec notamment une vulnérabilité accrue dans les situations de crises (inondation) et un recours moindre à internet qui implique d'adapter les modes de sensibilisation et de renforcer les actions de sensibilisation aux TIC de ce groupe ;

Plus généralement les territoires littoraux enregistrent une faiblesse importante de culture maritime. Cette faiblesse concerne :

- la connaissance du fonctionnement des écosystèmes de façon à renforcer les comportements respectueux de l'environnement
- la sensibilisation aux risques naturels littoraux et aux conséquences du changement climatique à moyen terme sur ces risques

A noter que cette faible culture maritime régionale se conjugue avec une faiblesse de la valorisation du patrimoine maritime régional, malgré des actifs emblématiques importants (Aigues Mortes, ...) dont une plus grande valorisation permettrait tout à la fois d'agir en faveur d'une plus grande lisibilité de la culture maritime et de renforcer l'évolution du tourisme.

De plus le sentiment d'être sur un territoire de loisirs et de vacances ne favorise pas les comportements vertueux de consommation sobre et de recyclage systématique des déchets.

Ce qui a été fait et son impact

Il est difficile de faire un bilan des actions d'éducation et de sensibilisation réalisées. Les collectivités ont monté des expositions, les gestionnaires d'espaces ont multiplié les panneaux pédagogiques, les enseignants ont pris des initiatives pour introduire ces notions dans leurs cours.

Au niveau du grand public il est difficile de distinguer les actions en faveur du développement durable et de l'environnement et celles spécifiques au milieu marin. On note néanmoins une tendance plus marquée à la sensibilisation et la préservation du littoral dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées orientales, tandis que le Gard et l'Aude sont plus axés sur le risque inondation.

On peut distinguer trois grands types d'actions :

I. **Les actions auprès des scolaires** structurées et menées en partenariat avec le Rectorat autour (circulaires 2004 et 2007) de deux grands axes :

- le programme Collège 21 notamment dans les Pyrénées Orientales qui concerne 28 collèges (hors territoire du Parc naturel régional qui a son propre dispositif) et qui est soutenu par le CG66 (8 structures impliquées, 29 projets, 31 classes sur l'année scolaire 2010-2011)
- le programme Lycée 21 qui s'inscrit depuis 2006 dans le cadre de la démarche Agenda 21, de la région Languedoc-Roussillon à travers des Chartes « Lycée 21 » d'une durée de trois ans. Les subventions régionales sont de 20'000 euros/an/lycée. La démarche s'effectue en partenariat avec le rectorat et la DRAAF Languedoc-Roussillon. Depuis 2007, la Région a financé plus de 139'000 euros. 27 lycées représentant 23 500 élèves ont participé au programme « Lycée 21 » depuis son lancement (4 lycées dans les Pyrénées-Orientales, 4 en Lozère, 2 dans l'Aude, 8 dans le Gard, 9 dans l'Hérault ; toutes les filières sont représentées : 3 lycées d'enseignement général, 4 lycées d'enseignement général et technologique, 8 lycées professionnels, 5 lycées polyvalents, 7 lycées agricoles). **Les actions concernent le développement durable mais peu le littoral.**

II. **Des actions diversifiées menées par les associations** qui sont regroupées dans le collectif GRAINE LR et dont il est plus difficile de faire l'inventaire exhaustif. Le Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement en Languedoc-Roussillon (GRAINE LR) est le réseau régional des acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement. Association loi 1901, le GRAINE est composé de 5 réseaux départementaux regroupant plus de 180 associations, 250 personnes morales ainsi que des membres individuels, des collectivités, des directions de l'Etat et des entreprises.

L'objectif du réseau est de donner aux associations les moyens de construire leurs propres actions en mettant à leur disposition un ensemble d'outils. Le réseau Graine n'organise pas lui-même des actions de sensibilisations mais se charge de l'animation entre associations (échange de pratiques, co-construction transversale, mise à disposition de ressources pédagogiques, mutualisation du savoir et savoir faire, mise en cohérence et coordination des actions, communication et circulation de l'information. Ces actions peuvent intervenir à l'occasion d'évènement spécifiques (Fête de la transhumance, Semaine du développement durable, Semaine du goût, Semaine de la réduction des déchets, Fête de la science, Journées mondiales des zones humides, Fête de la nature, Semaine du développement durable). Ces actions peuvent concerner les scolaires ou le grand public. **Il existe depuis 2001 au sein de Graine un réseau des associations d'éducation à l'environnement travaillant sur des thématiques liées au littoral.** C'est le réseau Mer et Littoral qui permet de mutualiser des outils de communications (annuaire de diffusion, création d'un logo, site web), des actions pédagogiques, des journées de co-formations. Ce dispositif comprend un comité de pilotage composé de la Région, de la DREAL et de GRAINE LR. **Il est essentiellement destiné aux scolaires.** Une attention particulière est portée aux projets à destination du secondaire en étroite collaboration avec le responsable du programme lycée 21 et avec un enseignant de SVT. Les financements des actions du Réseau GRAINE relèvent essentiellement du CPER et du programme européen Life Nature. L'objectif est de créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires en LR. En matière de sensibilisation il est prévu des campagnes de sensibilisation du grand public et des scolaires, des formations des acteurs des lagunes (professionnels du tourisme, décideurs, agriculteurs, police de la nature et de l'eau), la création d'outils de communication et la mise en réseau et mutualisation des ressources.

III. **Des actions réalisées par les collectivités ou des gestionnaires.** On peut citer quelques exemples parmi les plus importants : la Réserve de Banyuls, le Parc de la Narbonnaise, les dispositifs Natura 2000 en mer, la Maison de la Nature à Lattes, le CPIE de Thau¹. Les Conseils Généraux sont aussi très actifs et sont des partenaires financiers importants de ces opérations. Par exemple le CG 66 a deux gardes salariés du Conseil Général (CG) qui animent les visites sur trois sites dont les CG est propriétaire ou gestionnaire : Espace naturel des Dosses, Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls. Le CPIE de Thau crée en 2008, qui fonctionne pour partie dans le cadre du projet axe 4 du FEP, permet de coordonner 14 associations du territoire de l'Etang de Thau avec la particularité qu'il rassemble à la fois des animations sur l'environnement et sur les métiers de la mer (14 000 élèves surtout primaires sous formes de classes de découvertes et environ 5000 à 6000 personnes par an à l'occasion de diverses manifestations). Une des actions phares réalisée dans le cadre de l'axe 4 du FEP est l'opération Panier Poisson Coquillage qui permet la centralisation de commandes hebdomadaires dans 4 communes. Cette opération a été primée par la MACIF et est donnée en exemple par l'Europe. C'est une réussite car elle fédère à présent un nombre beaucoup plus important de produits de terroir. Ces actions ciblent en général des territoires particuliers liés à la zone de compétence des gestionnaires mais on observe des efforts de coordination de certaines structures comme le réseau des opérateurs Natura 2000 en mer, la Réserve de Banyuls et le Parc Marin qui souhaitent mutualiser des outils pour la sensibilisation. Ainsi le projet Natura 2000 des Posidonies participe financièrement au soutien de l'opération Malette de Neptune (portée par l'association Voile de Neptune) visant à créer des outils communs relatifs aux écosystèmes marins.

Un rappel des principales actions de ces structures est fourni en annexe. Toutefois, si une part de la population plus importante est sensible aujourd'hui aux questions d'environnement, les comportements n'évoluent que très lentement. La faible évolution des modes de consommation et de valorisation des déchets en sont un bon indicateur. **Il semble aujourd'hui nécessaire de monter des actions plus volontaristes et plus suivies dans le temps.**

Forces et faiblesses

Forces

- Réseau mer et littoral au sein du collectif GRAINE LR qui permet de mutualiser des actions et de coordonner les interventions
- Réelle sensibilisation des acteurs aujourd'hui sur le risque de submersion marine, même si personne ne raisonne avec les mêmes échéances d'avènement de ce risque

Faiblesses

- Dispersion des actions malgré la présence du groupement GRAINE
- Faiblesse de la dimension maritime dans les actions surtout axées sur l'environnement
- Peu de lien avec les autres régions hormis les structures appartenant déjà à des réseaux (Natura 2000, CPIE...). La mise en place d'une gouvernance de façade maritime devrait à terme conduire à un changement d'échelle obligeant à renforcer les liens avec PACA (déjà initié par le CPIE)
- Faible acceptabilité locale des données scientifiques relatives à la submersion (incertitude sur la cote de base 2,40 m à l'horizon 2100)

Orientations stratégiques

Il est nécessaire de renforcer la mutualisation et la coordination des actions et façon à sensibiliser d'avantage le grand public aux enjeux liés aux milieux marins en développant des modules de formation et mesures éducatives relatives au milieu marin et à sa préservation (fiche littoral, objectif 10).

¹ Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ont pour mission d'accompagner les territoires vers le développement durable et de sensibiliser et éduquer tous les publics à l'environnement. Il existe 80 CPIE en France qui fonctionnent en Réseau. Il en existe 4 dans l'Hérault mais un seul sur le littoral (Bassin de Thau). Il en existait aussi un autre sur le littoral au niveau de la Narbonnaise mais qui a été repris par le Parc Naturel Régional. Le CPIE de Thau fonctionne en réseau avec les autres CPIE littoraux de Méditerranée : à savoir 3 en PACA (Arles, La Ciotat, Lérins (Nice)) et 3 en Corse.

La création d'une Maison du Littoral et de la Mer pourrait améliorer la coordination et la lisibilité. Elle pourrait être portée par le Conservatoire du littoral (ex. site de Bellevue à Marseillan) et la Région (ex. Parc naturel de la Narbonnaise) et décentralisée avec des antennes relais portées par les partenaires institutionnels qui par leur réseaux pourrait faciliter les articulations à l'échelle de la façade. Cette Maison du Littoral et de la Mer pourrait éditer un journal grand public, sorte de gazette du littoral LR, pour créer une information horizontale à l'échelle du littoral.

Il est nécessaire de développer les liens avec la recherche pour mieux valoriser les résultats et créer des comités scientifiques pour les actions de suivi menée par les associations et les bureaux d'étude de façon à harmoniser les protocoles et archiver les données.

Il est important de partager la culture du risque et reconnaître l'aléa pour aller vers des prescriptions partagées.

Il convient de renforcer la prise de conscience des collectivités locales par rapport à la submersion marine et les nouvelles logiques de gestion de l'érosion (exposition des enjeux, recul stratégique...).

Il convient de soutenir la « professionnalisation » de certaines associations par des actions de formation notamment concernant la diffusion de l'ingénierie de projet et renforcer l'appui à la mise en réseau (lien avec le développement des TIC, condition d'éligibilité aux subventions)

Compatibilité avec les fonds

Objectif 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Objectif 2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité

Objectif 6 de façon indirecte : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Projets et dossiers recensés à ce jour

Mettre en place une Maison du Littoral et de la Mer (avec des relais décentralisés en région Languedoc-Roussillon) et soutenir des initiatives de sensibilisation (professionnels, scolaires, grand public) :

- Etudier la faisabilité de la création une Maison du Littoral et de la Mer pour renforcer l'articulation des actions et accroître leur lisibilité
- Etudier la faisabilité d'une gazette du Littoral
- Introduire chaque année dans toutes les classes primaires et secondaires une demi-journée de sensibilisation au fonctionnement des écosystèmes et à la gestion économe des ressources liées à la mer : renforcer les opérations Collège 21 et Lycée 21 sur la dimension littorale et maritime
- Concevoir et distribuer un passeport touristique qui explique les écosystèmes littoraux et donner des conseils de bonnes pratiques lors de l'arrivée de tous les touristes
- Monter des conférences de sensibilisation et débat sur les écosystèmes, la culture du risque et les pratiques citoyennes à destination de toutes les associations sportives, sociales et culturelles des habitants des territoires littoraux
- Mettre en ligne tous les supports pédagogiques réalisés. Renforcement des mutualisations par des mallettes pédagogiques
- Promouvoir l'adaptation au changement climatique (meilleure connaissance de la vulnérabilité). Soutenir la communication en matière de prévention de protection et de sécurité des personnes face aux risques de tempête et d'inondation
- En relation avec le Schéma régional Climat, Air, Energie (SRCAE), sensibilisation des consommateurs à la réduction des émissions de CO2 (Espaces Info Energie à la disposition des citoyens, gratuits)
- Renforcer l'accès au TIC sur le littoral
- Soutien aux expositions sur le littoral et la mer, et mise en réseau des musées (conchyliculture, sel, aquariums...)

- Mieux intégrer les travaux archéologiques et actifs patrimoniaux anciens et utiliser les journées du patrimoine pour valoriser le patrimoine littoral et maritime
- Mutualisation et diffusion des connaissances

Les actions envisagées relèvent de plusieurs acteurs : l'Etat et la Région en particulier pour les actions en milieu scolaire, les collectivités territoriales pour les actions envers les touristes et les résidents. Il est important de stimuler les initiatives et coordonner les actions sur l'ensemble du littoral.

Volet formation et sensibilisation des élus des communes littorales

Ces aspects sont très liés avec le renforcement de la gouvernance des espaces et des politiques littorales.

Forces et Faiblesses

On observe plusieurs faiblesses

- le manque de référence maritime et le besoin d'articulation des politiques maritimes et terrestre au niveau des élus et des gestionnaires
- les difficultés à maîtriser la résidentialisation et le mitage de l'espace naturel
- le besoin d'une plus grande prise de conscience des risques naturels
- le besoin de promotion de la délocalisation du bâti en zone submersible et de mise en disposition de guide présentant les besoins et modalités d'évolution vers des politiques de recul

Orientations stratégiques

Créer une cellule d'appui et renforcer l'information entre les maires du littoral

Organiser des ½ journées de formation dans le cadre de l'association des maires du littoral

Projets et dossiers recensés

Renforcer la sensibilisation des acteurs (élus, décideurs) :

- Renforcer la prise de conscience des collectivités par rapport à la submersion et les nouvelles logiques de gestion de l'érosion
- Mise en place d'un programme d'excellence écologique et d'anticipation aux changements climatiques avec des appuis financiers spécifiques
- Appuyer la mise en œuvre de suivis écologiques significatifs pour évaluer l'impact à moyen terme des politiques de rechargement en sable
- Diffuser les résultats des études existantes
- Soutien aux politiques de planification territoriale
- Renforcer l'ingénierie territoriale par la mise en place d'une cellule d'appui à l'évaluation coût-avantages des projets et à l'évaluation des politiques

Contribution à un inventaire des principales actions de sensibilisation à l'environnement et au milieu littoral et marin en Languedoc-Roussillon

Projet et structure	Actions	Public cible et zone	Remarques
Echo-gestes, une campagne d'engagements durables pour la mer Voile de Neptune	stands pédagogiques ; conférences-débat ; formations ; échanges avec les professionnels de la mer (magasins d'accastillage, chantiers navals, clubs de voile, de plongée, capitaineries, etc) afin de les engager concrètement sur un Echo- Geste au sein de leur activité. Guides pédagogiques remis aux professionnels : « Sous la mer, des territoires habités » : aire plongée sous la surface, afin de découvrir les habitats sous-marins. « L'écho de nos gestes » informe des pollutions liées aux activités nautiques, explique les effets sur les habitats et la santé humaine et propose des solutions concrètes pour un impact plus doux de son activité	Usagers et professionnels du littoral Languedoc-Roussillon	Coordination régionale s'appuyant sur les compétences d'associations du territoire. Action récompensée en 2008 par l'Ademe. Opération aujourd'hui nationale
EcoNav Languedoc-Roussillon Voile de Neptune	Relai régional d'une opération nationale lancée à l'occasion des journées de la mer en juin 2013. 5 escales en Languedoc-Roussillon et notamment des aires marines protégées. Thèmes : aires marines protégées, éco navigation, éco exploration, pratiques durables en milieu marin, biodiversité marine, déchets en mer, pêche. Village d'exposants sur les quais mobilisant diverses associations (voile de neptune, surfrider foundation, natura 2000, aquariums ect.) actions d'animation (balade, navigation, nettoyage de plage, exposition...)	Plaisanciers et tout public	
Embarqu'A mer Voile de Neptune	5 journées réparties dans l'année avec 3 jours d'animation sur le terrain et phases de restitution - Améliorer la connaissance du milieu marin - Découvrir la richesse naturelle de l'écosystème aquatique marin - Montrer les relations entre l'homme et le milieu marin - Impliquer les enfants dans le développement durable de leur littoral	Elèves et collèges du département de l'Hérault	
Mer et Littoral en collège, lycée Voile de Neptune	journée ou 1/2 journée d'animation sur les écosystèmes littoraux ; les enjeux d'un développement durable littoral ; les réseaux trophiques marins ; la gestion durable de la ressource marine, <u>Approche scientifique et naturaliste</u> : observation et identification d'espèces, mesures de facteurs abiotiques, évaluation de l'impact de l'homme...	Collèges et lycées de la région Languedoc-Roussillon	Programme construit selon les besoins de l'enseignant
Sciences Marine Voile de Neptune	Une journée sur le site de la station de Sète (Université Montpellier II) sur le fonctionnement des écosystèmes marins. Collecte de faune-flore marine depuis les berges de l'étang de Thau. Observation des éléments récoltés et constitution d'habitats sous marins en bassins Observations au microscope des organismes marins microscopiques.	Classes primaire et collège Languedoc-Roussillon	Multi-acteurs : monde scientifique, grand public, associations
Découverte du territoire CPIE Thau et Autour de Thau	Outils interactifs afin de partager le diagnostic du territoire. Compréhension globale de l'aménagement du territoire et de l'impact des modes de vie en termes d'habitation et de déplacements. Actions d'animations en appui du SAGE pour les scolaires. Malette d'outils. Diverses animations sont réalisées à l'occasion d'événements réguliers liés à l'environnement.	Scolaire et tout public	Diversité partenaires (associations, professionnels recherche) Environ 5000 personnes/an
Les classes de Thau CPIE Thau	Découverte des richesses du littoral, des lagunes et des garrigues qui permet de mieux comprendre les enjeux du territoire. Certaines actions s'effectuent dans la cadre des opérations Collège 21 et Lycée 21 (notamment le Lycée Alliés de Pézénas)	Ecoles Héraultaises et Languedociennes	Diversité des animations : + environ 14 000 scolaires/an

B-a-Ba Thau CPIE Thau	Projet Voile et environnement initié par la ville de Mèze. Animations nature pour les élèves sur les thèmes choisis en partenariat avec les enseignants.	Elèves de la région	
Panier- Poissons- Coquillages : CPIE du Bassin de Thau	Vente directe des produits de la lagune sur le territoire du Thau permettant de greffer des opérations de sensibilisation auprès de publics de ménages actifs difficiles à toucher habituellement)	Grand public, familles	Prix de la Macif et projet exemplaire à l'échelle européenne
Eco-tourisme : CPIE du Bassin de Thau	Balades d'été, animations de découverte du territoire de Thau en collaboration avec l'ensemble des offices de tourisme du 2 juillet au 31 août	Grand public, touristes	
Opération plages vivantes (2004-2012) Parc naturel régional de la Narbonnaise	Conférences, diaporamas, randonnées d'interprétation, ateliers découvertes et créatifs. Suivre et protéger les colonies nicheuses du littoral audois et des espèces d'oiseaux protégées en voie de disparition - Informer et sensibiliser la population locale et touristique sur la fragilité des habitats littoraux et leur faire découvrir la richesse du patrimoine naturel. - Repérer les zones de nidification et protéger les colonies les plus sensibles et d'organiser l'accueil et la sensibilisation du public autour de ces zones. (2004-2012)	Tout public Littoral audois Nouveaux publics gestionnaires de plages, hébergeurs...)	Multi partenariat et outils variés 288 personnes (77% adultes) sur 26 jours d'animation en 2012 (8 sites) + 375 personnes en juillet aout
Programme ENS'emble (2012) : Parc naturel régional de la Narbonnaise	Favoriser l'émergence d'un tourisme « Nature & Patrimoine », qui soit un complément actif au tourisme balnéaire en proposant de nouvelles offres touristiques novatrices, regroupant les activités de pleine nature, de découverte du patrimoine bâti et culturel. Actions de sensibilisation et d'accueil des publics réalisées avec le réseau des animateurs du parc (programme de découverte spécifique des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire). Animations 2 jours par semaine estivale (fin juin à début septembre), et le week end à l'intersaison (début septembre à fin octobre).	Grand public : estivants et habitants locaux. 250 points de distribution des documents	43 journées sur 2012, 22 sites sur 10 communes. 534 personnes (77% d'adultes) soit en moyenne 13 personnes /sorties. Attention particulière aux handicapés
Ecole du Parc Classes découvertes Parc naturel Régional de la Narbonnaise	Depuis 1996 actions pédagogiques sur le patrimoine naturel, culturel et paysager dans les établissements scolaires en partenariat avec l'Education nationale Traitement d'un thème spécifique au territoire, un milieu naturel, une activité économique locale passée ou actuelle, une architecture particulière, une plante, un animal, une histoire locale, un paysage. Depuis 2011 le Parc, le Réseau des Animateurs du Parc et l'Education nationale ont proposé un programme d'activités axé sur « Littoral, eau et milieu lagunaire » avec la possibilité de multiplier les compétences et les approches pédagogiques.	Collège et primaire	272 classes soit 6200 élèves accueillis. En moyenne une cinquantaine de classes par an
Programme Regard Paysage (2010- 2012) Parc naturel Régional de la Narbonnaise	Guider les jeunes dans la découverte paysagère de leur commune, afin d'engager une réflexion sur l'évolution des paysages	Collège et primaire	Environ 650 élèves/an et 28 classes/an
Réserve naturelle de Banyuls	Construction des fiches pédagogique et visites de terrain : Rôle d'une Réserve Naturelle. Découverte des écosystèmes et des espèces marines à l'aquarium du Biodiversarium	Collège et primaire Conférences grand public	Présence d'un enseignant SVT sur le site
LIFE Nature : Graine LR	Projet européen de 2009 à 2013 porté le Conservatoire des espaces naturel (CEN-LR) en partenariat avec l'Agence de l'eau, la DREAL, la Région et les Conseils Régionaux (66, 11, 34 et 30). Sensibiliser le grand public et leur faire prendre conscience des enjeux et de la richesse des habitats du littoral et des menaces auxquelles ils sont confrontés. L'objectif est de créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires en LR.	Adultes, touristes, publics jeunes et scolaires	Mise en réseau des gestionnaires de lagunes et projet Natura 2000

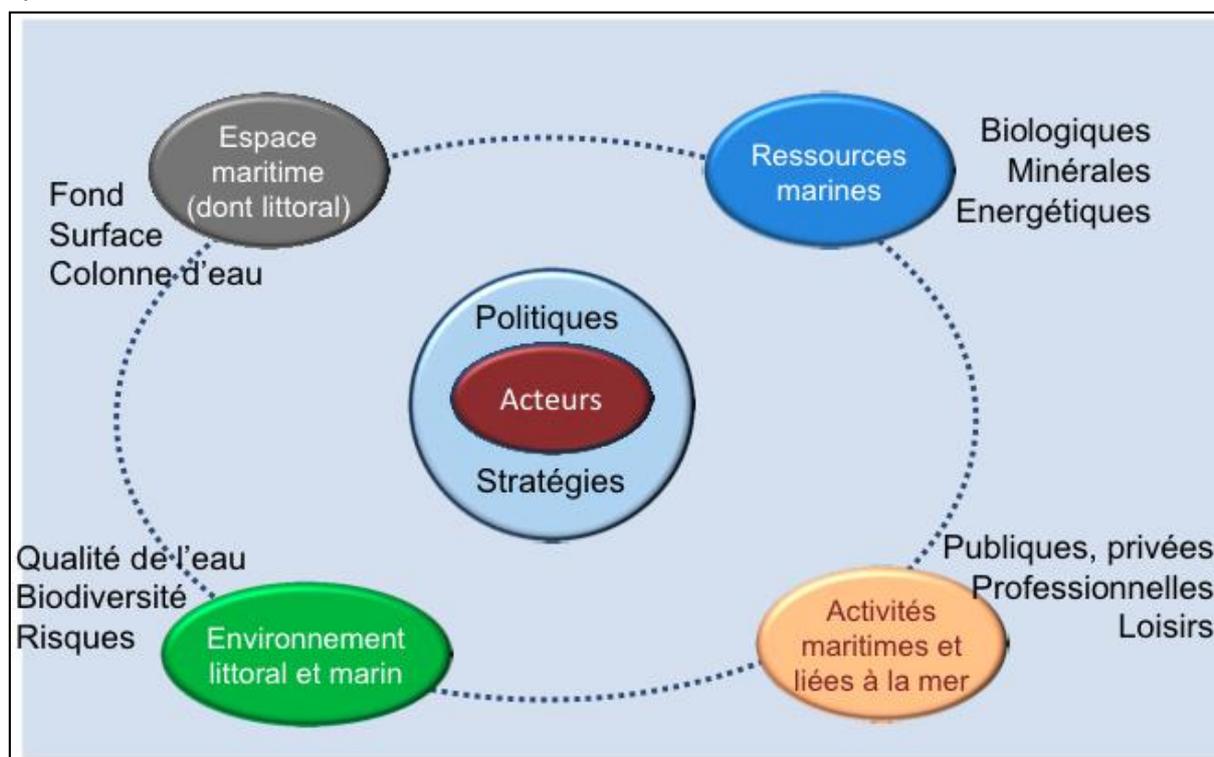
Natura 2000 en mer Herbiers de posidonies	Document d'objectifs Natura 2000 approuvé en novembre 2012. Plusieurs actions de sensibilisations prévues sur le golfe d'Aigues Mortes Appui à la campagne régionale CAP ECONAV 2013 (en collaboration avec Seaquarium Grau du Roi, Réalisation d'un support pédagogique coffret de Neptune (en collaboration avec Voile de Neptune et DREAL). Sensibilisation sur la fragilité du site, carte des biocénoses, sensibilisation des plaisanciers à l'ancre flottante	Ensemble des usagers du territoire maritime	Volonté dans le futur de mise en réseau des actions d'animation entre projets Natura 2000 en mer et avec la Réserve marine de Banyuls et le Parc Marin
---	---	---	--

Gouvernance par façades maritimes - Gestion intégrée et participative des territoires

Caractéristiques de l'enjeu

Problématique générale

Le littoral en tant que zone d'interface se caractérise à la fois comme un espace stratégique pour sa richesse environnementale, notamment en termes de biodiversité, et comme un espace très convoité avec une densité démographique et un taux d'artificialisation des terres très importants. Dès 2002, une recommandation de l'Union Européenne incitait à la mise en œuvre de politiques de développement durable à travers un référentiel dit de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Ces orientations ont été renforcées à l'échelle nationale par le Grenelle de l'environnement et de la mer, à l'échelle européenne par la politique maritime intégrée européenne (Directive-cadre «stratégie milieu marin» de juin 2008), ainsi que par la signature du Protocole GIZC de la Convention de Barcelone. A noter : les perspectives de développement de l'énergie marine et de l'aquaculture vont renforcer la compétition spatiale entre activités.



Source : Association Littocéan

L'objectif est de mettre en place une approche intégrée des enjeux sur ces territoires, notamment des interactions entre les espaces terrestres et marins, en surmontant deux difficultés :

1- la première difficulté est **d'appréhender la zone littorale dans sa globalité géographique, comme interface terre - mer**. Par rapport au zonage du territoire, malgré son caractère stratégique, **le littoral ne constitue pas un axe d'organisation administrative, ni ne recouvre les logiques de bassin** (bassin versant, bassin d'emploi), sauf dans sa délimitation élargie aux grandes agglomérations de la plaine littorale. Il s'agit en effet d'un espace transversal dont la coordination entre les structures gestionnaires territoriales (Communauté de Communes ou d'Agglomération) doit être spécifiquement

organisée. Par ailleurs, outre une méconnaissance des enjeux maritimes par les élus (cf. évaluation des projets pilotes de GIZC à l'échelle nationale par l'Ifremer), le découpage territorial de la partie maritime du territoire, dont les dynamiques fonctionnelles sont mal connues (rôle des courants...), est plus difficile à penser et à organiser (comme en témoigne l'essai de partition en zones dites homogènes tenté par l'Agence de l'eau dans les années quatre-vingt dix). Actuellement, face à la partition administrative par rapport au trait de côte, de nouveaux dispositifs ou unités fonctionnelles ont été définis tels que les cellules sédimentaires pour la gestion de l'érosion ou les zones Natura 2000 en mer dont l'articulation avec les zones Natura 2000 à terre doit cependant être renforcée.

2- la seconde difficulté est d'organiser une **gouvernance harmonieuse entre les multiples échelles institutionnelles**, de la commune à la région, en passant par les intercommunalités et les départements, mais en associant également la société civile, à savoir les associations et les citoyens. Cette gouvernance concertée à travers des dispositifs participatifs doit permettre de prendre en compte à la fois les savoirs locaux ainsi que les contraintes et les préférences des acteurs concernés. Soulignons que la forte mobilité des populations sur ces espaces qui font par ailleurs l'objet de flux touristiques et d'un taux de résidences secondaires très important constitue une gageure pour la participation qui ne concerne en général que les populations résidentes. Il s'agit d'organiser une planification territoriale des activités et des usages qui allie des propriétés d'efficacité (notamment en terme de management public dès lors que l'intégration des politiques facilite le partage des coûts) et d'équité au sens d'une définition partagée des objectifs collectifs.

En conséquence, les enjeux majeurs de la gouvernance sur le littoral portent sur la mise en œuvre du caractère intégré, participatif et partenarial de la gestion. Ces enjeux doivent être déclinés par rapport à de nombreux défis :

- l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer et la gestion des risques naturels littoraux, à l'érosion,
- la préservation de la qualité des eaux (douces, saumâtres, salées) et la conservation des ressources,
- l'adaptation vers un modèle touristique durable permettant de développer les retombées économiques, de valoriser la culture locale et de maîtriser les impacts environnementaux.

En Languedoc-Roussillon on ne connaît pas encore comment va fonctionner le Parlement de la mer qui a été créé en mars 2013 et qui devrait renforcer la concertation². La coordination Etat-Région, au-delà des dispositifs de suivi des Contrats de projet Etat-Région, doit être renforcée et mieux articulée au Parlement de la Mer et au Conseil Consultatif Régional. A noter que la Région dispose aussi d'outils d'accompagnement des dynamiques territoriales à travers les Parcs naturels régionaux.

La gouvernance de façade, une nouvelle étape dans la gouvernance du littoral

La gestion du littoral entre dans une nouvelle ère avec la mise en place de la Directive-cadre «stratégie milieu marin (DCSMM) et sa déclinaison en Languedoc-Roussillon. Cette mise en place s'effectue via l'intégration de la côte du Languedoc Roussillon dans un système de documents de planification emboîtés à plusieurs échelles.

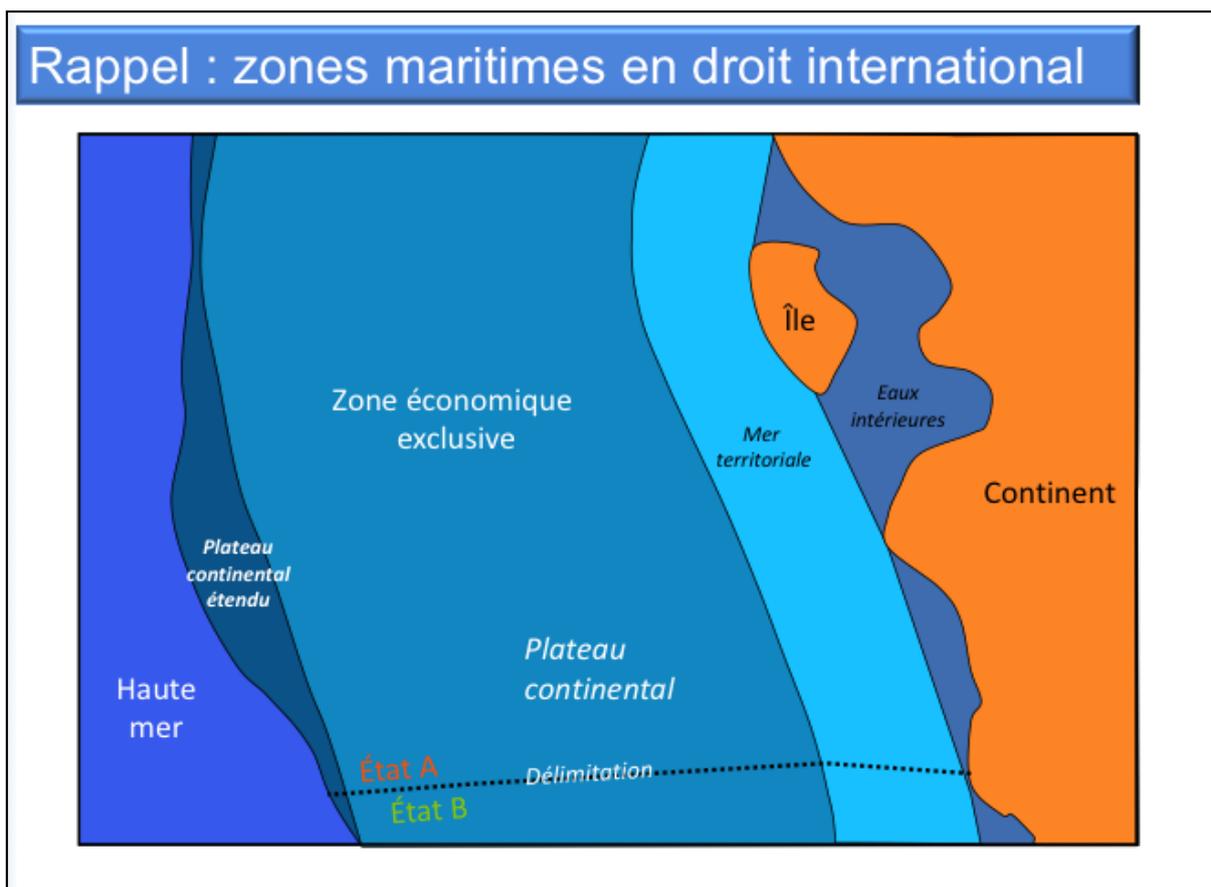
Tout d'abord, rappelons qu'un document d'envergure nationale récemment approuvé dans le cadre du Grenelle de la Mer et intitulé **Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral** fixe les grandes orientations directrices pour la gouvernance des espaces terre-mer dans les trente prochaines années.

Ensuite, les aires littorales et marines des trois régions méditerranéennes de PACA, Languedoc-Roussillon et Corse sont actuellement concernées par l'élaboration de **Plans d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) et de Documents Stratégiques de Façade (DSF)**. Ces deux documents, dont la

² A noter qu'en PACA il existe les rencontres régionales de la mer et du littoral qui depuis 10 ans sont organisées tous les deux ans. Ces rencontres largement ouvertes aux parties prenantes constituent un lieu de débat et d'information. Il existe aussi un Conseil Consultatif Régional de la Mer. Celui-ci constitue un cadre de concertation et d'échanges entre la Région et les acteurs maritimes régionaux pour promouvoir une approche globale, concertée et évolutive des actions de la Région dans le domaine de la mer. Il permet la circulation des informations et initie des réflexions à travers des groupes de travail (patrimoine maritime, métiers de la mer, transport maritime et plaisance-nautisme). Il produit des rapports assortis de recommandations et contribue de ce fait à l'élaboration de la Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral de la Région PACA.

finalisation est en cours par la DIRM, transformant profondément l'approche initialement très "terrestre" de la planification du littoral. Les travaux intéressent désormais toute une série d'acteurs sociaux et économiques et d'utilisateurs de l'espace littoral et marin (utilisation épisodique, usage régulier voire exploitation permanente des différents types de lieux dans le domaine maritime : la surface, la colonne d'eau, le sol et le sous-sol). La démarche de façade souligne la volonté de développer une vision beaucoup plus stratégique. Pour permettre l'expression de la diversité des intérêts concernés, un **conseil maritime de Façade³ pour la Méditerranée** (composé de 80 membres) a été mis en place en novembre 2011 à Marseille, à l'issue d'un état des lieux des enjeux.

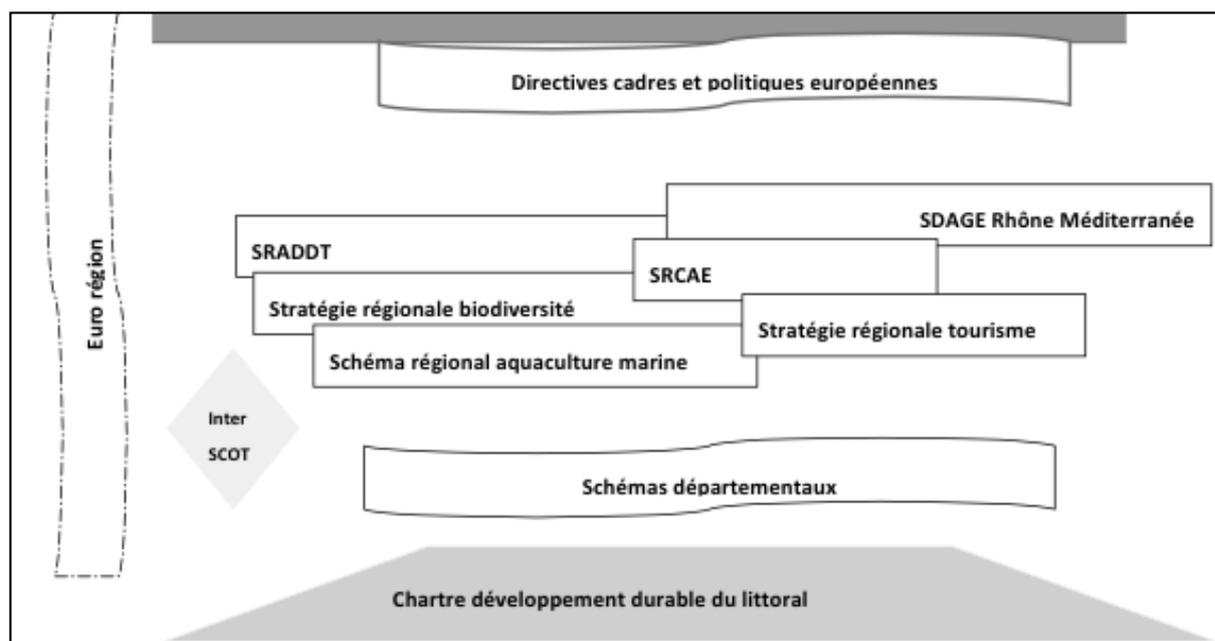
En matière de gouvernance maritime, un nouvel outil juridique est à disposition des autorités depuis la fin de l'année 2012. En effet, à l'échelle de la Méditerranée française, au large, une ZEE (Zone économique exclusive) a été mise en place en substitution de la ZPE (zone de protection écologique), centrée autour de la gestion des rejets de carburant). Cette ZEE permettra une extension de la réglementation nationale et européenne jusqu'à 200 miles marins alors que les documents de façade n'intègrent que la bande maritime appelée "Mer territoriale" sur une largeur de l'ordre de 12 miles marins.



Enfin, une nouvelle structuration des documents d'aménagement stratégiques du littoral est envisagée à l'échelon régional, intégrant le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) approuvé en 2009 (en révision en 2013), le Schéma régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), les documents stratégiques de gouvernance des bassins versants (SDAGE, SAGE); les Schémas de cohérence territoriale (SCOT et Interscot), ainsi que les Plans de prévention des risques littoraux (PPRI, PPRL). Il faut noter, par ailleurs que des documents stratégiques sectoriels sont mis en place au niveau de la Région, tant dans le domaine du tourisme que dans celui de la pêche et de

³ Le Conseil Maritime de Façade identifie les secteurs naturels à protéger en raison de la richesse de la faune et de la flore, les secteurs propices au développement des activités économiques, y compris l'aquaculture, et les secteurs pouvant faire l'objet d'une affectation future. Il émet des recommandations et est consulté dans le cadre de l'élaboration du document stratégique de façade prévu à l'article L. 219-3 du code de l'environnement et du plan d'action pour le milieu marin prévu à l'article L. 219-9 du même code.

l'aquaculture marine. Dans un certain nombre de domaines, des schémas départementaux viennent s'ajouter aux documents stratégiques régionaux.



Une dernière particularité de la région est à souligner : son caractère frontalier. Dans ce contexte, depuis 2006, la coopération avec l'Espagne s'organise dans le contexte d'un accord cadre de coopération transfrontalière instituant l'Euro district catalan (1 million d'habitants et 450 communes). Cet Euro district permet la mise en place d'un fonds commun de soutien aux projets. Dans le passé 72 projets ont été soutenus (service d'aide commun, production de guides et études, manifestations communes). Il existe aussi depuis août 2009 un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui constitue un instrument juridique de coopération qui permet d'acheter ou vendre des biens et d'engager du personnel.

Néanmoins, la bonne application des documents stratégiques de gouvernance de la façade maritime oblige à prendre en compte une multiplicité d'autres acteurs institutionnels d'aménagement, de gestion et de protection du littoral, et d'intégrer des territoires soumis à des règlements spécifiques.

Autour du Conseil maritime de façade se posent deux questions :

1- Les interactions avec la gouvernance et l'efficacité de la coordination à l'échelle de la façade. La mise en place de cette directive a conduit au renforcement d'un dispositif de coordination de l'action de l'Etat et des régions à l'échelle de la façade : un groupe d'experts et de représentants des trois régions (PACA, LR, Corse), animé par la DIRM, forme le comité technique. Il réunit des représentants des 3 DREAL, de l'Agence de l'Eau, de l'Agence des Aires marines protégées, la Préfecture maritime, les DDTM et les trois régions. Il se réunit une fois par mois. C'est un dispositif très efficace qui permet réellement la coordination et l'information sur l'ensemble de la façade. En terme de gouvernance la mise en place de ces nouvelles mesures en mer a été l'occasion pour certains territoires de signer des conventions de type accord cadre qui permettent de coordonner les mesures de gestion à terre et à mer : on peut citer le cas du Conseil Général de l'Hérault, de l'Agence de l'eau, de deux syndicats mixtes (dont Thau), et de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Plus le bassin versant est petit, plus c'est facile de mettre en place cette coordination. Ces actions de coordination portent sur plusieurs volets : la pollution, l'eau potable, la préservation des milieux aquatiques, les zones humides, la continuité hydrologique, le volet milieu marin, la planification des SCOT et des SAGE et l'éducation à l'environnement. On observe une coopération efficace autour des herbiers de posidonie.

2- La centralisation et suivi des connaissances. Il n'y a pas encore de véritable outil de centralisation qui à la fois centralise l'information et est un lieu de mise en débat. Il existe le CRIGE en PACA, et SIG LR en Languedoc-Roussillon mais qui est moins interactif et moins riche. A noter aussi l'existence du système d'information Nature Paysage de la DREAL. Dans la cadre de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), un projet de centralisation de l'information est proposé (mais assez complexe).

Dispositifs et zonages de conservation du littoral en Languedoc-Roussillon

Dans le domaine environnemental, outre la Loi littoral et le Conservatoire du littoral, on observe la présence de multiples dispositifs à l'échelle du Languedoc-Roussillon :

- 10 sites Natura 2000 en mer, dont un seul dont le DOCOB est approuvé (Zone Natura 2000 Posidonie de la Grande Motte à Frontignan)
- 1 Parc marin récemment créé dont l'articulation avec les anciennes structures est à organiser
- 1 aire RAMSAR en mer d'une superficie de 124,6 ha
- 1 Parc naturel régional littoral (Parc de la Narbonnaise)
- 1 Réserve naturelle en mer (Réserve de Banyuls)

Il faut signaler qu'un dispositif spécifique d'action est mené au niveau de la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, qui permet la coordination de trois institutions clés : le Conservatoire du littoral, le Parc naturel régional de la Narbonnaise et le Conseil régional, ainsi que les collectivités locales. L'enjeu est de mettre en œuvre un programme de réhabilitation écologique et de valorisation touristique de haute qualité, dans un site caractérisé par son ampleur spatiale, ainsi que par sa très haute qualité paysagère et naturaliste.

Nom du site	Sainte-Lucie
Commune	Port la Nouvelle
Années d'installation de la protection	site acquis en 2007 par le Conservatoire du littoral classement en réserve naturelle régionale en 2009 par la région Languedoc Roussillon
Superficie	825 ha pour la RNR 1240 ha pour le site du Conservatoire du littoral
Statuts de protection	- Site du Conservatoire du littoral - Réserve naturelle régionale - Zone Natura 2000 - zone Ramsar
Gestionnaires du site	- Commune de Port la Nouvelle - Parc naturel régional
Instances de concertation sur le projet de rédaction d'un plan de gestion	Comité consultatif de préfiguration de la gestion du site de Sainte-Lucie intégrant Commune de Port-la-Nouvelle Conservatoire du littoral Région Languedoc-Roussillon Parc naturel régional Narbonnaise Services de l'Etat DREAL Scientifique (comité scientifique et de prospective du PNR) Associations de protection de la nature Associations cynégétiques
Objectifs des études en vue de la définition d'un plan de gestion	Analyse du fonctionnement hydraulique des anciennes salines de Sainte Lucie Analyse des caractéristiques faunistiques et floristiques du site Impact des activités humaines (fréquentation touristique) - Impact des projets d'agrandissement de Port la Nouvelle sur le site

L'exemple du site de Sainte-Lucie montre que la mise en œuvre de procédures de protection et de gestion de l'environnement littoral ambitieuses est en cours en région Languedoc-Roussillon, que cette mise en œuvre concerne des sites de taille importante, qui associent une grande diversité d'acteurs institutionnels, économiques et sociaux et qui croisent des enjeux diversifiés. Malgré le caractère encourageant des travaux en cours, il faut soulever un certain nombre de difficultés et de contraintes au déploiement d'une bonne gouvernance du littoral.

Constats concernant la gouvernance

Déficit d'organisation de la gouvernance

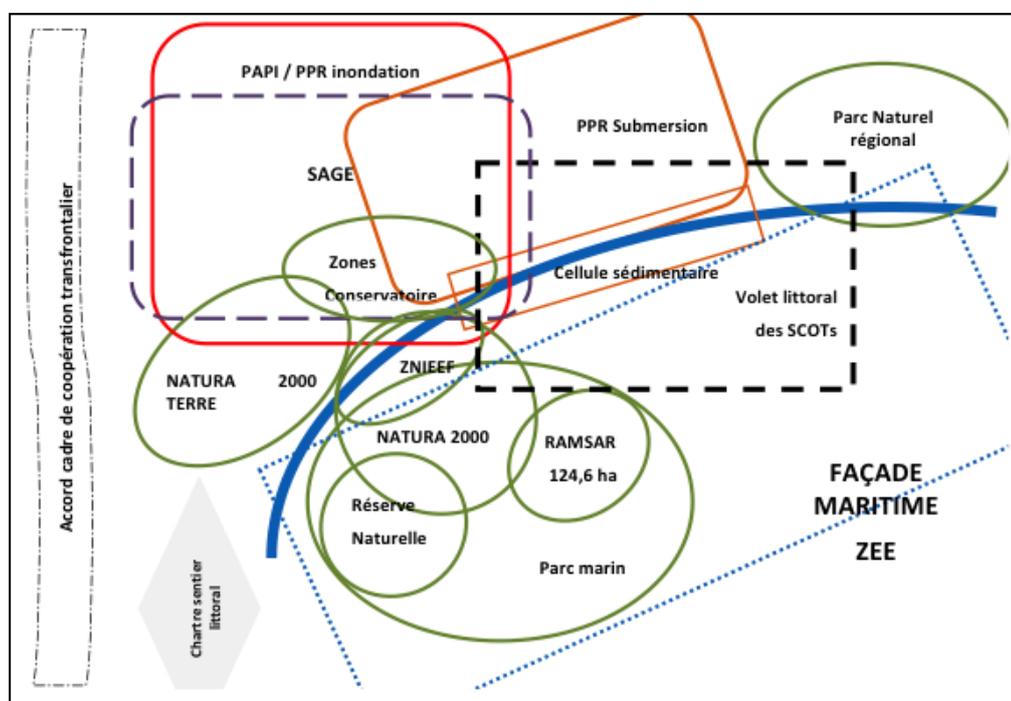
C'est d'abord au niveau de la lisibilité de l'action des différentes institutions que des déficits sont observés en Languedoc-Roussillon.

- Manque de lisibilité de l'action des différents acteurs institutionnels (des opérations de communication ciblées existent sur certains dossiers, elles restent incomplètes);
- Faible "vision des enjeux maritimes" et des enjeux transfrontaliers de nombreux acteurs institutionnels du littoral;
- Faible visibilité, faible crédibilité du monde associatif (en matière de protection et de gestion de l'environnement littoral et marin);

C'est ensuite au niveau de l'articulation, de la structuration, de l'organisation des acteurs publics que des progrès peuvent être réalisés :

- Manque de coopération entre certains niveaux institutionnels et faible complémentarité entre les échelles de gouvernance (ex : Départementale et régionale et entre niveau communal et départemental);
- Manque d'articulation entre les différents domaines de l'action publique et entre politiques sectorielles (par exemple gestion des sites protégés et politiques du tourisme et de la pêche);
- Mauvaise coordination et asymétrie des acteurs publics et privés, les acteurs privés ayant des logiques, jusqu'à présent, peu articulées (sur le plan spatial, temporel) avec les actions publiques en cours;
- Implication variable (parfois insuffisante) des différents acteurs dans des structures de concertation et mauvaise identification ou mauvaise organisation de certaines catégories d'acteurs et d'usagers du littoral, notamment les représentants du tourisme très souvent absents (d'où les difficultés à les impliquer dans les processus de concertation);
- Faible appropriation des logiques de durabilité par certains acteurs ou groupes de pression économiques, plus soucieux de profits à court terme;
- Manque de culture de l'évaluation des politiques publiques et de systématisation et centralisation des suivis;

Le schéma ci-contre explicite la diversité des sigles et outils de gouvernance et de gestion du littoral et montre leur superposition, qui engendre en partie les déficits constatés



Déficit d'action des acteurs de la gouvernance

Enfin, les actions de gouvernance et de gestion connaissent aussi des limites dans leur mise en œuvre effective sous l'effet des phénomènes suivants :

- Accumulation d'outils juridiques et réglementaires, ambitieux dans le texte mais parfois incohérents ou contradictoires lorsqu'on les applique localement et opérationnellement
- Fort impact des acteurs économiques dominants (tourisme, pêche, construction) sur la décision politique locale (exemple : pression en vue de limiter l'impact de telle ou telle réglementation)
- Difficultés de la mise en œuvre des normes de protection de l'environnement terrestre, littoral et marin. Difficulté d'application ou non respect de certaines réglementations (pêche plaisance, circulation de véhicule, concessions de plage)
- Déficit général de contrôles et de moyens dans le suivi de l'application de la loi, de la part de certains acteurs institutionnels
- Insuffisant déploiement de l'outil réglementaire européen Directive Cadre sur l'Eau, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
- Insuffisance de données scientifiques nécessaires à la gestion du littoral et de l'espace marin

Ce qui a été fait et son impact – Retours d'expérience

Cette transversalité du littoral par rapport aux dispositifs institutionnels est difficile à organiser. Il convient cependant de noter dans les acquis et réalisations passées un certain nombre de points positifs :

- La présence de deux sites pilotes du programme expérimental de la GIZC mis en place en 2005 par la DATAR (Syndicat Mixte du Bassin de Thau et Parc Naturel de la Narbonnaise)
- L'existence d'un plan de développement durable du littoral défini conjointement par la Région et les services de l'Etat lors de la Mission interministérielle littoral de 2000 à 2006.
- Le développement des structures de coopération intercommunales ; on observe par exemple la présence de 9 syndicats mixtes en charge de l'élaboration des SCOT dans la plaine littorale ce qui présente 33 EPCI et 375 communes (source fiche variables prospective)
- La mise en place en 2003 dans le cadre de l'animation réalisée par la Mission Littoral d'une stratégie régionale concertée de gestion du trait de côte permettant la spatialisation d'échelles sédimentaires pertinentes et la hiérarchisation des sites d'intervention prioritaires
- Le développement de réseaux d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques sur la gestion du littoral (ex: pôle lagunes, association régionale des maires du littoral, réseau Natura 2000 en mer...)
- Mise en place d'un Préfet littoral qui coordonne l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat;
- La création d'un système de méta données en appui à la mise en œuvre de la directive cadre milieu marin (Système d'information Nature Paysage) avec antérieurement l'expérience du projet SYSCOLAG qui avait permis de renforcer le proximité entre organismes de recherche;
- La création d'instances de concertation à différentes échelles spatiales pour l'intégration des enjeux sectoriels, notamment dans le cadre de la mise en place des Scots sur le littoral (et de leur volet maritime), et des projets Natura 2000 en mer.
- La mise en place d'un référentiel pour les PPR submersion marine (début de mise en place);
- La réalisation d'un volet d'études important visant à faire évoluer la logique de gestion du trait de côte au profit du recul
- Le lancement de l'opération de prospective participative Languedoc Roussillon 2050 (DREAL LR, 2010-2012) et la définition de scénarios pour parvenir à une construction et à une représentation commune des problèmes.
- Les travaux préalables à la définition du plan d'action pour le milieu marin (PAMM). Celui-ci doit intégrer :
 - o Une évaluation initiale (état du milieu et des activités qui s'y pratiquent)
 - o Une définition du bon état à atteindre par sous-région pour 2020.
 - o La fixation d'objectifs environnementaux

- Un programme de surveillance
- Un programme de mesures qui est la partie opérationnelle correspondant à l'ensemble des mesures de politiques publiques à mettre en œuvre. Il constitue la feuille de route des services de l'Etat et des acteurs publics concernés

Le projet d'évaluation initiale du plan d'action a été validé lors de la session du conseil maritime de façade méditerranéenne du 28/02/12. Ce document permet de dégager les enjeux majeurs, qui seront actualisés tous les 6 ans. On dénombre 5 enjeux liés à l'état écologique et 8 enjeux en termes de pression :

Enjeux liés à l'état écologique	Enjeux en termes de pressions
<ol style="list-style-type: none"> 1. Biocénoses des petits fonds côtiers (conserver l'intégrité et la qualité des habitats et des zones de fonctionnalité) 2. Ressources halieutiques du golfe du Lion et des zones côtières (maintenir et rétablir un bon état de conservation des populations, développer des pratiques de pêches compatibles) 3. Avifaune marine (conserver les zones pour le cycle de vie des oiseaux marins) 4. Richesses écologique des têtes de canyons (bon état de conservation des populations) 5. Mammifères marins (bon état de conservation des populations) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Apports du Rhône et des cours d'eau côtiers (réduire les flux de contaminants) 2. Apports des grandes agglomérations et des complexes industriels et portuaires (réduire les flux de contaminants) 3. Rejets illicite en mer (réduire les apports en hydrocarbure et autres polluants) 4. Artificialisation du littoral (éviter la destruction des habitats des petits fonds et les modifications hydro morphologiques et hydrologiques) 5. Arts traïnants (limiter la destruction des habitats par les engins de pêche et autres activités) 6. Mouillages (limiter la destruction des habitats par les ancres) 7. Déchets Marins (réduire la présence de déchets) 8. Espèces non indigènes envahissantes (éviter la perte de biodiversité et l'uniformisation des paysages)

Tous ces éléments montrent qu'il existe une véritable dynamique d'action sur le littoral et que des avancées sont en cours.

Forces et faiblesses

Forces :

- Arsenal juridique et réglementaire complet de protection des écosystèmes littoraux et marins;
- Bonne couverture du territoire par les outils de planification (SCOT), mais il y en a 9 et quelle coordination entre eux ou quelle cohérence ?
- Bonne couverture du territoire par les dispositifs de protection juridique (Natura 2000, etc.);
- Renforcement significatif de la coopération intercommunale dans les dix dernières années ;
- Mise en place d'une structure de gestion par site lagunaire. La Région est maître d'ouvrage du Réseau de Suivi Lagunaire : suivi annuel de la qualité des eaux des lagunes vis-à-vis de l'eutrophisation ; accompagnement des gestionnaires vers des mesures de gestion pour lutter contre ce phénomène

Faiblesses :

- Amoncellement et complexité des instruments juridiques et réglementaires d'aménagement du littoral;
- Manque d'encadrement juridique de certaines activités ou pratiques (pêche, cabanisation, kitesurf);
- Absence d'outil de suivi et d'évaluation de la gestion effective de la zone côtière et des effets des politiques menées (par exemple suivi environnemental des opérations de rechargement des plages) ;
- Déficit d'organisation de la gouvernance (manque de lisibilité des actions, d'articulation entre les politiques sectorielles, d'implication des acteurs dans des structures de concertation...)
- Faible appropriation des logiques de durabilité par certains acteurs ou groupes de pression économiques
- Faible vision des enjeux maritimes de nombreux acteurs
- Manque de culture de l'évaluation des politiques publiques et de centralisation des suivis
- Découpage territorial de la partie maritime du territoire difficile à penser et à organiser du fait des lacunes de connaissance sur les dynamiques fonctionnelles (rôle des courants...)

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques réaffirment la gestion intégrée des zones côtières GIZC comme principe incontournable de conception et de mise en œuvre des politiques relatives au littoral et à la mer et se déclinent en grands axes :

- Mise en réseau
- Renforcement de la prise en compte des enjeux maritimes dans la gouvernance littorale
- Connaissance, aide à la décision et à la planification et évaluation
- Renforcer la participation des acteurs aux politiques, y compris les résidents secondaires et les touristes
- Faciliter l'accès foncier aux nouveaux projets des activités maritimes associées à une charte de durabilité (algoculture, aquaculture, éolien en mer...)
- Améliorer la gouvernance des espaces littoraux et maritimes par le Parlement de la mer et l'échange de bonnes pratiques
- Promouvoir le dialogue, la coopération et accompagner les territoires vers la GIZC, promouvoir la prospective, les initiatives intersectorielles
- Développer «l'ingénierie développement durable» et mieux valoriser la façade maritime et les interfaces terre/mer
- Soutenir la communication/prévention, sécurité et protection /risques
- Développer et capitaliser les expériences telles que le Parc Marin
- Renforcer le suivi de la qualité des milieux et des impacts des interventions publiques

Il est important de faire de la gestion intégrée des zones côtières le principe incontournable de conception et de mise en œuvre des politiques relatives au littoral et à la mer. Il s'agit de mettre en place une approche intégrée des enjeux, notamment des interactions entre les espaces terrestres et marins, et qui soit aussi concertée à travers des dispositifs participatifs permettant de prendre en compte à la fois les savoirs locaux ainsi que les contraintes et les préférences des acteurs concernés.

Compatibilité avec les fonds

Objectif 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Objectif 3 : Renforcer la compétitivité des PME, celle du secteur agricole et celle du secteur de l'aquaculture et de la pêche

Objectif 5 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques

Objectif 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Projets et dossiers recensés à ce jour

Mettre en place un dispositif d'observation, de connaissance, d'évaluation et de prospective des espaces littoraux et marins

• Mise en réseau

- Favoriser la mise en réseau des acteurs institutionnels tant sur le plan des grands dossiers environnementaux qu'en matière d'aménagement et de gestion de la portion terrestre du littoral.
- Au niveau des documents réglementaires de protection et de gestion de l'environnement littoral, développer la mise en réseau des dispositifs (par exemple Natura 2000 en mer) à travers la mutualisation des outils, des bases de données, et des opérations de sensibilisation, des moyens d'information du public et des professionnels ...).
- Au niveau des documents de planification de l'urbanisme et du développement économique, favoriser la mise en réseau des acteurs du développement territorial à l'image des interdépendances effectives entre les villes de la région au sein du réseau interurbain de Montpellier. A ce titre, envisager la définition d'un axe "ville littorale" dans la coopération urbaine) (rapport Ernst & Young)
- Développer une fonction d'animation dans le pilotage de toutes les actions d'aménagement et de gestion du littoral
- Assurer la complémentarité entre les structures existantes et le nouveau parc marin de façon à en faire un levier et non la superposition d'une couche de plus.
- Mettre en réseau les dispositifs Natura 2000 en mer et à terre
- Promouvoir le dialogue, la coopération et accompagner les territoires vers la GIZC, promouvoir la prospective, les initiatives intersectorielles

• Connaissance, aide à la décision et à la planification et évaluation

- Créer une cellule d'appui à l'ingénierie de l'évaluation et du management de projet (élaboration d'un cadre de référence et de fiches techniques d'évaluation, de mise en œuvre de l'approche coût avantage, de systèmes d'indicateurs (en relation avec l'agence des aires marines protégées) formation des gestionnaires... en complémentarité avec les structures existantes
- Développer « l'ingénierie développement durable » et mieux valoriser la façade maritime et les interfaces terre/mer
- Soutenir la communication/prévention, sécurité et protection /risques
- Développer et capitaliser les expériences telles que le Parc Marin
- Renforcer les suivis de la qualité des milieux et des impacts des interventions publiques
- Rédaction d'un guide de pratiques et de cadres de référence pour la mise en œuvre du volet littoral et maritime des SCOT et inter SCOT
- Mise en place d'un outil de mutualisation et de mise à disposition des données (cf. Pôle métier mer et littoral du CRIGE PACA)
- Mise en place d'ateliers de prospective (par ex. pour le projet côte Ouest de Vias)
- Mise en place de politiques de suivi (suivi des effets de l'aménagement des récifs en mer ; appui au développement de l'observatoire du CRPEM ; suivi de la fréquentation des plages ; mise en place d'un observatoire des mobilités touristiques et de loisirs...)
- Identifier une méthodologie commune et partagée par tous les niveaux institutionnels, avec des critères et un référentiel pour optimiser les systèmes de gestion côtière
- Elaborer un cadre de référence pour la mise en œuvre du volet littoral des SCOT et animer au sein d'un dispositif inter SCOT, la transversalité des SCOTS littoraux, diffuser le protocole GIZC de la convention de Barcelone
- Valoriser le potentiel de recherche universitaire très actif sur le domaine de la participation de façon à offrir un appui scientifique dans ce domaine (Réseau inter-organismes participation en collaboration avec l'Institut de la Concertation)
- Utiliser les enjeux de l'adaptation au changement climatique pour favoriser les transversalités entre gestionnaires

- Organiser des groupes de réflexion pour faire évoluer la réglementation dans le domaine de l'hôtellerie de plein air et de l'installation des entreprises aquacoles (normes ICPE) en vue d'une limitation des impacts environnementaux
 - Mettre en place un dispositif d'observation, d'évaluation et de prospective des espaces littoraux et marins de Languedoc-Roussillon mettant à disposition de tous, les connaissances relatives à ces territoires littoraux. Par la mise en ligne de base de données publiques, rendre davantage accessibles les outils, les indicateurs et les mesures de qualité de l'espace
 - Coordonner les recherches dans le domaine de la mer et du littoral
 - Systématiser la sensibilisation des acteurs publics, des entrepreneurs et des citoyens à la nécessité d'une gestion concertée et rigoureuse de l'espace et de l'environnement littoral, en lien avec le monde associatif via des campagnes de sensibilisation et d'information pour renforcer l'appropriation des normes et des bonnes pratiques, via la création d'outils collaboratifs d'échanges de données entre acteurs territoriaux à l'échelon local, départemental et régional
 - Mise en place d'un programme d'évaluation des politiques d'adaptation au changement climatique : Rechargements en sable (impacts sur les milieux de prélèvement, impact sur les milieux récepteurs, durée effective du rechargement, comparaison des techniques mises en œuvre) ; Impacts économiques des phénomènes de submersion (dommages, prise en charge par les assurances, impacts sur les primes)
 - Développement de méthodes de prospective et de concertation lors de l'élaboration des SCOT littoraux, avec un lien fort avec les schémas de mise en valeur de la mer (cohérence)
 - Mise en place d'un compte carbone du tourisme littoral dans le cadre du Schéma régional climat air énergie, et développer des actions pilotes de réduction de la dépendance automobile du tourisme littoral
 - Réseau de Suivi Lagunaire : poursuite du travail de suivi, de mise en réseau des gestionnaires et d'animation
- **Renforcement de la prise en compte des enjeux maritimes dans la gouvernance littorale**
 - Promouvoir davantage le littoral et l'espace marin proche comme espace de coopération scientifique, économique, social et culturel, en articulation avec le Parlement de la Mer
 - Faciliter l'articulation transfrontalière avec l'Espagne dans le domaine de la protection du littoral, dans le domaine de la planification et de la gestion des ressources marines, et dans le domaine des sciences du littoral, par exemple dans le cadre de l'Euro-campus Pyrénées Méditerranée
 - Explorer les effets institutionnels et réglementaires de la mise en place de la ZEE, notamment dans les domaines de la sécurité maritime, du trafic commercial, de la gestion de l'environnement et des ressources
 - Renforcer les liens avec les groupes de lobbies internationaux tel que la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), notamment sa commission inter méditerranéenne (CIM)
 - Renforcer les relations avec le Pôle de compétitivité mer en PACA et le Pôle risque PACA

Développer un volet littoral et maritime dans la coopération interrégionale (façade méditerranée) et transfrontalière dans le cadre de l'Euro-Région

- **Renforcer la participation des acteurs et des citoyens aux politiques publiques, y compris les résidents secondaires et les touristes**
 - Faire signer une « Charte de gestion des espaces littoraux du Languedoc-Roussillon » à l'ensemble des acteurs parties prenantes. Cette Charte définira la gestion intégrée des zones côtières comme le principe permanent de conduite des politiques et de gestion des projets. Elle arrêtera également le principe de coordination et subsidiarité des acteurs publics;
 - Favoriser la représentation des usagers dans les instances de gestion
 - Améliorer la gouvernance des espaces littoraux et maritimes par le Parlement de la mer et l'échange de bonnes pratiques
 - Renforcer encore plus la coordination entre les actions notamment à destination du grand public

Tableau de synthèse du diagnostic littoral

Ce tableau présente de manière synthétique, par grands enjeux, les éléments de diagnostic, les orientations stratégiques, les projets et dossiers recensés dans le cadre de la démarche. Une colonne « actions complémentaires » concerne d'autres projets recensés mais qui ne relèvent pas des fonds contractuels

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
Adaptation au changement climatique					
<p>Le littoral LR est particulièrement exposé aux risques de submersion marine</p> <p>L'impact du changement climatique sur les milieux naturels et la dégradation des conditions de vie sur le territoire pourraient avoir un impact économique considérable (tourisme, agriculture, pêche, conchyliculture)</p> <p>La fragilisation croissante de la bande littorale sableuse risque d'entraîner à terme une nécessaire transformation de l'urbanisation de son littoral</p> <p>Le changement climatique pourrait coûter au LR plusieurs dizaines de milliards d'euros à l'échelle du siècle</p> <p>Impacts des changements climatiques sur la perte de biodiversité (roselières...)</p>	<p>Stratégie de gestion du trait de côte (MIAL 2002) / retrait stratégique et reconstitution des cordons dunaires</p> <p>Etudes du volet littoral du CPER / Impact du changement climatique sur les aléas littoraux.</p> <p>Identification des zones vulnérables et des modalités de gestion (mars 2013)</p> <p>Opérations emblématiques (lido Sète-Marseillan, lido Petit Travers)</p> <p>Opérations lourdes de rechargement de plage (golfe Aigues-Mortes)</p> <p>Travaux de recherche (BeachMed, Coastance, MISSEVA) : identifier les gisements de sable exploitables ou mieux modéliser les phénomènes de submersion</p> <p>Opérations complexes de retrait stratégique (ex. Vias) difficiles à mettre en œuvre</p> <p>Réponse à l'appel à projet «Relocalisation des activités et des biens» : retour national attendu au travers d'un guide méthodologique des meilleurs pratiques</p> <p>Démarche de prospective participative Littoral 2050 (2010-2012) ayant contribué à renforcer la concertation et la prise de conscience des enjeux</p> <p>Circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les Plans de</p>	<p><i>Faiblesses :</i></p> <p>Vulnérabilité vis-à-vis des changements climatiques (augmentation des événements climatiques extrêmes)</p> <p>Des solutions à long terme comme le recul stratégique, et des solutions à moyen terme comme les rechargements massifs de plage</p> <p>Fortes contraintes réglementaires, financières, politiques, sociales et économiques en matière de prévention des risques naturels (inondation, érosion, submersion marine)</p> <p>Une nouvelle génération de PPRI intégrant la contrainte de submersion marine pour les constructions nouvelles. Pour le bâti existant, d'autres outils sont à trouver (ou évolution PPRI)</p> <p>Retrait stratégique confronté à l'étendue des zones rouges des PPR (submersion, inondation)</p> <p>Des stratégies d'adaptation peu étudiées</p> <p>Globalement, aucune solution d'envergure ne se dessine pour assurer la protection des lieux non délocalisables et la délocalisation des enjeux transférables</p> <p><i>Forces :</i></p> <p>Des expériences reconnues et des actions conjointes Etat, Région, Département, Agglomérations</p> <p>Evolution des systèmes assurantiels (solidarité versus libéralisation)</p>	<p>Réduire la vulnérabilité des territoires à la mesure de l'accroissement des risques</p> <p>Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre des premières actions pionnières sur des territoires tests</p> <p>Restaurer les cordons dunaires et les plages pour conserver leur attractivité et accroître leur impact économique</p> <p>Imaginer une évolution des systèmes d'assurance</p>	<p>1- Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre leurs premières actions sur des territoires tests (au moins 4, une par département)</p> <p><i>Ces stratégies devraient aborder les aspects techniques, environnementaux, sociaux, économiques et financiers afin de bien identifier les scénarios envisageables et les conditions de succès de ces démarches. Elles devront être élaborées collectivement et reposer sur des actions conjointes et coordonnées.</i></p> <p>Dossiers recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du réaménagement du lido de Sète à Marseillan (environ 945 ha) en lien avec le projet de vente de la propriété Listel - Accompagnement du recul stratégique à l'échelle régionale : Généralisation des pratiques de recul sur des territoires, en complément du projet «Relocalisation des activités et des biens» (Vias), et du projet de recherche SOLTER (SCOT de Béziers) - Mise en œuvre opérationnelle des orientations découlant des études volet littoral du CPER 2007-2014 <p>2- Mettre en place un programme d'ingénierie et de travaux d'excellence écologique : chantiers nature, ingénierie écologique, restauration des milieux, reconstitution des cordons dunaires ...</p> <p>3- Accompagner la mise en œuvre d'une future charte des PPRL pour une gestion évolutive des risques littoraux par des aménagements adaptés (charte révisable tous les 10 ans par exemple) : Définition d'une typologie de situations et de réglementations et aménagements adaptés ; Innovation dans les équipements légers mais également dans les équipements en dur (mobil-homes,</p>	<p>Mettre en place des aides pour l'entretien des espaces dunaires aménagés de ganivelles</p> <p>Se mettre d'accord sur l'aléa Submersion marine (être sur les mêmes référentiels)</p> <p>Mettre en place des outils d'appui à la gestion de crise (diagnostic de l'existant et solutions possibles)</p> <p>Développer des réseaux de communications plus directs entre monde scientifique et acteurs de l'aménagement pour transférer les savoirs sur les enjeux de submersion marine du littoral LR</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
	<p>prévention des risques littoraux (PPRL)</p> <p>Guide régional d'élaboration des PPRL (novembre 2012)</p> <p>Alerte : existence de services de prévision des crues (ex. PREDICT)</p>	<p>Moyens d'alerte plus performants</p> <p>Une sensibilisation accrue des acteurs concernés</p> <p>Une réelle capacité de l'hôtellerie de plein air à s'adapter tant en termes de structure que de fonctionnement</p>		<p>habitations légères de loisirs, piscines, bâtiments, terrains de loisirs... ;</p> <p>Innovation dans les systèmes d'alertes pour les adapter aux besoins des professionnels</p>	
Maîtrise de l'usage du foncier					
<p>Fortes pressions démographique et foncière : 50% de la population du LR sur 5% du territoire dans la plaine littorale</p> <p>Chaque année des terrains sont conquis par la mer, posant ainsi le problème de la relocalisation des activités économiques et de certaines occupations résidentielles</p> <p>D'ici la fin du siècle, 140000 logements et 10000 établissements risquent d'être concernés par l'érosion et la submersion marine</p> <p>Dégradation du cadre de vie et des paysages (résidentialisation des communes littorales)</p> <p>Enjeux d'application de la loi littoral : préservation des espaces remarquables du littoral, préservation des zones humides littorales...</p> <p>Il s'agit de prendre en compte le rééquilibrage du foncier entre habitat et activité, ; la préservation des espaces naturels et de la diversité écologique ; la réorientation des consommations énergétiques liées à l'habitat</p>	<p>2007-2013 : GIZC. Recul stratégique (lido Sète-Marseillan), restauration de la dynamique sédimentaire (Petit et Grand Travers) - un exemple de projet global et cohérent (mais qui concentre en un site beaucoup de moyens)</p> <p>Stratégie nationale du trait de côte (2012)</p> <p>2011: 25 plans de prévention des risques littoraux prioritaires en LR</p> <p>Plan de gestion des Zones humides dans les SAGE littoraux</p> <p>Carte d'identification du foncier littoral : périmètre d'action, communes concernées</p>	<p><i>Forces :</i></p> <p>Partage des orientations de gestion du trait de côte entre Etat et Région. Concentration des actions et des financements sur les certains espaces côtiers</p> <p>Réversibilité de l'activité HPA, et capacité d'adaptation des produits</p> <p>Disponibilités foncières : conservatoire du littoral, intervention EPF ...</p> <p><i>Faiblesses :</i></p> <p>Foncier disponible devenu rare sur le littoral ; tendance à l'augmentation des prix</p> <p>Difficulté de mise en œuvre d'une approche intégrée</p> <p>Quartiers de résidences secondaires ou principales favorisés par les élus au détriment d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau, d'équipements touristiques à gestion professionnelle, d'équipements publics....</p> <p>PLU ne permettant pas de distinguer les immeubles en gestion professionnelle collective de ceux proposant à la vente des appartements individuels. Faible utilisation des outils ZAD, DPU par les collectivités</p>	<p>Promouvoir une gestion plus intégrée : territoires pilotes d'expérimentation pour la maîtrise du foncier, la préservation des ressources, la participation</p> <p>Promouvoir la mise en place de réelles politiques foncières communales et intercommunales</p> <p>Prioriser le développement d'espaces logistiques et économiques plutôt que le développement d'habitations individuelles</p>	<p>4- Mettre en place un appel à projets et financer des études d'élaboration de politiques foncières à différentes échelles en optimisant les outils foncières existants</p> <p>coordination entre les collectivités (CG, Agglo...), le Conservatoire du littoral, l'EPF, la SAFER</p> <p>en vue d'améliorer la planification foncière (plans communaux ou intercommunaux de maîtrise foncière, plans aux échelles départementales et régionales). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de la Côte Ouest de Vias : extension 2014-2020 du CPER actuel (travaux, acquisitions foncières) - Financements des intérêts d'emprunt destinés aux acquisitions foncières cohérentes avec les plans communaux - Appui à la mise en place de zones d'aménagement différé en particulier pour les activités économiques liées à la mer (zones logistiques, pêche, sports nautiques ..) - Lutte contre la cabanisation : Lever les difficultés de mise en œuvre / étude de territoires pilotes en suivant différentes approches 	<p>Définir des objectifs de valorisation sélective du foncier ; affectation sélective de l'usage des sols dans les PLU ; mécanismes pour conserver l'assurance de revenir à l'état initial ...</p> <p>Renforcer l'action de l'Etat dans la mise en place de DUP (usage du droit de préemption) – <i>accélérer les procédures</i></p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
<p>Gérer la vulnérabilité du territoire à la mesure de l'accroissement des risques. Innover dans l'exploitation des ressources. Articuler question spatiale et question sociale, tout en considérant que les problèmes de foncier relèvent pour une part majeure des décisions des élus locaux</p>		<p>Tendance à l'augmentation du phénomène de cabanisation Absence de budgets fonciers pour conduire des politiques Le parc de logements est constitué de près de 20% de résidences secondaires, positionnant la région au 3e rang parmi les régions françaises Décalage entre partage des orientations entre Etat et Région et appréhension des risques par les collectivités et la population Ecart entre ciblage des actions et des financements sur la réhabilitation des espaces côtiers et poursuite de la concentration de la population et des activités sur la bande littorale Pour l'HPA un risque de perte de 10% de foncier avec le retrait stratégique (jusqu'à 30% à Vias) ; Anticipation nécessaire des besoins d'espace liés à la montée en gamme</p>			
Ciblage des activités					
Emploi, compétitivité					
<p>PIB par habitant parmi les plus faibles au plan national, en dépit d'une croissance démographique soutenue Tissu économique particulièrement ancré dans les services, et marqué par une industrie particulièrement faible L'économie est à forte dominante présentielle (71% des emplois). Elle se caractérise aussi par un fort poids de l'économie sociale et solidaire (12% de l'emploi</p>	<p>Des dispositifs d'aide aux entreprises qui visent à accroître la pérennité des entreprises et leur taille et à favoriser l'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif «PRESERVE» (cycle de rencontres avec les entreprises) visant à prévenir les difficultés par le suivi d'indicateurs économiques - Soutien au regroupement d'entreprises et aux réseaux d'entreprises. 	<p><i>Forces :</i> Fort taux de création d'entreprises (services, commerce, transports, hôtellerie, restauration...) 1^{er} rang des régions françaises pour le poids des TPE, une grande partie sans salariés Des filières en émergence et au potentiel de développement important : biotechnologies, eau, TIC, écologie, ENR Algues: secteur innovant en plein développement. Une filière micoalgue est en train de se</p>	<p>Renforcer les moyens pour faire émerger les projets sans forcément les vouloir innovants Parvenir à ce que le technicien qui maîtrise son métier devienne un chef d'entreprise en développement Renforcer l'accompagnement au développement des entreprises en consolidant le Visa Développement Renforcer le suivi post-projet et la formation (coaching)</p>	<p>5- Diversifier les aides au développement des entreprises et des activités liées au littoral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution et renforcement des dispositifs existants : Regroupement des entreprises et augmentation de leur taille ; Groupements d'employeurs ; Moyens pour faire émerger les projets et les structurer économiquement notamment dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire (politique de conseiller métiers, incubateurs...); Renforcement des dispositifs de soutien à l'innovation sociale ; Développement du volet formation à 	

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
<p>salarié contre 10% au niveau national)</p> <p>Marché du travail dynamique mais taux de chômage élevé ; des secteurs en difficulté (construction, pêche, aquaculture, services, commerce, industrie)</p> <p>Le littoral est support d'activités économiques aux enjeux forts de renouvellement et de mutations économiques notamment dans le tourisme, mais également la pêche et l'aquaculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au-delà des aides à la création d'entreprises, il existe peu de moyens pour les aider à se pérenniser. Le fonds régional « JEREMIE » n'est pas suffisant. Une banque publique d'investissement (projet national) pourrait faciliter le soutien aux entreprises - Par contre, le « Visa développement » (fonds FEDER) a été mis en place pour formaliser le projet de développement des entreprises (attentes et besoins, stratégie d'entreprise). Il est piloté par le Réseau Régional de l'Innovation en lien avec la Stratégie Régionale de l'Innovation - Une fois le projet formalisé, le « PASS INNOV » apporte un appui à l'innovation au sens large (technologique. et non technologique) <p>Une nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation 2014-2020 en cours de définition, faisant de l'innovation sociale un axe fort pour la région</p> <p>Des dispositifs existants de soutien à l'innovation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incubateur : Alter'Incub, premier incubateur régional d'entreprises sociales 	<p>structurer (entreprise Salinealgue à Gruissan, projet GreenStars porté par l'INRA, réseau d'appui Algosud...)</p> <p>Place importante de l'agro-alimentaire (production, transformation, logistique)</p> <p>Economie de la connaissance très active en LR – mais faible ancrage des compétences</p> <p>Une économie présente importante qui peut continuer à se développer (nombreuses startup)</p> <p>L'innovation sociale, un axe fort de la future Stratégie régionale de l'innovation (stratégie « 3S »)</p> <p><i>Faiblesses :</i></p> <p>Avec la conjoncture actuelle, la majorité des entreprises ont des difficultés à s'inscrire dans une démarche de projet</p> <p>Taux élevé de défaillance des entreprises (BTP, services aux particuliers...)</p> <p>Orientation forte vers l'économie résidentielle au détriment de l'activité productive</p> <p>Faible performance dans transmission d'entreprises</p> <p>Offre d'accompagnement peu lisible (grand nombre de structures accompagnant la création et le développement d'entreprises innovantes)</p> <p>Secteur de l'innovation sociale en cours de structuration, peu d'acteurs (URScop, CRES, AIRDIE...), dispositifs récents à consolider</p> <p>Peu d'aide pour les entreprises compétitives (savoir-faire) mais non innovantes</p>	<p>Renforcer les liens entre universités et entreprises en dépassant les seuls pôles de compétitivité</p> <p>Dépasser les seuls pôles de compétitivité pour l'attribution d'aides</p> <p>Développer « l'ingénierie développement durable »</p> <p>Développer et compléter la chaîne de financement des entreprises, via des outils d'ingénierie financière appropriés</p>	<p>la création mais également la formation continue (gestion, stratégie commerciale...) au sein des dispositifs existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement spécifique des projets liés à la pêche artisanale et à l'aquaculture durable..., via le CEPRALMAR par exemple - Soutien à la pluri-activité sur de petits bassins d'emploi à l'échelle des territoires - Mise en place d'une dynamique de projet autour des gros projets structurants, projets d'infrastructures... <p>6– Soutenir les filières structurantes et émergentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration de la filière Kitesurf pour en faire une locomotive de développement régional, en veillant à ne pas créer des conflits d'usage entre cette activité récréative, les activités traditionnelles et le patrimoine naturel notamment lagunaire - Appui au développement de la filière algue : renforcement des réseaux autour de Greenstars pour favoriser l'installation d'entreprises. Faire de la région la référence qui polarise la filière nationale - Développement de l'ingénierie écologique (écotourisme, solaire, biomasse, restauration de milieux...) ; organisation d'une filière - Soutien au pescatourisme - Développement des ENR en mer, et notamment des éoliennes off shore, dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers <p>7- Créer un véritable outil de fonds propres pour le développement des entreprises du littoral</p>	

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
	<p>(accompagnement à la création d'entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coeptis : Ecole coopérative de management (agroalimentaire, économie sociale) - REALIS, projet de pépinière d'entreprises de l'Economie sociale et solidaire prévue pour septembre 2013 (Région LR) 	<p>Peu d'aide pour réaliser études de marché</p> <p>Peu d'aide pour répondre à des besoins non innovants (ex. comptabilité) d'entreprises innovantes</p> <p>à noter cependant : aide au marketing de l'opération « Cap Tourisme » (CRCI)</p>			
Tourisme					
<p>Le littoral concentre plus de 60% de l'économie touristique de la région avec 1,2 million de lits touristiques et plus de 63 millions de nuitées touristiques. Entre 2004 et 2011 la fréquentation touristique a augmenté sur cet espace de 2,4 % dans les hôtels et de 20,7 % dans les campings</p> <p>Cette zone ne représente que 4 % du territoire de la région mais concentre 35 % de son emploi touristique en moyenne annuelle soit 20200 emplois</p> <p>Région au 4ème rang national pour le tourisme, avec une importante croissance au cours des dernières années. Le tourisme représente près de 15 % du PIB régional</p> <p>Fortes pressions foncières, économiques et touristiques sur le littoral ; conflits d'usage entre objectifs environnementaux et objectifs de valorisation économique</p>	<p>Stratégie «Tourisme» de la Région : montée en gamme, structuration de l'offre touristique, diversification de l'offre, promotion de la destination «Sud de France Languedoc-Roussillon» ... font partie des enjeux prioritaires de la stratégie</p> <p>Programme "Tous pour le Languedoc Roussillon", qui travaille sur la construction, la restructuration et l'animation des filières touristiques</p> <p>Livre Blanc Canal du Midi</p> <p>Allongement de la saison et promotion de la destination notamment sur les marchés étrangers</p>	<p><i>Faiblesses :</i></p> <p>Le Languedoc-Roussillon peut encore améliorer son image. L'identité d'une côte bétonnée est prégnante</p> <p>Une offre touristique à structurer et un positionnement à trouver sur des filières d'avenir pour la destination</p> <p>Une offre touristique vieillissante, et un manque d'adaptation aux évolutions de la demande touristique (vieillesse de la population, développement durable, TIC...)</p> <p>Problématique des copropriétés balnéaires et de leur devenir en copropriétés dégradées</p> <p>Un développement du @-tourisme encore très limité</p> <p>Une saisonnalité touristique encore trop marquée, et existence de situations précaires (évolution du nombre d'emploi du simple au double en été)</p> <p>Un tourisme trop dépendant du marché français (70% des nuitées) pour partie lié au déplacement de 85% de la clientèle touristique par voie routière</p>	<p>Construire des « offres touristiques intégrées » en structurant l'offre autour de sites et de circuits touristiques autour de ces sites</p> <p>Développer des destinations nautiques « intégrées » en connectant le port et la cité portuaire à l'arrière pays</p> <p>Innové dans les techniques de promotion</p> <p>Innové dans les produits touristiques : engager les professionnels du tourisme sur une image de qualité en les aidant à s'adapter</p> <p>Diversifier le secteur du tourisme</p> <p>Anticiper la question des transports (irriguer différemment, éviter de concentrer, connexions entre destinations...)</p> <p>Lutter pour l'emploi et le logement des saisonniers : diversification « sur place » des métiers (compléments d'activités) et logement</p>	<p>8- Requalifier et diversifier l'offre touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de plans de gestion intégrée sur les secteurs à enjeux de valorisation touristique (schémas touristiques territoriaux, «Pays touristiques»...), et développer des offres touristiques « packagées », par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Politique intégrée de valorisation touristique du canal du Midi - PNR de la Narbonnaise (articulation avec la charte du PNR) - Valorisation des campings d'arrière-pays - Destinations nautiques intégrées (itinéraires mer-terre) ; Soutien et renforcement du projet Odyssea + réflexion transports/accès - Développement du tourisme de nature afin de compléter l'activité des travailleurs saisonniers estivaux tout au long de l'année (combinaison d'activités spécifiques au littoral) - Création de logements pour les saisonniers et encadrement des baux commerciaux précaires - Renforcement de l'@tourisme 	<p>Conduire une étude de cas sur l'effet démultiplicateur de l'implantation d'un camping (retombées économiques directes)</p> <p>Réaliser un stage de master (FHPA, LAMETA) : évaluation du poids économique direct et indirect de l'hôtellerie de plein air sur le littoral du Languedoc-Roussillon</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
<p>Capital naturel constituant une source d'emplois non délocalisables et un facteur d'attractivité du territoire</p>		<p>Des difficultés de logement pour les travailleurs saisonniers</p> <p>Forte attractivité pour le tourisme de villégiature, source de consommation d'espace</p> <p>Surfréquentation des zones littorales entraînant un accroissement de la vulnérabilité du littoral et une dégradation des milieux naturels sensibles</p> <p>Faible valorisation du patrimoine naturel sur le littoral du Languedoc-Roussillon</p> <p>Manque de valorisation du tourisme de l'arrière-pays</p> <p>Des liaisons routières parallèles à la mer, peu de liaisons littoral-arrière pays (perpendiculaires)</p> <p><i>Forces :</i></p> <p>Potentiel avéré pour le développement de l'oeno-tourisme, tourisme de nature, tourisme culturel et patrimonial, éco-tourisme, tourisme d'affaires</p> <p>Opportunités de diversification et de développement du tourisme d'arrière pays et de montagne</p> <p>HPA : Importance des emplois ; typologie des emplois diversifiée</p> <p>Montée en puissance de l'hôtellerie de plein air (+20% entre 2004 et 2011)</p> <p>Réchauffement = étalement de la saison touristique</p>		<p>9- Mettre en place une politique de valorisation des ressources patrimoniales littorales et maritimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Labellisation de sites ; Développement d'initiatives « Grands sites », lieux emblématiques de visites pour déconcentrer l'offre touristique - Développement d'un tourisme culturel de qualité ; Valorisation d'un patrimoine archéologique et historique ; Programme de mise en valeur des ressources - Travail sur la prise de conscience par les élus « non maritimes » des richesses de ce 5^{ème} territoire qu'est la mer (croiser avec initiatives du Parlement de la mer) 	
Plaisance, ports					
<p>Une volonté des acteurs économiques est de faire de la région un spot pour les sports de glisse, et notamment pour le nautisme</p> <p>L'étude NAUTICA (2011) à l'initiative du MEDEF présente un état des lieux</p>	<p>Ports et transport maritime de marchandises : Stratégie Régionale Portuaire du Languedoc-Roussillon (juin 2009), vers des ports Sud de France piliers d'une offre logistique globale. En investissant dans le</p>	<p><i>Forces :</i></p> <p>Projet d'aménagement régional lié aux ports</p> <p>Savoir-faire de la région dans le domaine du nautisme : 1790 entreprises recensées en région représentant 6 600 emplois</p>	<p>Développer des plateformes multimodales portuaires (Sète, Port la Nouvelle, Port Vendres) en lien avec la Stratégie de développement portuaire de la Région</p> <p>Développer de nouveaux métiers dans les ports</p>	<p>10- Mettre en œuvre une stratégie portuaire et un soutien foncier à l'aménagement logistique des ports de commerce</p> <p><i>Développer le report modal vers la mer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet « Grand Port 2015 » d'extension du port de Port-la-Nouvelle (zone portuaire de 	

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
<p>du nautisme dans la région et un plan d'actions pour 3 ans</p> <p>Par ailleurs, une étude a été réalisée en 2002 sur « l'avenir de la plaisance et du nautisme en Languedoc-Roussillon » (étude BRL)</p> <p>La Région prévoit fin 2013 une nouvelle étude sur la plaisance et la filière nautique en Languedoc-Roussillon</p>	<p>développement des ports (Sète, Port la Nouvelle et Port-Vendres) et dans le canal du Rhône à Sète, la Région vise à créer les conditions optimales d'un report modal du transport routier de marchandises vers le maritime et le fluvial</p> <p>Existence du label « Odyssea » : il s'agit d'un réseau européen. Il vise à structurer l'offre et à mettre les nouvelles technologies au service des voyageurs (web marketing, web services...). Le label Odyssea a pour objectif de valoriser le patrimoine touristique autour des ports (escales nautique, culture, saveurs, nature) via les TIC, et d'améliorer la qualité environnementale des ports. En France, c'est la Fédération française des ports de plaisance qui pilote la démarche. En région, la démarche est animée par l'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon (UVPLR)</p> <p>La Région a soutenu l'expérimentation de la démarche Odyssea sur Gruissan, et sur le Grand Narbonne (en cours)</p> <p>En 2011, à l'échelle nationale, le MEDDTL a lancé un appel à projets « Ports de plaisance exemplaires 2011 ». Parmi les 9 lauréats, 2 concernent la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de développement et d'optimisation des capacités d'accueil et mise en réseau 	<p>33 ports dont 16 « Pavillon Bleu » qui proposent au total 28 000 places ; 3ème région française après PACA et la Bretagne en termes de parcs (voiles et moteurs) avec une croissance du parc de bateaux plus forte que le reste de la France</p> <p>Près de 2.300 nouvelles immatriculations de bateaux en 2010 dont 85% de bateaux à moteurs et près de 10 000 bateaux vendus chaque année en région</p> <p>Des entreprises qui comptent sur le secteur nautique : Catana, Phisa, Hanse Yachts, Outremer, Chantier Martinez, Delta Voiles</p> <p><i>Faiblesses :</i></p> <p>Entreprises pas encore organisées en filières</p> <p>Attente de projets structurants de ports et de ce qui va pouvoir se greffer autour de ces projets (filiales existantes et filiales en devenir)</p> <p>Manque d'anneaux dans les ports, manque de place dans les ports à sec, conflits potentiel entre plaisance et pêche professionnelle + problématique qualité des eaux et plaisance (ex. étang de Thau avec problématique bactériologique en lien avec les bateaux de plaisance traversant l'étang)</p> <p>Des projets de développement des ports nécessitant de gros investissements</p>	<p>comme des agents d'accueil (BOSCO...), encourager la pluriactivité</p> <p>Structurer l'offre touristique autour des destinations portuaires selon un modèle économique novateur</p> <p>Accompagner le développement du nautisme</p> <p>Développer la plaisance</p> <p>Faire émerger Sète comme une destination « croisières » incontournable</p> <p>Concilier les usages dans les ports (pêche, plaisance, commerce) ; réconcilier les acteurs autour du partage de l'espace portuaire ; accompagner les acteurs portuaires dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie commune</p>	<p>marchandises, petits métiers, plaisance...) pour en faire un des principaux ports de la Méditerranée. Projet évalué à 200 millions d'euros</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les échanges par les ports industriels et de commerces (Port la Nouvelle, Sète, Port Vendres) - Accompagner la montée en gamme des aménagements et services des ports, en poursuivant également l'objectif de renforcer les liens entre port, ville-port et hinterland - Mise en place d'une dynamique de projet autour des gros projets structurants... : associer de nombreuses entreprises, générer des porteurs de projets... <p>11- Soutenir et développer les ports de plaisance maritimes, fluviaux et lacustres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une Charte « Sud de France Nautique » en partenariat entre la Région et l'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon (UVPLR) – <i>Charte en cours de rédaction</i> - Mise en service du nouveau terminal croisière à Sète - Appui au développement du transport sur le canal du Rhône à Sète ; mise au gabarit du canal pour le transport de marchandises (importants travaux évalués à 100 millions d'euros), s'inscrit dans la poursuite du CPER 2007-2013 - Projet de port fluvial à Narbonne porté par la CCI de Narbonne et le « Grand Narbonne » - Projet fluvio-littoral de mise en réseau de 8 ports dans le Gard ; réouverture du canal du Rhône à Beaucaire – Projets portés par la CRCI - Projet de centre européen du nautisme (Port Camargue) 	

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
	<p>des ports fluviaux et maritimes du Rhône à la mer (CG 30)</p> <p>- Réaménagement du port de Sérignan avec la création d'un port à sec (commune de Sérignan)</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation et valorisation des ports de plaisance : Lancement en région d'un appel à projets « Ports de plaisance exemplaires » à l'instar de l'appel à projets national « Ports de plaisance exemplaires 2011 » - Projets : - Projets d'extension de ports de plaisance, notamment Sète, et la Grande Motte - Développement de ports à sec et d'hivernage de bateau 	
Pêche et aquaculture					
<p>Crise de la pêche chalutière et thonière depuis 3 ans (disparition des stocks de poissons bleus, sardine et anchois) entraînant le secteur du mareyage très lié à la criée</p> <p>Secteur de la transformation qui tend à se développer : petites entreprises (62 entreprises avec en moyenne 13 salariés) et pour la plupart non régionales (15 entreprises seulement ont leur siège social dans la région)</p> <p>Conchyliculture concentrée sur l'étang de Thau et de Leucate avec une production fortement réduite ces dernières années du fait des fortes mortalités observées depuis 5 ans</p> <p>La pêche chalutière tend à disparaître. L'enjeu aujourd'hui est le développement de la pêche artisanale (petits métiers), ou d'unités de pêche mieux adaptées et pour certaines pluriactives avec l'apport du piscatourisme, et de l'aquaculture</p>	<p>Aquaculture : d'importants essais de diversification en mer ont été menés avec le soutien du CEPAMAR</p> <p>Pêche : OP restructurées en 2 structures dans le cadre d'un appui de l'UE qui prend en charge les frais de mise en commun pendant trois ans : OP MED (Port Vendres, Port la Nouvelle, Sète et Port de Bouc), OPSUD (Agde, Grau du Roi). Une étude des flux commerciaux va être lancée</p> <p>Arrêt des financements du FEP (axe 4) et nécessité de reconstruire des projets et des groupes. Bilan des mesures financées à faire (Pyrénées et bassin de Thau). De nombreuses petites actions mais manque de vision stratégique, surtout du fait de la difficulté à trouver des porteurs de projets</p> <p>Pour l'instant, seulement 64% de taux de consommation des crédits (6,7 M euros pour le FEP en LR) pour l'aquaculture et pêche, concernant 41</p>	<p><i>Forces :</i></p> <p>Secteur de la transformation qui tend à se développer : petites entreprises (62 entreprises avec en moyenne 13 salariés) et pour la plupart non régionales (15 entreprises seulement ont leur siège social dans la région)</p> <p>Développement de la pêche au Lamparo, qui pourrait représenter une évolution future pour la flottille de navires régionale</p> <p>Evolution prévisible vers des pratiques de pêche plus durable (Natura 2000 en mer, parc marin)</p> <p>ZEE : va permettre de durcir les pratiques de pêche au large</p> <p>Un territoire particulièrement favorable à l'aquaculture du fait de la double présence de la mer et des étangs</p> <p>Algues: secteur innovant en plein développement. Il existe un très gros potentiel : huiles à partir de macrophyte, molécules à haute valeur ajoutée pour la pharmacopée, élevage des macro algues pour l'alimentation</p> <p><i>Faiblesses :</i></p>	<p>Développer une économie marine et maritime et accompagner la mutation des secteurs de la pêche et de l'aquaculture vers la durabilité</p> <p>Soutenir l'innovation et organiser un soutien économique au secteur</p> <p>Professionnaliser, moderniser et diversifier le secteur</p> <p>Soutenir la formation (notamment des chefs d'entreprise) et la diffusion des connaissances dans la pêche et l'aquaculture</p> <p>Accompagner la reconversion des actifs touchés par la crise du secteur du chalutier vers la pêche côtière et les autres activités</p> <p>Renforcer les liens avec la recherche ; Poursuivre les efforts de R&D et d'innovation dans le domaine marin, en vue notamment de lutter contre la surmortalité et la transition vers une pêche et</p>	<p>12- Moderniser et soutenir la pêche artisanale et l'aquaculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conchyliculture et aquaculture : diversification des produits de la mer ; Mise en place d'une plateforme technique pour l'expérimentation (élevage et éclosion) ; Appui à la création d'une éclosion et à la définition de protocole de sélection génétique d'animaux résistants aux virus (collaboration UM2) - Mise en place d'une personne relais qui jouerait le rôle de guichet unique et de lien avec les structures (ex. CEPALMAR) - Renforcement du suivi et soutien à la gestion comptable des entreprises : développement de boutiques de gestion en relation avec la politique régionale AGIR en faveur de la compétitivité des PME - Pêche artisanale et aquaculture : actions de certification, de labellisation et de promotion, appui aux pratiques respectueuses de l'environnement, lien avec les zones Natura 2000 (charte d'aquaculture durable...) - Soutien du commerce de la pêche : Mise en réseau des criées ; Passage en criée des petits métiers ; Développement des marchés locaux 	<p>Etendre le pôle de compétitivité mer (organisation de façade à ce niveau et structuration des recherches SHS ; généralisation de l'approche des services rendus)</p> <p>Réaliser un guide pour la diversification en mer de l'aquaculture</p> <p>Actualiser le guide de l'exploitant aquacole</p> <p>Appui à la création d'un observatoire (CRPEM et Section conchylicole)</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
<p>Attention, le report des marins pêcheurs chalutiers sur les petits métiers risquent de poser un problème important sur l'accès à l'espace et à la ressource</p>	<p>entreprises conchylicoles (aide à la modernisation), 1 entreprise piscicole (aménagement d'un nouveau site) et 2 entreprises de transformation – Objectif fin 2013, consommation de l'ensemble des crédits</p>	<p>Filières artisanales : des besoins en matière d'appui à la gestion ainsi qu'au niveau collectif de centralisation de l'information et de suivi</p> <p>Pêche : inexistence d'entreprises de l'économie sociale et solidaire pourtant très dynamique en région</p> <p>Disparition de l'équipe de technologie des pêches de l'Ifremer alors que les besoins de restructuration de la profession sont importants</p> <p>Crise de la pêche chalutière et thonière depuis 3 ans (disparition des stocks de poissons bleus, sardine et anchois ; coût du carburant) entraînant le secteur du mareyage très lié à la criée</p> <p>Une flottille de thoniers senneurs, dépendante des quotas de pêche. En 2012, 680 tonnes leur ont été attribuées et seulement 9 navires sur les 24 de la flotte ont pu participer à la campagne de pêche</p> <p>Une pêche en mer susceptible d'altérer la biodiversité (surexploitation de la ressource, pratiques destructrices pour les habitats...)</p> <p>Un secteur aquacole en crise depuis 5 ans : développement d'un virus avec des mortalités observées qui ont atteint jusqu'à 80% de la production</p>	<p>une aquaculture plus durables</p> <p>Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers</p> <p>Promouvoir les TIC ; Développer une économie marine et maritime</p>	<p>en réponse à la régression des exploitations sur l'Espagne ; Appui au développement et à la structuration des circuits courts ; Valorisation de l'apport territorial de la pêche à partir des programmes pilotes de l'étang de Thau ; Valorisation de l'image de l'aquaculture marine en relation avec le schéma stratégique régional des sites et appui aux implantations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion pour la définition d'un type de navire mieux adapté, plus polyvalent et moins puissant et de nouveaux engins plus sélectifs. Tester un prototype pour étudier la rentabilité. Créer une plateforme technique pour l'appui aux expérimentations en technologie des pêches - Pêche : réflexion sur l'aménagement des récifs (en cours avec le parc marin) ; mise en place d'une politique de grande ampleur avec un suivi systématique des effets 	
Création d'un environnement propice à l'innovation					
<p>Pour répondre aux défis du littoral, il va être nécessaire de concevoir des solutions nouvelles (adaptation des territoires aux risques de submersion marine, rénovation de l'immobilier</p>	<p>Volet «Etudes prospectives» CPER : meilleure connaissance locale du littoral, identification de stratégies d'adaptation et de pratiques d'aménagement,</p>	<p><i>Forces :</i></p> <p>Acteurs scientifiques nombreux, mobilisés</p> <p>Capacité d'adaptation des produits de l'hôtellerie de plein air (mobil-homes, HLL...) en lien</p>	<p>Lancer des appels à projets sur les principaux défis à résoudre du littoral</p> <p>Orienter une partie du CIR sur ces appels à projets pour les PME-PMI.</p>	<p>13- Innovation technologique : Financer des appels à projets sur les défis du littoral du Languedoc-Roussillon</p> <p>Par exemple :</p>	<p>Articuler les programmes nationaux et régionaux</p> <p>Développer des programmes et des</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
<p>touristique, préservation et utilisation économe des ressources naturelles, emplois de la filière nautique et des activités touristiques, activités issues de la présence de la mer ...)</p> <p>Dans de nombreux domaines les progrès accomplis ces dix dernières années restent modestes, voire inexistant</p> <p>Améliorer le transfert des résultats de la recherche scientifique vers les milieux professionnels et favoriser l'appropriation de l'innovation « par tous, pour tous ».</p>	<p>intégration des aléas littoraux dans les PCS</p> <p>Mutualisation des moyens et centralisation des données. Site internet dédié aux études littorales du CPER.</p> <p>Création d'un pôle de compétitivité de la mer</p> <p>Création d'une SATT (Accélération Transfert Technologie) : renforcer le lien entre recherche publique et croissance économique</p> <p>La CRMA accompagne la création d'entreprises innovantes (TPE et PME) : VISA «innovation» et VISA «développement» (500 entreprises accompagnées en 2012)</p> <p>La CCIR à l'initiative d'une étude sur les éco-entreprises (2009-2010) : mieux les informer et les conseiller dans l'innovation développement durable</p> <p>La Stratégie Régionale de l'innovation 2014-2020 est en cours de définition. Un axe fort de la stratégie est l'innovation sociale</p> <p>-----</p> <p>Filière mobil-homes et utilisateurs de mobil-homes qui a organisé une filière de déconstruction-recyclage, mais se fait sur Nîmes</p> <p>Etude en cours sur la consommation d'eau des campings et les économies d'eau (CCI Béziers, Agence de l'eau, Fédération HPA)</p> <p>Création de labels de qualité encourageant les campings</p>	<p>avec les constructeurs - amortissement des hébergements de 10 à 12 ans</p> <p>La région est au 4^{ème} rang national au niveau des concours OSEO/Ministère de la recherche (accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de commercialisation)</p> <p><i>Faiblesses :</i></p> <p>Culture de l'innovation peu développée</p> <p>Forte dépendance des entreprises à la réglementation et aux politiques publiques</p> <p>Sous consommation des crédits CPER et FEDER actuels. Amélioration déterminée par le dépassement des obstacles identifiés</p> <p>Récession ou disparition des aides financières (pour le photovoltaïque)</p> <p>Certains besoins non innovants (ex. comptabilité) des entreprises innovantes ne sont pas aidés</p> <p>Au-delà des aides à la création d'entreprises, peu de moyens pour leur pérennisation</p> <p>Des entreprises et laboratoires du Languedoc-Roussillon peu actifs au sein du pôle mer</p> <p>Les PME-PMI n'utilisent pas assez les dispositifs existants : Crédit impôt recherche (CIR), conventions CIFRE, sous-traitance aux laboratoires publics</p> <p>Secteur de l'innovation sociale en cours de structuration, peu</p>	<p>Valoriser les orientations stratégiques partagées par l'Etat et la Région, pour développer une culture économique tournée vers l'innovation.</p> <p>Renforcer le conseil en entreprise sur l'innovation</p> <p>Améliorer le transfert des résultats de la recherche scientifique vers les milieux professionnels.</p> <p>Prioriser le développement des activités littorales sur le front de mer</p> <p>Améliorer l'interaction entre un hinterland résidentiel et un front d'activités maritimes par le développement de transports en communs</p> <p>Développer des formes de mixité dans les villes portuaires pouvant combiner habitat et activité</p> <p>Rénover les studios cabines délaissées pour les rendre habitables</p> <p>Hôtellerie de plein air : Anticiper l'hébergement de 2050, ; Améliorer l'intégration paysagère des campings ; Innover dans les économies d'eau, l'énergie, la déconstruction des mobil-homes, le recyclage ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et gestion de manière professionnelle des appartements des stations Racine - Filières courtes de déconstruction recyclage des mobil-homes (possibilité sur Béziers) - Projet de création d'une entreprise de déconstruction de bateau au Grau du Roi porté par la CCI Nîmes - Campings : récupération des eaux brutes des piscines pour les chasses d'eau (adaptation de la réglementation) - Aménagement de nouveaux récifs artificiels, la rénovation des récifs existants, le suivi scientifique des récifs pour mesurer les impacts - Développement de l'offre de transport maritime de voyageurs entre les stations touristiques à partir du système portuaire existant (aménagement d'embarcadères dans les ports de plaisance, service régulier d'été) <p>14- Innovation organisationnelle : Renforcer les aides aux entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des aides ne relevant pas forcément de l'innovation (plan de commercialisation, stratégie d'entreprise, étude de marché, matériel de production plus adapté...) - Suivi et soutien à la gestion comptable des entreprises (boutiques de gestion en relation avec la politique régionale AGIR en faveur de la compétitivité des PME ; volet spécifique à prévoir pour le secteur de la pêche et de la conchyliculture) <p>15- Renforcer un pôle scientifique pluridisciplinaire sur la mer et le littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une véritable Université de la mer (métiers de la mer, innovation...), notamment, à court terme, par la mise en réseau des organismes, en particulier via un 	<p>dispositifs pour les recherches combinant à la fois la prospective à long terme et des partenariats ou des applications technologiques ou industrielles plus immédiates, dans le domaine de l'environnement ou de l'urbanisme par exemple</p> <p>Développer les biotechnologies, la « chimie bleue » et la valorisation des ressources biologiques</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
	<p>à respecter l'environnement (Camping Qualité, la clef verte...)</p> <p>Création de labels de qualité encourageant les campings à respecter l'environnement (Camping Qualité, la clef verte...)</p>	<p>d'acteurs, dispositifs récents à consolider</p>		<p>groupement de coopération scientifique mer et littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la création d'entreprises de valorisation des résultats des recherches et innovations - Actions de communication pour promouvoir les résultats des recherches auprès des élus et des acteurs - Intégration des Sciences humaines et sociales (SHS) pour la compréhension de l'aspect anthropique et pour la valorisation <p>16 – Renforcer l'écosystème de l'Innovation sociale existant (incubateur, école, pépinière)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des initiatives (projets et entreprises) dans le domaine de l'innovation sociale (URSCOP, Alter'Incub, REALIS, Transferts LR) - Financement des opérations dans le domaine de l'innovation sociale par des outils dédiés (Financements solidaires de l'Airdie) et par le renforcement des outils existants (Fonds Innovation Sociale d'OSEO) - Mise en place d'un Campus Innovation sociale (par des formations à l'innovation sociale en direction des conseillers entreprises et agents de développement, l'intégration de l'innovation sociale dans les formations existantes : Master, Sup de Co, etc.) ; - Organisation des rencontres internationales annuelles de l'innovation sociale 	
Education et sensibilisation des citoyens et des décideurs					
<p>Des besoins spécifiques d'information sur le littoral et la mer et les risques spécifiques (érosion et submersion)</p> <p>Attractivité démographique du littoral (20000 hab.</p>	<p>Il est difficile de faire un bilan des actions d'éducation et de sensibilisation réalisées car malgré les efforts de coordination au travers des opérations collège 21 et Lycée 21 vis-à-vis des</p>	<p><i>Forces :</i></p> <p>Les actions qui sont menées sont concertées avec les maîtres d'ouvrage et donnent lieu à des produits adaptés au cas par cas + des produits récurrents d'animation</p>	<p>Renforcer la mutualisation et la coordination des actions.</p> <p>Développer les liens avec la recherche pour mieux valoriser les résultats et créer des comités scientifiques de suivi des</p>	<p>17- Mettre en place une Maison du littoral et de la mer (avec des relais décentralisés) et soutenir des initiatives de sensibilisation (professionnels, scolaires, grand public) :</p>	<p>Renforcer les opérations collège 21 et Lycée 21 sur la dimension littorale et maritime</p> <p>Renforcer la formation des élus</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
<p>supplémentaires/an dont 5000 dans les communes littorales)</p> <p>Augmentation des flux touristiques saisonniers notamment dans les campings (+ 20,7% entre 2000 et 2011)</p> <p>Flux important et non enregistré de touristes hébergés gratuitement et de locations estivales hors agence</p> <p>Moyenne d'âge plus élevée de la population (frein aux supports internet)</p> <p>Besoin de renforcement de la coordination des actions existantes</p> <p>Besoin d'appropriation d'une culture littorale et d'une culture des risques</p>	<p>scolaires et du réseau mer de GRAINE LR) on observe un important éclatement des actions. Les acteurs sont aussi bien les collectivités territoriales, de nombreuses associations et quelques dispositifs spécifiques : CPIE Thau, Parc de la Narbonnaise, Projet Natura 2000, Réserves de Banyuls). Les collectivités ont monté des expositions, les gestionnaires d'espaces ont multiplié les panneaux pédagogiques, les enseignants ont pris des initiatives pour introduire ces notions dans leurs cours</p> <p>Multiplés actions financées par le CPER, Life Nature, l'axe ' du FED.</p>	<p>Réelle sensibilisation des acteurs aujourd'hui sur le risque de submersion marine, même si personne ne raisonne avec les mêmes échéances d'avènement de ce risque</p> <p><i>Faiblesses :</i></p> <p>Faible acceptabilité locale des données scientifiques relatives à la submersion (incertitude sur la cote de base 2,40 m à l'horizon 2100)</p> <p>Peu de lien avec les autres régions hormis les structures appartenant déjà à des réseaux (Natura 2000, CPIE...). La mise en place d'une gouvernance de façade devrait à terme conduire à un changement d'échelle obligeant à renforcer les liens avec PACA (déjà initié par le CPIE)</p> <p>Faible culture maritime régionale, et faiblesse de la valorisation du patrimoine maritime régional</p> <p>Les actions sont centrées sur la connaissance des milieux et les conditions de durabilité. Elles sont surtout destinées aux scolaires (principale cible) et au grand public. Peu d'action sur les métiers et les professionnels et aucune sur la sensibilisation aux risques et le recul. Peu d'action auprès des élus</p> <p>Des efforts de coordination sont à faire entre les actions et les structures terrestres et maritimes ainsi que les actions de valorisation de l'environnement et du patrimoine et des savoirs faire locaux</p> <p>Hétérogénéité des actions en fonction des groupes cibles avec</p>	<p>actions de suivi menée par les associations et bureau d'étude : harmoniser les protocoles et archiver les données)</p> <p>Soutenir la « professionnalisation » des associations par des actions de formation, pour la diffusion de l'ingénierie de projet et l'appui à la mise en réseau (lien avec le développement des TIC)</p> <p>Renforcer la prise de conscience des collectivités par rapport à la submersion et les nouvelles logiques de gestion de l'érosion</p> <p>Partager la culture du risque et reconnaître l'aléa pour aller vers des prescriptions partagées</p> <p>Valoriser le patrimoine maritime</p> <p>Informers et sensibiliser les acteurs et usagers du littoral aux écosystèmes ; développer des modules de formation</p> <p>Développer les observatoires citoyens s'appuyant sur les TIC dans le domaine marin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport touristique qui explique les écosystèmes littoraux et marins et donne des conseils de bonnes pratiques - Mise en ligne de tous les supports pédagogiques réalisés, mutualisation par des mallettes pédagogiques (professionnels) - Valorisation du patrimoine littoral et maritime lors des Journées du patrimoine (+ valorisation archéologie) - Soutien aux expositions et mise en réseau des musée (conchyliculture, sel, aquariums..) - Promouvoir l'adaptation au changement climatique (meilleure connaissance de la vulnérabilité, Soutenir la communication en matière de prévention de protection et de sécurité des personnes face aux risques de tempête et d'inondation) - En relation avec le SRCAE sensibilisation des consommateurs à la réduction des émissions de CO2 (espace info énergie) <p>18– Renforcer la sensibilisation des acteurs (élus, décideurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des élus et des décideurs à la question du nettoyage raisonné des plages (manuel en cours par Rivages de France, EID, Communauté Agglo Hérault Med) - Appropriation du risque de submersion marine, et responsabilisation des acteurs (pédagogie) : Communication et sensibilisation des élus et des habitants ; Organisation d'une rencontre FHPA et CG34 	<p>Etudier la faisabilité de la mise en place d'une Gazette de la mer pour toutes les communes littorales</p> <p>Monter des conférences de sensibilisation et débat sur les écosystèmes, la culture du risque et les pratiques citoyennes à destination de toutes les associations sportives, sociales et culturelles des habitants des territoires littoraux</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
		une forte concentration sur les scolaires			
Gouvernance par façades maritimes - Gestion intégrée et participative des territoires					
<p>Recommandation de l'Union Européenne pour la GIZC (2002)</p> <p>Renforcement par le Grenelle de l'environnement et de la mer, la politique maritime intégrée européenne (Directive-cadre «stratégie milieu marin» 2008), et le Protocole GIZC de la Convention de Barcelone</p> <p>La Directive-cadre «stratégie milieu marin» (DCSMM) donne lieu à l'élaboration de plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) et de Documents Stratégiques de Façade (DSF) en accord avec la stratégie nationale pour la mer et le littoral</p> <p>Les enjeux de la gouvernance sur le littoral portent sur la mise en œuvre du caractère intégré, participatif et partenarial de la gestion (coordination et articulation des politiques et actions mises en œuvre)</p> <p>Stratégie nationale mer/littoral qui notamment s'appuie réglementairement sur la directive cadre «stratégie milieu marin».</p> <p>Cette stratégie est déclinée en Méditerranée via un document stratégique de façade qui constituera la définition de la politique littorale et maritime intégrée</p>	<p>Sites pilotes du programme expérimental de la GIZC (2005, DATAR) : SM Bassin de Thau, PNR Narbonnaise</p> <p>Plan de développement durable du littoral (2000-2006)</p> <p>Structures de coopération intercommunales : 33 EPCI sur la plaine littorale (375 communes concernées)</p> <p>Stratégie régionale concertée de gestion du trait de côte (MIAL, 2003) : hiérarchisation des sites d'intervention prioritaires / risques</p> <p>Définition d'unités fonctionnelles (cellules sédimentaires) pour la gestion de l'érosion ou la délimitation Natura 2000 en mer</p> <p>Réseaux d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques sur la gestion du littoral (pôle lagunes, réseau mer et littoral de GRAINE LR, association régionale des maires du littoral...)</p> <p>Mise en place d'un préfet littoral</p> <p>Système de méta-données en appui à la mise en œuvre de la directive cadre milieu marin</p> <p>Projet SYSCOLAG pour la coopération entre organismes de recherche</p>	<p><i>Forces :</i></p> <p>Arsenal juridique et réglementaire complet de protection des écosystèmes littoraux et marins</p> <p>Bonne couverture du territoire par les dispositifs de protection (loi littoral, Conservatoire du littoral, sites Natura 2000 en mer, parc marin, Ramsar en mer, PNR, réserve naturelle en mer...)</p> <p>Bonne couverture du territoire par les outils de planification (SCOT)</p> <p>Renforcement significatif de la coopération intercommunale dans les dix dernières années</p> <p>Mise en place d'une structure de gestion par site lagunaire</p> <p>La Région est maître d'ouvrage du Réseau de Suivi Lagunaire : suivi annuel de la qualité des eaux des lagunes vis-à-vis de l'eutrophisation ; accompagnement des gestionnaires vers des mesures de gestion pour lutter contre ce phénomène</p> <p><i>Faiblesses :</i></p> <p>Amoncellement et complexité des instruments juridiques et réglementaires d'aménagement du littoral</p> <p>Déficit d'organisation de la gouvernance (manque de lisibilité des actions, d'articulation entre les politiques sectorielles, d'implication des</p>	<p>Faire de la gestion intégrée des zones côtières le principe incontournable de conception et de mise en œuvre des politiques relatives au littoral et à la mer</p> <p>Il s'agit de mettre en place une approche intégrée des enjeux, notamment des interactions entre les espaces terrestres et marins, et qui soit aussi concertée à travers des dispositifs participatifs permettant de prendre en compte à la fois les savoirs locaux ainsi que les contraintes et les préférences des acteurs concernés</p> <p>Créer une synergie de mise en réseau et de concertation autour du parlement de la mer</p> <p>Faciliter l'accès foncier aux nouveaux projets des activités maritimes associées à une charte de durabilité (algoculture, aquaculture, éolien en mer...)</p> <p>Renforcement de la prise en compte des enjeux maritimes dans la gouvernance littorale</p> <p>Connaissance, aide à la décision et à la planification et évaluation</p>	<p>19- Mettre en place un dispositif d'observation, de connaissance, d'évaluation, d'aide à la maîtrise d'ouvrage de projets, et de prospective des espaces littoraux et marins mettant à disposition de tous les connaissances relatives à ces territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une équipe d'accompagnement (créer des synergies, capitaliser les expériences, faciliter le montage des projets, valoriser les résultats des recherches...) - Rédaction d'un guide de pratiques et de cadres de référence pour la mise en œuvre du volet littoral et maritime des SCOT et inter SCOT - Mise en place d'un outil de mutualisation et de mise à disposition des données (cf. Pôle métier mer et littoral du CRIGE PACA) - Renforcement des connaissances en ce qui concerne les interfaces mer/lagunes, notamment pour le milieu marin (lacunes constatées) et pour les approches écosystémiques et la contamination de la chaîne trophique - Sensibilisation des acteurs publics, des entrepreneurs et des citoyens à la nécessité d'une gestion concertée et rigoureuse de l'espace et de l'environnement littoral, en lien avec le monde associatif via des campagnes de sensibilisation et d'information pour renforcer l'appropriation des normes et des bonnes pratiques, via la création d'outils collaboratifs d'échanges de données entre acteurs territoriaux à l'échelon local, 	<p>Promouvoir davantage le littoral et l'espace marin proche comme espace de coopération scientifique, économique, social et culturel, en articulation avec le Parlement de la Mer</p> <p>Poursuivre et consolider les efforts d'analyse des impacts des mesures prises sur l'emploi et la compétitivité (vers un observatoire économique du littoral)</p> <p>Elaborer une «Charte de gestion des espaces littoraux» définissant la gestion intégrée des zones côtières comme principe de conduite des politiques et des projets</p> <p>Créer une synergie entre le conseil maritime de façade et les instances régionales de gestion (groupe de travail régional chargé de préparer et diffuser les éléments du conseil de façade)</p> <p>Renforcer les liens avec la Conférence</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
<p>Le volet environnement de ce document stratégique de façade est le plan d'actions pour le milieu marin</p> <p>Le Conseil maritime de façade structure la concertation pour mettre en place à la fois la stratégie nationale et le document stratégique de façade</p>	<p>Instances de concertation dans le cadre des Scots et de Natura 2000 en mer</p> <p>Référentiel pour les PPR submersion marine</p> <p>Etudes visant à faire évoluer la logique de gestion du trait de côte au profit du recul</p> <p>Démarche de prospective participative Languedoc Roussillon 2050</p> <p>Euro district catalan (accord cadre de coopération transfrontalière)</p> <p>Conseil maritime de façade (2011) et élaboration d'un plan stratégique</p> <p>Mise en lace d'un Parlement de la mer</p> <p>ZEE (Zone économique exclusive) pour une extension de la réglementation nationale et européenne au large</p>	<p>acteurs dans des structures de concertation...)</p> <p>Faible appropriation des logiques de durabilité par certains acteurs ou groupes de pression économiques</p> <p>Manque d'encadrement juridique de certaines activités ou pratiques (pêche, cabanisation, kitesurf...)</p> <p>Faible vision des enjeux maritimes de nombreux acteurs</p> <p>Manque de culture de l'évaluation des politiques publiques et de centralisation des suivis</p> <p>Découpage territorial de la partie maritime du territoire difficile à penser et à organiser du fait des lacunes de connaissance sur les dynamiques fonctionnelles (rôle des courants...)</p>	<p>Renforcer la participation des acteurs aux politiques, y compris les résidents secondaires et les touristes</p> <p>Améliorer la gouvernance des espaces littoraux et maritimes par le Parlement de la mer et l'échange de bonnes pratiques</p> <p>Promouvoir le dialogue, la coopération et accompagner les territoires vers la GIZC, promouvoir la prospective, les initiatives intersectorielles</p> <p>Développer « l'ingénierie développement durable » et mieux valoriser la façade maritime et les interfaces terre/mer</p> <p>Soutenir la communication/prévention, sécurité et protection /risques</p> <p>Développer et capitaliser les expériences telles que le Parc Marin</p> <p>Renforcer le suivi de la qualité des milieux et des impacts des interventions publiques</p>	<p>départemental et régional. (cf. sensibilisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ateliers de prospective (par ex. pour le projet côte Ouest de Vias) - Mise en place de politiques de suivi (suivi des effets de l'aménagement des récifs en mer ; appui au développement de l'observatoire du CRPEM ; suivi de la fréquentation des plages ; mise en place d'un observatoire des mobilités touristiques et de loisirs...) - Mise en place d'un programme d'évaluation des politiques d'adaptation au changement climatique : Rechargements (impacts sur les milieux de prélèvement, impact sur les milieux récepteurs, durée effective du rechargement, comparaison des techniques mises en œuvre) ; Impacts économiques des phénomènes de submersion (dommages, prise en charge par les assurances, impacts sur les primes) - Développement de vraies méthodes de prospective et de concertation lors de l'élaboration des SCOT littoraux, avec un lien fort avec les schémas de mise en valeur de la mer (cohérence) - Renforcement de la participation des acteurs et des citoyens aux politiques publiques, y compris les résidents secondaires et les touristes - Mise en place d'un compte carbone du tourisme littoral dans le cadre du Schéma régional climat air énergie, et développer des actions pilotes de réduction de la dépendance automobile du tourisme littoral - Réseau de Suivi Lagunaire : poursuite du travail de suivi, de mise en réseau des gestionnaires et d'animation - Mise en réseau des acteurs institutionnels (dossiers environnementaux, aménagement et 	<p>des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)</p> <p>Renforcer les relations avec le Pôle mer et le Pôle risque PACA</p> <p>Mettre en réseau les dispositifs Natura 2000 en mer et à terre</p> <p>Favoriser la coordination entre le nouveau parc marin et les structures existantes</p> <p>Etudier les effets de la mise en place de la ZEE et des innovations organisationnelles qui vont en découler</p> <p>Favoriser la représentation des usagers dans les instances de gestion</p> <p>Améliorer la gouvernance des espaces littoraux et maritimes par le Parlement de la mer et l'échange de bonnes pratiques</p> <p>Promouvoir le dialogue, la coopération et accompagner les territoires vers la GIZC, promouvoir la prospective, les initiatives intersectorielles</p> <p>Renforcer encore plus la coordination entre les actions notamment à</p>

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
				<p>gestion de la portion terrestre du littoral, documents réglementaires de protection et de gestion, Natura 2000 en mer, documents de planification de l'urbanisme et du développement économique...)</p> <p>- Définition d'un axe "ville littorale" dans la coopération urbaine) (rapport Ernst & Young)</p> <p>20- Développer un volet littoral et maritime dans la coopération transfrontalière dans le cadre de l'Euro-Region – Planification maritime, ZEE, sécurité maritime, environnement marin, secours... - Préservation des habitats et espèces marines</p>	<p>destination du grand public</p>
Mobilités					
<p>Congestion des flux et pollutions dans les stations en été</p> <p>Importance du transport de marchandises induit par la fréquentation estivale</p> <p>Perspectives d'accroissement élevée des mobilités d'ici 2020</p>	<p>Développement récent des mobilités et des déplacements (voyageurs et fret)</p> <p>Evolution des équilibres modaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminution de l'usage de l'automobile - développement de l'usage des transports en commun (tramway, bus, ...) - développement des mobilités douces par les résidents, les résidents secondaires et les touristes 	<p><i>Forces</i></p> <p>Zone littorale relativement peu montagneuse (sauf Clape et Pyrénées Orientales) ET</p> <p>Organisation des stations touristiques en chapelet, ET</p> <p>Population touristique européenne (et particulièrement allemande et des Pays Bas) très habituée à l'usage des mobilités alternatives dans son pays d'origine</p> <p>->DONC Facteurs très favorables à la généralisation d'infrastructures de mobilité douce en site propre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une voie ferrée littorale (voie des étangs) très peu valorisée du point de vue des flux touristiques <p><i>Faiblesses</i></p> <p>Présence du vent sur le littoral</p> <p>Structuration spatiale du tourisme littoral pensée à partir de l'A9 depuis les années 1960 :</p>	<p>Conformément aux orientations du Grenelle et de la Conférence territoriale :</p> <p>Favoriser le report modal vers le transport ferré, le transport maritime, avec des schémas de logistique autour des ports</p> <p>Développer les voies douces (pistes cyclables...)</p>	<p>21- Transports de marchandises : Optimiser les transports de proximité en période estivale</p> <p>«Livraisons d'été fluide»: programme logistique «du dernier kilomètre» des stations littorales : Travailler avec les professionnels de la logistique sur la rationalisation du transport de marchandises induit par la fréquentation estivale (programme de développement des pôles logistiques multimodaux ; offre de services logistique «dernier kilomètre» par nouveaux véhicules électromobiles légers)</p> <p>22- Transport de voyageurs : « à la plage sans la voiture »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et structuration de pôles multimodaux (articulant Grande Vitesse, Offre TER, Cars et bus, pistes cyclables, véhicules électriques, vélos électriques ou conventionnels) à partir des gares prévues dans le cadre de la ligne Montpellier Perpignan - Développement d'applications pour smartphone concernant la billetterie et l'information sur la mobilité douce 	

Enjeux	Ce qui a été fait	Forces et faiblesses	Orientations stratégiques	Projets et dossiers recensés à ce jour	Actions complémentaires
		il faut changer cinquante ans d'habitude		<p>sur l'ensemble du littoral languedocien (projet inter-stations)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mer sans voiture – Création d'une opération spécifique SNCF / région Languedoc Roussillon pour acheminer la clientèle touristique "habituée" (résidents secondaires) selon des tarifs préférentiels (un tarif touriste « éco-responsable » comme il y a un tarif grand voyageur) - Déplacements doux vers les plages et les campings : appui au développement des déplacements doux (voies douces, pistes cyclables) à destination des plages et entre les stations ; projet de gare « terre/mer » inter-modale au centre-ville d'Agde et de Sète (vaporetto, déplacements doux...) 	

Hiérarchisation des projets

Les critères qui ont été utilisés pour hiérarchiser les projets sont les suivants :

« Bénéfices »	Impact emploi	Aura un impact sur la création et soutien d'emplois
	Impact social	Aura un impact sensible sur le bien-être des populations
	Bénéfice environnemental	Aura un impact de réduction de la consommation des ressources naturelles, des pollutions et contribuera à la réhabilitation de milieux
	Impact gouvernance	Projet qui améliore, maintient, rend conflictuel, ou qui est sans impact sur la concertation / coopération
« Faisabilité »	Faisabilité	Absence/faible risques de blocage du projet (pas de risques = 4 ; risque fort = 1)
	Crédibilité	Maîtrise d'ouvrage en capacité de mener un projet de cette envergure
Avancement	Avancement	Avancement des études et procédures rendant possible le projet
Budget	Volume budgétaire	Important volume des financements à mobiliser (volume important = 4 ; faible volume = 1)

Cotations des projets :

0 à 1,5 inclus = faible
1,5 à 2,5 inclus = moyen
2,5 à 4 inclus = fort



A chaque projet une note allant de 0 à 4 est donnée pour les critères « Bénéfices », « Faisabilité », Avancement, et Budget

Pour chaque critère, les projets ont été notés selon une cotation allant de 0 à 4. Le détail de la cotation est présenté dans le tableau « cotation des projets » pages suivantes.

Puis, l'ensemble des impacts a été regroupé et une note moyenne « Bénéfices » a été calculée. De même, les critères de faisabilité et de crédibilité ont été regroupés et une note moyenne faisabilité-crédibilité (que l'on nommera « faisabilité » pour simplifier) a été calculée.

Le critère « volume budgétaire » a été gardé à part. '

C'est un critère déterminant, mais on ne l'a pas regroupé avec les autres critères de « faisabilité » pour ne pas défavoriser les projets qui sont bons dans la mise en œuvre et qui nécessitent de faibles volumes financiers.

Enfin, le critère « avancement » ne semblant pas déterminant, il n'a pas été pris en compte dans la hiérarchisation.

Une fois les regroupements et les calculs réalisés, les valeurs « fort », « moyen », et « faible » ont été attribués aux critères « bénéfices », « faisabilité » et « volume budgétaire » de chaque projet.

Les résultats sont présentés ci-après :

La hiérarchisation des projets qui suit est faite selon les critères « bénéfices » et « faisabilité ». Le « volume budgétaire » et « l'avancement » sont donnés à titre indicatif.

Hierarchisation des projets :

Trois projets présentent à la fois de forts bénéfiques et une forte faisabilité :

- 2- Mettre en place un programme d'ingénierie et de travaux d'excellence écologique
- 12- Moderniser et soutenir la pêche artisanale et l'aquaculture
- 13- Innovation technologique : Financer des appels à projets sur les défis du littoral du Languedoc-Roussillon

Cinq projets présentent de forts bénéfiques, mais une faisabilité moyenne :

- 9- Mettre en place une politique de valorisation des ressources patrimoniales littorales et maritimes
- 5- Diversifier les aides au développement des entreprises et des activités liées au littoral
- 6- Soutenir les filières structurantes et émergentes
- 1- Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre leurs premières actions sur des territoires tests
- 8- Requalifier et diversifier l'offre touristique

Quatre projets présentent des bénéfiques modérés, mais une faisabilité forte :

- 10- Mettre en œuvre une stratégie portuaire et un soutien foncier à l'aménagement logistique des ports de commerce
- 3- Accompagner la mise en œuvre d'une future charte des PPRL pour une gestion évolutive des risques littoraux par des aménagements adaptés
- 7- Créer un véritable outil de fonds propres pour le développement des entreprises du littoral
- 16- Renforcer l'écosystème de l'Innovation sociale existant

Huit projets présentent à la fois des bénéfiques et une faisabilité modérés :

- 19- Mettre en place un dispositif d'observation, de connaissance, d'évaluation et de prospective des espaces littoraux et marins
- 21- Transports de marchandises : Optimiser les transports de proximité en période estivale

	"BENEFICES"	"FAISABILITE"	Budget	Avancement
2- Mettre en place un programme d'ingénierie et de travaux d'excellence écologique	3,0	4,0	2,0	2,0
12- Moderniser et soutenir la pêche artisanale et l'aquaculture	3,0	3,0	3,0	2,0
13- Innovation technologique : Financer des appels à projets sur les défis du littoral du Languedoc-Roussillon	2,8	3,0	3,0	1,0
9- Mettre en place une politique de valorisation des ressources patrimoniales littorales et maritimes	2,8	2,5	2,0	2,0
5- Diversifier les aides au développement des entreprises et des activités liées au littoral	2,8	2,3	3,5	2,5
6- Soutenir les filières structurantes et émergentes	2,8	2,3	3,0	2,5
1- Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre leurs premières actions sur des territoires tests	2,8	2,0	4,0	2,0
8- Requalifier et diversifier l'offre touristique	2,8	2,0	3,0	2,0
19- Mettre en place un dispositif d'observation, de connaissance, d'évaluation et de prospective des espaces littoraux et marins	2,6	2,3	1,5	1,5
21- Transports de marchandises	2,6	2,0	2,5	1,0
10- Mettre en œuvre une stratégie portuaire et un soutien foncier à l'aménagement logistique des ports de commerce	2,5	3,0	4,0	2,5
3- Accompagner la mise en œuvre d'une future charte des PPRL pour une gestion évolutive des risques littoraux	2,5	2,8	1,0	3,0
11- Soutenir et développer les ports de plaisance maritimes, fluviaux et lacustres	2,4	2,3	4,0	2,5
14- Innovation organisationnelle : Renforcer les aides aux entreprises	2,4	2,3	1,5	1,5
18- Renforcer la sensibilisation des acteurs (élus, décideurs)	2,4	2,0	2,0	2,0
7- Créer un véritable outil de fonds propres pour le développement des entreprises du littoral	2,3	3,0	3,0	3,0
22- Transport de voyageurs	2,3	1,3	3,0	2,0
16- Renforcer l'écosystème de l'Innovation sociale existant	2,1	3,8	1,5	2,5
4- Mettre en place un appel à projets et financer des études d'élaboration de politiques foncières à différentes échelles	2,1	2,0	3,0	1,5
17- Mettre en place une Maison du littoral et soutenir des initiatives de sensibilisation	2,0	2,3	2,0	1,5
15- Renforcer un pôle scientifique pluridisciplinaire sur la mer et le littoral	2,0	2,0	1,0	1,0
20- Développer un volet littoral et maritime dans la coopération transfrontalière dans le cadre de l'Euro-Region	2,0	1,5	1,0	2,0
<i>Légende :</i>				
fort : de 2,5 à 4 inclus				
moyen : de 1,5 à 2,5 inclus				
faible : de 0 à 1,5 inclus				

- 11- Soutenir et développer les ports de plaisance maritimes, fluviaux et lacustres
- 14- Innovation organisationnelle : Renforcer les aides aux entreprises
- 18- Renforcer la sensibilisation des acteurs (élus, décideurs)
- 4- Mettre en place un appel à projets et financer des études d'élaboration de politiques foncières à différentes échelles en optimisant les outils existants
- 17- Mettre en place une Maison du littoral et soutenir des initiatives de sensibilisation
- 15- Renforcer un pôle scientifique pluridisciplinaire sur la mer et le littoral

Enfin, deux projets présentent des impacts modérés, et une faisabilité faible :

- 22- Transport de voyageurs : « à la plage sans la voiture »
- 20- Développer un volet littoral et maritime dans la coopération transfrontalière dans le cadre de l'Euro-Region

Cotation des projets

	Impact emploi	Impact social	Impact environnement	Impact gouvernance	TOTAL	MOYENNE	Faisabilité	Crédibilité	TOTAL	MOYENNE	Volume budgétaire	Avancement
1- Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre leurs premières actions sur des territoires tests	2,5	2,5	3,0	3,0	11,0	2,8	2,0	2,0	4,0	2,0	4,0	2,0
2- Mettre en place un programme d'ingénierie et de travaux d'excellence écologique	3,0	4,0	4,0	1,0	12,0	3,0	4,0	4,0	8,0	4,0	2,0	2,0
3- Accompagner la mise en œuvre d'une future charte des PPRL pour une gestion évolutive des risques littoraux	3,0	2,0	2,0	3,0	10,0	2,5	2,5	3,0	5,5	2,8	1,0	3,0
4- Mettre en place un appel à projets et financer des études d'élaboration de politiques foncières à différentes échelles	2,0	1,0	2,5	3,0	8,5	2,1	2,0	2,0	4,0	2,0	3,0	1,5
5- Diversifier les aides au développement des entreprises et des activités liées au littoral	3,5	3,0	1,5	3,0	11,0	2,8	2,0	2,5	4,5	2,3	3,5	2,5
6- Soutenir les filières structurantes et émergentes	3,0	2,5	2,5	3,0	11,0	2,8	2,0	2,5	4,5	2,3	3,0	2,5
7- Créer un véritable outil de fonds propres pour le développement des entreprises du littoral	4,0	3,0	1,0	1,0	9,0	2,3	3,0	3,0	6,0	3,0	3,0	3,0
8- Requalifier et diversifier l'offre touristique	3,5	3,0	2,0	2,5	11,0	2,8	2,0	2,0	4,0	2,0	3,0	2,0
9- Mettre en place une politique de valorisation des ressources patrimoniales littorales et maritimes	3,0	3,5	2,0	2,5	11,0	2,8	2,5	2,5	5,0	2,5	2,0	2,0
10- Mettre en œuvre une stratégie portuaire et un soutien foncier à l'aménagement logistique des ports de commerce	4,0	2,0	1,0	3,0	10,0	2,5	2,0	4,0	6,0	3,0	4,0	2,5
11- Soutenir et développer les ports de plaisance maritimes, fluviaux et lacustres	3,0	2,5	1,0	3,0	9,5	2,4	1,5	3,0	4,5	2,3	4,0	2,5
12- Moderniser et soutenir la pêche artisanale et l'aquaculture	3,0	4,0	2,0	3,0	12,0	3,0	3,0	3,0	6,0	3,0	3,0	2,0
13- Innovation technologique : Financer des appels à projets sur les défis du littoral du Languedoc-Roussillon	3,5	2,0	3,0	2,5	11,0	2,8	3,0	3,0	6,0	3,0	3,0	1,0
14- Innovation organisationnelle : Renforcer les aides aux entreprises	3,0	3,0	1,0	2,5	9,5	2,4	2,0	2,5	4,5	2,3	1,5	1,5
15- Renforcer un pôle scientifique pluridisciplinaire sur la mer et le littoral	1,5	1,5	2,5	2,5	8,0	2,0	2,0	2,0	4,0	2,0	1,0	1,0
16- Renforcer l'écosystème de l'Innovation sociale existant	2,5	3,0	1,0	2,0	8,5	2,1	4,0	3,5	7,5	3,8	1,5	2,5
17- Mettre en place une Maison du littoral et soutenir des initiatives de sensibilisation	1,0	2,0	3,0	2,0	8,0	2,0	2,0	2,5	4,5	2,3	2,0	1,5
18- Renforcer la sensibilisation des acteurs (élus, décideurs)	2,0	1,0	4,0	2,5	9,5	2,4	2,0	2,0	4,0	2,0	2,0	2,0
19- Mettre en place un dispositif d'observation, de connaissance, d'évaluation et de prospective des espaces littoraux et marins	1,0	3,0	2,5	4,0	10,5	2,6	2,0	2,5	4,5	2,3	1,5	1,5
20- Développer un volet littoral et maritime dans la coopération transfrontalière dans le cadre de l'Euro-Region	1,0	2,0	1,0	4,0	8,0	2,0	2,0	1,0	3,0	1,5	1,0	2,0
21- Transports de marchandises	2,0	2,5	3,0	3,0	10,5	2,6	2,0	2,0	4,0	2,0	2,5	1,0
22- Transport de voyageurs	1,5	2,0	3,0	2,5	9,0	2,3	1,0	1,5	2,5	1,3	3,0	2,0

Fiches de présentation des projets

Adaptation aux changements climatiques

1- Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre leurs premières actions sur des territoires tests

Orientations stratégiques :

- Réduire la vulnérabilité des territoires à la mesure de l'accroissement des risques
- Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre des premières actions pionnières sur des territoires tests

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■

Impact social : ■■■■

Bénéfice environnemental : ■■■■

Impact gouvernance : ■■■■

Faisabilité : ■■

Crédibilité : ■■

Avancement : ■■

Volume budget : ■■■■

Pertinence :

Enjeu majeur soulevé par la démarche prospective. Nécessité de conjuguer différentes mesures d'adaptation : protections, recul et délocalisation, gestion de submersions temporaires

Compatibilité :

Conforme à l'objectif thématique communautaire N°5

Présentation du projet :

Financer l'élaboration de stratégies globales d'adaptation et de leurs premières actions sur des territoires tests (au moins quatre, une par département) sur la base d'un appel à projets.

Dossiers recensés à ce jour :

- Poursuite du réaménagement du lido de Sète à Marseillan (environ 945 ha) en lien avec le projet de vente de la propriété Listel
- Accompagnement du recul stratégique à l'échelle régionale : généralisation des pratiques de recul sur des territoires, en complément du projet «Relocalisation des activités et des biens» (Vias), et du projet de recherche SOLTER (SCOT de Béziers)
- Mise en œuvre opérationnelle des orientations découlant des études volet littoral du CPER 2007-2014

Dossiers communs :

- Projet N°4 : politiques foncières
- Projet N°8 : requalifier l'offre touristique
- Projet N°19 : dispositif d'observation et d'évaluation

Adaptation aux changements climatiques

2- Mettre en place un programme d'ingénierie et de travaux d'excellence écologique

Orientations stratégiques :

- Réduire la vulnérabilité des territoires à la mesure de l'accroissement des risques
- Restaurer les cordons dunaires et les plages pour conserver leur attractivité et accroître leur impact économique

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■

Impact social : ■■■■

Bénéfice environnemental : ■■■■

Impact gouvernance : ■

Faisabilité : ■■■■

Crédibilité : ■■■■

Avancement : ■■

Volume budget : ■■

Pertinence :

Enjeux majeur soulevé par la démarche prospective. Nécessité de mettre au point de nouvelles pratiques de gestion et de restauration des espaces littoraux contribuant à la réduction de la vulnérabilité.

Compatibilité :

Conforme à l'objectif thématique communautaire N°5

Présentation du projet :

Actions visant à renforcer la qualité des milieux écologiques du littoral (diversité faunistique et floristique, conservation des écosystèmes) et leur résilience

Il s'agit de développer les techniques de restauration des milieux (dunaires, zones humides, fonds marins) et d'ingénierie écologique. Il s'agit également de lutter contre les espèces invasives

Dossiers recensés à ce jour :

- Chantiers nature en lien avec les emplois d'avenir
- Ingénierie écologique
- Restauration des milieux dans le cadre du programme Trame verte et Bleue
- Reconstitution des cordons dunaires
- Opérations plus lourdes et intégrées (lido)
- ...

Dossiers communs :

- Projet N°6 : filières structurantes et émergentes

Adaptation aux changements climatiques

3- Accompagner la mise en œuvre de la future « Charte des PPRL » pour une gestion évolutive des risques littoraux par des aménagements adaptés

Orientations stratégiques :

- Réduire la vulnérabilité des territoires à la mesure de l'accroissement des risques
- Elaborer des stratégies globales d'adaptation et mettre en œuvre des premières actions pionnières sur des territoires tests

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■	Faisabilité : ■■■■
Impact social : ■■	Crédibilité : ■■■■
Bénéfice environnemental : ■■	Avancement : ■■■■
Impact gouvernance : ■■■■	Volume budget : ■

Pertinence :

Enjeu majeur soulevé par la démarche prospective. L'hôtellerie de plein, premier secteur d'hébergement professionnel en Languedoc-Roussillon est particulièrement exposé et mobilisé sur l'enjeu.

Compatibilité :

Conforme à l'objectif thématique communautaire N°5

Présentation du projet :

Charte = Déclinaison opérationnelle au cas par cas de la circulaire du 27/07/11 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les Plans de prévention des risques littoraux (PPRL), et du guide régional d'élaboration des PPRL
Charte évolutive pouvant être révisée tous les 10 ans par exemple

Dossiers recensés à ce jour :

- Elaboration concertée d'une typologie des situations et des aménagements adaptés
- Innovation dans les équipements légers mais également dans les équipements en dur (mobil-homes, habitations légères de loisirs, piscines, bâtiments, terrains de loisirs...)
- Innovation dans les systèmes d'alertes pour les adapter aux besoins des professionnels
-

Dossiers communs :

Projet N°4 : politiques foncières
Projet N°8 : requalifier l'offre touristique

Maîtrise de l'usage du foncier

4- Mettre en place un appel à projets et financer des études d'élaboration de politiques foncières à différentes échelles en optimisant les outils fonciers existants

Orientations stratégiques :

- Promouvoir une gestion plus intégrée : territoires pilotes d'expérimentation pour la maîtrise du foncier, la préservation des ressources, la participation
- Promouvoir la mise en place de réelles politiques foncières communales et intercommunales

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■	Faisabilité : ■■
Impact social : ■	Crédibilité : ■■
Bénéfice environnemental : ■■■■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■■■	Volume budget : ■■■■

Pertinence (démarche prospective sur le littoral) :

Évolution des pratiques institutionnelles
Renforcement du rôle du politique dans le foncier : maîtrise du foncier par le public
Politique d'aménagement en faveur de la proximité

Compatibilité :

Objectif 6 ; Objectif 3 ; Objectif 5 ;

Présentation du projet :

Il est devenu nécessaire de mieux maîtriser l'affectation des sols, en raison des effets cumulés de la rareté et de la cherté du foncier, dans un contexte de vulnérabilité avérée

La relocalisation envisagée d'une partie du parc résidentiel et d'activités économiques appelle des mutations de la planification foncière qui restent à conceptualiser et à élaborer

Dossiers recensés à ce jour :

- Projet de la Côte Ouest de Vias : extension 2014-2020 du CPER actuel (travaux, acquisitions foncières)
- Financements des intérêts d'emprunt destinés aux acquisitions foncières cohérentes avec les plans communaux
- Appui à la mise en place de ZAD, en particulier pour les activités économiques liées à la mer
- Lutte contre la cabanisation : il s'agit de lever les difficultés de mise en œuvre / étude de territoires pilotes en suivant différentes approches

Dossiers communs :

Interactions avec les projets n°1 (adaptation aux changements climatiques) et n°10 (aménagement logistique des ports de commerce)

Ciblage des activités - Emploi, compétitivité

5- Diversifier les aides au développement des entreprises et des activités liées au littoral

Orientations stratégiques :

- Renforcer les moyens pour faire émerger les projets sans forcément les vouloir innovants
- Renforcer l'accompagnement au développement des entreprises
- Renforcer le suivi post-projet et la formation (coaching)

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■

Impact social : ■■■

Bénéfice environnemental : ■■

Impact gouvernance : ■■■

Faisabilité : ■■

Crédibilité : ■■■

Avancement : ■■■

Volume budget : ■■■■

Pertinence :

L'incitation à l'innovation et à la relance technologique est un des axes forts de la démarche prospective, ayant un impact sur la compétitivité et l'emploi

Compatibilité :

Objectif n°3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Objectif n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
Objectif n°6 (indirectement) : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Présentation du projet :

Le tissu économique en Languedoc-Roussillon est composé très majoritairement de TPE. Avec la conjoncture actuelle, la majorité des entreprises a des difficultés à s'inscrire dans une démarche de projet. Des dispositifs d'aide aux entreprises existent. Ils visent surtout la création d'entreprises, et en particulier la création d'entreprises innovantes. Les moyens sont plus faibles concernant l'accompagnement des entreprises déjà existantes, alors que le taux de défaillance des entreprises est important dans la région. Par ailleurs, l'offre d'accompagnement est peu lisible. Il s'agit donc de diversifier et de renforcer les aides au développement des entreprises

Dossiers recensés à ce jour :

- Renforcement des aides au regroupement des entreprises et à l'augmentation de leur taille
- Renforcement des moyens pour faire émerger les projets et les structurer économiquement
- Renforcement des dispositifs de soutien à l'innovation sociale
- Développement du volet formation à la création mais également la formation continue (gestion, stratégie commerciale...)
- Accompagnement spécifique de la pêche artisanale et à l'aquaculture durables
- Soutien à la pluri-activité sur de petits bassins d'emploi
- Mise en place d'une dynamique de projet autour des projets structurants

Dossiers communs :

Projets n°6 (filieres structurantes et émergentes), 7 (outil de fonds propres), 8 (requalification offre touristique), 10 (ports de commerce), 11 (ports de plaisance et fluviaux), 12 (pêche artisanale et aquaculture), 13 (innovation technologique), 14 (innovation organisationnelle), 16 (innovation sociale)

Ciblage des activités - Emploi, compétitivité

6- Soutenir les filières structurantes et émergentes

Orientations stratégiques :

- Renforcer les moyens pour faire émerger les projets
- Renforcer les liens entre universités et entreprises en dépassant les seuls pôles de compétitivité
- Dépasser les seuls pôles de compétitivité pour l'attribution d'aides
- Développer l'ingénierie développement durable

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■

Impact social : ■■■

Bénéfice environnemental : ■■■

Impact gouvernance : ■■■

Faisabilité : ■■

Crédibilité : ■■■

Avancement : ■■■

Volume budget : ■■■■

Pertinence :

L'incitation à l'innovation et à la relance technologique est un des axes forts de la démarche prospective

Compatibilité :

Objectif n°3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Objectif n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
Objectif n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Présentation du projet :

Des filières au potentiel de développement important sont en émergence dans la région. Elles sont liées aux spécificités de la recherche régionale : eau, TIC, écologie, énergies renouvelables... Les algues (biocarburant, aliments pour l'aquaculture, molécules à haute valeur ajoutée...) constituent un secteur innovant en plein développement. Le développement de cette filière dans la région pourrait polariser la filière nationale. D'autres filières ont un potentiel de développement important en région : le kitesurf, l'ingénierie écologique, les énergies renouvelables. Il s'agit de soutenir ces filières émergentes

Dossiers recensés à ce jour :

- Structuration de la filière kitesurf
- Appui au développement de la filière algue
- Organisation d'une filière ingénierie écologique (écotourisme, solaire, biomasse, restauration de milieux...)
- Soutien au pescatourisme
- Développement des énergies renouvelables en mer, et notamment des éoliennes off shore

Dossiers communs :

Projets n°5 (développement des entreprises), 7 (outil de fonds propres), 8 (requalification offre touristique), 12 (pêche artisanale et aquaculture), 13 (innovation technologique), 14 (innovation organisationnelle), 15 (pôle scientifique pluridisciplinaire), 16 (innovation sociale)

Ciblage des activités - Emploi, compétitivité

7- Créer un véritable outil de fonds propres pour le développement des entreprises du littoral

Orientations stratégiques :

- Développer et compléter la chaîne de financement des entreprises, via des outils d'ingénierie financière appropriés
- Renforcer les moyens pour faire émerger les projets
- Renforcer l'accompagnement au développement des entreprises

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■	Faisabilité : ■■■
Impact social : ■■■	Crédibilité : ■■■
Bénéfice environnemental : ■	Avancement : ■■■■
Impact gouvernance : ■	Volume budget : ■■■

Pertinence :

La mise en place d'incitations en faveur de l'expérimentation est un axe qui est sorti de la démarche prospective sur le littoral : fonds d'aide à l'innovation, éco-conditionnalité de certaines aides et projets....

Compatibilité :

Objectif n°3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Objectif n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

Présentation du projet :

Un fonds régional (« JEREMIE ») a été mis en place par la Commission européenne pour soutenir la création d'entreprises innovantes ou pour permettre à l'entreprise de se développer en se restructurant et en s'adaptant au marché. Cependant ce fonds n'est pas suffisant. Un projet de type banque publique d'investissement (projet national) spécifique au littoral et à la mer pourrait faciliter le soutien aux entreprises : financement des projets pour les entreprises de petite et moyenne tailles ; outil de capital risque pour les « star up » inscrites dans des logiques innovantes produit ou process ; outil de soutien à l'activité (trésorerie, équipement, mise aux normes)

Dossiers recensés à ce jour :

- Mise en place d'une Banque publique d'investissement
- Mise en place d'une Coopérative financière et « crowd funding »
- Lancement d'une « Agence financière de développement du littoral » chargée de prêter aux porteurs de projets
- ...

Dossiers communs :

Projets n°5 (développement des entreprises), 7 (outil de fonds propres), 8 (requalification offre touristique), 12 (pêche artisanale et aquaculture), 13 (innovation technologique), 14 (innovation organisationnelle), 15 (pôle scientifique pluridisciplinaire), 16 (innovation sociale)

Ciblage des activités - Tourisme

8- Requalifier et diversifier l'offre touristique

Orientations stratégiques :

- Construire des « offres touristiques intégrées »
- Innover dans les techniques de promotion
- Innover dans les produits touristiques (image de qualité)
- Diversifier le secteur du tourisme
- Anticiper la question des transports (irriguer différemment, éviter de concentrer, connexions entre destinations...)
- Lutter pour l'emploi et le logement des saisonniers : diversification « sur place » des métiers (compléments d'activités) et logement

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■	Faisabilité : ■■
Impact social : ■■■	Crédibilité : ■■
Bénéfice environnemental : ■■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■	Volume budget : ■■■

Pertinence : L'innovation dans le tourisme est un axe fort qui est ressorti de la démarche prospective : diversification de l'offre touristique au sein d'une même bassin versant (offre, transport, capacité d'accueil), ainsi qu'en termes de prospective sectorielle dans le domaine du tourisme

Compatibilité :

Objectif n°3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Objectif n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

Présentation du projet :

Bien que le Languedoc-Roussillon soit au 4ème rang national pour le tourisme, l'identité d'une côte bétonnée est prégnante, et l'image de la région peut encore être améliorée. Pour cela, la valorisation du capital naturel, facteur d'attractivité du territoire, est un enjeu fort. L'offre touristique est à structurer et un positionnement est à trouver sur des filières d'avenir pour la destination. Il s'agit de développer une offre touristique territoriale plus visible, plus articulée littoral/arrière pays, et plus intégrée. En termes d'emploi, il s'agit de diversifier « sur place » les métiers

Dossiers recensés à ce jour :

- Elaboration de plans de gestion intégrée sur les secteurs à enjeu de valorisation touristique : Canal du Midi, PNR de la Narbonnaise, destinations nautiques intégrées ...
- Développement du tourisme de nature afin de compléter l'activité des travailleurs saisonniers estivaux tout au long de l'année
- Création de logements pour les saisonniers et encadrement des baux commerciaux précaires
- Renforcement de l'@tourisme

Dossiers communs :

Projets n°1 (adaptation aux changements climatiques), 2 (ingénierie et travaux d'excellence écologique), 5 (développement des entreprises), 6 (filiales structurantes et émergentes), 9 (ressources patrimoniales), 11 (ports de plaisance et fluviaux), 13 (innovation technologique), 17 (Maison du littoral et de la mer), 18 (sensibilisation), 19 (dispositif de prospective), 22 (transport de voyageurs)

Ciblage des activités - Tourisme

9- Mettre en place une politique de valorisation des ressources patrimoniales littorales et maritimes

Orientations stratégiques :

- Construire des « offres touristiques intégrées »
- Innover dans les techniques de promotion
- Innover dans les produits touristiques (image de qualité)
- Diversifier le secteur du tourisme

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■	Faisabilité : ■■■■
Impact social : ■■■■	Crédibilité : ■■■■
Bénéfice environnemental : ■■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■■■	Volume budget : ■■

Pertinence :

Le changement de l'image de la région pour tendre vers une image plus qualitative, le renforcement de l'identité territoriale, et la valorisation de l'histoire régionale, sont des axes qui sont ressortis de la démarche prospective sur le littoral

Compatibilité :

Objectif n° 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Objectif n° 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

Présentation du projet :

La mer, le littoral, et l'arrière-pays du Languedoc-Roussillon comptent de nombreux sites à forte valeur patrimoniale. Ces sites peuvent constituer des lieux emblématiques de visites pour déconcentrer l'offre touristique, tout en améliorant la qualité de l'offre. Le Languedoc-Roussillon dispose d'un potentiel avéré pour le développement de l'oeno-tourisme, tourisme de nature, tourisme culturel et patrimonial, éco-tourisme... il s'agit de mettre en place une politique de valorisation des ressources

Dossiers recensés à ce jour :

- Labellisation de sites
- Développement d'initiatives « Grands sites », lieux emblématiques de visites pour déconcentrer l'offre touristique
- Développement d'un tourisme culturel de qualité
- Valorisation d'un patrimoine archéologique et historique
- Programme de mise en valeur des ressources
- Travail sur la prise de conscience par les élus « non maritimes » des richesses de ce 5ème territoire qu'est la mer

Dossiers communs :

Projets n° 2 (ingénierie et travaux d'excellence écologique), 3 (PPRL), 6 (filiales structurantes et émergentes), 8 (tourisme), 11 (ports de plaisance et fluviaux), 17 (Maison du littoral et de la mer), 18 (sensibilisation), 19 (dispositif d'observation, connaissance, évaluation...), 22 (transport de voyageurs)

Ciblage des activités – Plaisance, ports

10- Mettre en œuvre une stratégie portuaire et un soutien foncier à l'aménagement logistique des ports de commerce

Orientations stratégiques :

- Développer des plateformes multimodales portuaires (Sète, Port la Nouvelle, Port Vendres) en lien avec la Stratégie régionale de développement portuaire
- Développer de nouveaux métiers dans les ports comme des agents d'accueil (BOSCO...), encourager la pluriactivité
- Accompagner les acteurs portuaires dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie commune

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■	Faisabilité : ■■
Impact social : ■■	Crédibilité : ■■■■
Bénéfice environnemental : ■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■■■	Volume budget : ■■■■

Pertinence : Les ports comme plateformes multimodales pour des transports maritimes durables, ainsi que la promotion de l'innovation dans les transports (intermodalité, ferroutage, trains régionaux...) sont des axes qui sont ressortis de la démarche prospective sur le littoral

Compatibilité :

Objectif n° 3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Objectif n° 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2
Objectif n° 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

Présentation du projet :

Ce projet vise le développement des ports dans une logique de report modal vers la mer. Il est lié à un développement économique qui devra être perpendiculaire au littoral pour le transport et la logistique (création d'hinterlands portuaires, équipements de plate-formes inter-modales vers fer et mer). L'objectif est également de renforcer les liens entre port, ville-port et hinterland. Il s'agit également d'associer de nombreuses entreprises, et de générer des porteurs de projets à travers ces gros projets structurants

Dossiers recensés à ce jour :

- Projet « Grand Port 2015 » d'extension du port de Port-la-Nouvelle pour en faire un des principaux ports de la Méditerranée
- Développement des échanges par les ports industriels et de commerces (Port la Nouvelle, Sète, Port Vendres)
- Accompagnement de la montée en gamme des aménagements et services des ports
- Mise en place d'une dynamique de projet autour des gros projets structurants

Dossiers communs :

Projets n° 4 (foncier), 5 (entreprises), 11 (ports de plaisance et fluviaux), 12 (pêche et aquaculture), 14 (innovation organisationnelle), 21 (transport de marchandises), 22 (transport de voyageurs)

Ciblage des activités – Plaisance, ports

11- Soutenir et développer les ports de plaisance maritimes, fluviaux, et lacustres

Orientations stratégiques :

- Structurer l'offre touristique autour des destinations portuaires selon un modèle économique novateur
- Développer de nouveaux métiers dans les ports comme des agents d'accueil, encourager la pluriactivité
- Accompagner le développement du nautisme
- Développer la plaisance
- Faire émerger Sète comme une destination «croisières» incontournable
- Accompagner les acteurs portuaires dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie commune

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■	Faisabilité : ■■
Impact social : ■■■■	Crédibilité : ■■■■
Bénéfice environnemental : ■■	Avancement : ■■■■
Impact gouvernance : ■■■■	Volume budget : ■■■■

Pertinence : L'innovation dans le tourisme est un axe fort qui est ressorti de la démarche prospective : diversification de l'offre touristique au sein d'une même bassin versant (offre, transport, capacité d'accueil), ainsi qu'en termes de prospective sectorielle dans le domaine du tourisme

Compatibilité :

Objectif n°3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Objectif n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

Présentation du projet :

Une volonté des acteurs économiques est de faire de la région un spot pour les sports de glisse, et notamment pour le nautisme. Le développement du nautisme se heurte au manque d'anneaux dans les ports, au manque de place dans les ports à sec, et au conflit potentiel entre usagers (plaisance, pêche, commerce). Plusieurs ports du Languedoc-Roussillon adhèrent au label européen Odyssey qui a pour objectif de valoriser le patrimoine touristique autour des ports via les TIC, et d'améliorer la qualité environnementale des ports. Cependant on est aujourd'hui en attente de projets structurants de ports. Une orientation forte est de structurer l'offre touristique autour des destinations portuaires selon un modèle économique novateur

Dossiers recensés à ce jour :

- Elaboration d'une Charte « Sud de France Nautique », en cours
- Mise en service du nouveau terminal croisière à Sète
- Appui au développement du transport sur le canal du Rhône à Sète
- Projet de port fluvial à Narbonne
- Projet fluvio-littoral de mise en réseau de 8 ports dans le Gard ; réouverture du canal du Rhône à Beaucaire
- Projet de centre européen du nautisme (Port Camargue)
- Lancement en région d'un appel à projets «Ports de plaisance exemplaires»
 - Extension du port de plaisance de Sète, et de la Grande Motte
 - Développement de ports à sec et d'hivernage des bateaux

Dossiers communs :

Projets N° 4 (foncier), 8 (tourisme), 10 (ports de commerce), 12 (pêche et aquaculture)

Ciblage des activités – Pêche, aquaculture

12- Moderniser et soutenir la pêche artisanale et l'aquaculture

Orientations stratégiques :

- Soutenir l'innovation, professionnaliser, diversifier le secteur, promouvoir les TIC ; Développer une économie marine et maritime
- Accompagner la modernisation, mutation et restructuration
- Poursuivre les efforts de R&D et d'innovation dans le domaine marin, en vue notamment de lutter contre la surmortalité et la transition vers une pêche et une aquaculture plus durables

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■	Faisabilité : ■■■■
Impact social : ■■■■	Crédibilité : ■■■■
Bénéfice environnemental : ■■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■■■	Volume budget : ■■■■

Pertinence :

S'inscrit pleinement dans le volet soutien à l'innovation de la démarche prospective

Compatibilité :

Objectif 1 ; Objectif 3 ; Objectif 2 , 4 et 8 (partiel) ;
Contribue indirectement à l'objectif 6

Présentation du projet :

L'appui aux secteurs conchylicole et halieutique actuellement en crise, est stratégique pour leur pérennité. Ce appui suppose des reconversions (autres espèces et tourisme), des infrastructures expérimentales pour faciliter la recherche appliquée, un accompagnement spécifique des entreprises pour les professionnaliser et la valorisation des pratiques durables. D'important efforts de structuration des marchés sont aussi nécessaires .

Dossiers recensés :

- Mise en place d'une plateforme expérimentale pour la diversification : élevage, éclosion et sélection génétique en conchyliculture, tourisme bleu et technologie des pêches
- Actions de certification et promotion des produits, appui aux pratiques durables et structuration des circuits courts
- Mise en réseau des criées et mutualisation des services dans les ports
- Définition d'un type de navires adaptés (polyvalence et carburants)

Dossiers communs :

- Mise en place d'une zone de claire en relation avec le projet du Lido (cf. projet n°1)
- Développement de la filière algues (cf. projet n° 6)
- Accompagnement de l'innovation et de la professionnalisation (comptabilité des exploitations, calcul coût bénéfique) (cf. Projet 5)

Création d'un environnement propice à l'innovation

13- Innovation technologique : financer des appels à projets sur les défis du littoral

Orientations stratégiques :

- Améliorer le transfert des résultats de la recherche scientifique vers les milieux professionnels
- Lancer des appels à projets sur les principaux défis du littoral non résolus aujourd'hui
- Innover dans les économies d'eau, l'énergie, la déconstruction des MH, le recyclage
- Anticiper l'hébergement de 2050 sans l'hôtellerie de plein air
- Améliorer l'intégration paysagère des campings
- Rénover les studios cabines délaissées pour les rendre habitables

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■

Impact social : ■■■■

Bénéfice environnemental : ■■

Impact gouvernance : ■■■■

Faisabilité : ■■

Crédibilité : ■■■■

Avancement : ■■

Volume budget : ■■

Pertinence (démarche prospective sur le littoral) :

Incitations en faveur de l'innovation et de la relance technologique
Innovation dans le domaine du bâti et de la construction

Compatibilité :

Objectif 1 ; Objectif 4 ; Objectif 5 ; Objectif 7

Présentation du projet :

La réponse aux défis du littoral suppose de concevoir des solutions nouvelles (adaptation aux risques de submersion marine, rénovation de l'immobilier touristique, préservation des ressources naturelles, emplois de la filière nautique et des activités touristiques, activités liées à la mer).

Dans de nombreux domaines, les progrès accomplis ces dix dernières années restent modestes, voire inexistantes

Dossiers recensés à ce jour :

- Rénovation et gestion de manière professionnelle des appartements des stations Racine créés dans les années soixante-dix
- Filières courtes de déconstruction-recyclage des mobil homes
- Projet de création d'une entreprise de déconstruction de bateau au Grau du Roi porté par la CCI Nîmes
- Campings : récupération des eaux brutes des piscines
- Aménagement de nouveaux récifs artificiels, rénovation des récifs existants, suivi scientifique des récifs pour mesurer les impacts
- Développement de l'offre de transport maritime de voyageurs entre stations touristiques à partir du système portuaire existant

Dossiers communs :

Interactions avec les projet n°11 (ports fluviaux), 12 (pêche et aquaculture), 14 (innovation organisationnelle), 15 (pôle scientifique pluridisciplinaire), 18 (sensibilisation des acteurs), 21 (transports de marchandises)

Création d'un environnement propice à l'innovation

14- Innovation organisationnelle : Renforcer les aides aux entreprises

Orientations stratégiques :

- Renforcer les moyens pour faire émerger les projets ne relevant pas obligatoirement de l'innovation. Améliorer le savoir-faire.
- Renforcer les liens entre universités et entreprises en dépassant les seuls pôles de compétitivité

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■

Impact social : ■■

Bénéfice environnemental : ■■■■

Impact gouvernance : ■■■■

Faisabilité : ■■■■

Crédibilité : ■■■■

Avancement : ■

Volume budget : ■■■■

Pertinence (démarche prospective sur le littoral) :

Formation pour appuyer le changement

Compatibilité :

Objectif 3 ; Objectifs 8 et 10

Contribue indirectement à l'objectif 6

Présentation du projet :

Le Languedoc-Roussillon est la première région française pour le poids des TPE, dont une grande partie ne compte pas de salariés.

Elle enregistre un fort taux de création (services, commerce, transports, hôtellerie, restauration...). Peu de moyens existent cependant pour la pérennisation des établissements.

Certains besoins non innovants (ex. comptabilité) ne sont pas soutenus.

Dossiers recensés à ce jour :

- Renforcement des aides ne relevant pas systématiquement de l'innovation (commercialisation, stratégie, étude de marché...)
- Suivi et soutien à la gestion comptable (Boutiques de gestion - politique régionale AGIR en faveur de la compétitivité des PME ; volet spécifique aux secteurs de la pêche et de la conchyliculture)

Dossiers communs :

Interactions avec les projets n°5 (développement des entreprises), 6 (filieres structurantes et émergentes), 12 (pêche artisanale et aquaculture)

Création d'un environnement propice à l'innovation

15- Renforcer un pôle scientifique pluridisciplinaire sur la mer et le littoral

Orientations stratégiques :

- Promouvoir et conforter les liens entre universités, organismes de recherche et entreprises

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■

Impact social : ■■

Bénéfice environnemental : ■■■

Impact gouvernance : ■■■■

Faisabilité : ■■

Crédibilité : ■■

Avancement : ■

Volume budget : ■

Pertinence (démarche prospective sur le littoral) :

Promouvoir l'innovation

Compatibilité :

Objectif 1 ; Objectif 3 ; Objectif 5 , 10 (partiel) ;

Contribue indirectement à l'objectif 6

Présentation du projet :

La région est au 4ème rang national des concours OSEO/Ministère de la recherche (accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de commercialisation)

Les acteurs scientifiques sont nombreux et mobilisés. La culture de l'innovation est cependant peu développée. Il s'agit d'améliorer le transfert des résultats de la recherche scientifique vers les milieux professionnels

Dossiers recensés à ce jour :

- Mise en place d'une Université de la mer (métiers de la mer, innovation...) ; mise en réseau à court terme des organismes
- Intégration des Sciences humaines et sociales pour la compréhension de l'aspect anthropique et pour la valorisation
- Appui à la création d'entreprises de valorisation des résultats des recherches et innovations
- Actions de communication des résultats des recherches auprès des élus et des acteurs économiques et sociaux

Dossiers communs :

Interactions avec les projets n°2 (ingénierie et travaux d'excellence écologique), 4 (études politiques foncières), 6 (filiales structurantes et émergentes), 12 (pêche artisanale et aquaculture), 13 (innovation technologique), 18 (sensibilisation des acteurs)

Création d'un environnement propice à l'innovation

16 – Renforcer l'écosystème de l'Innovation sociale existant (incubateur, école, pépinière)

Orientations stratégiques :

Favoriser l'appropriation de l'innovation « par tous, pour tous »

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■■■

Impact social : ■■■■

Bénéfice environnemental : ■

Impact gouvernance : ■■

Faisabilité : ■■■■

Crédibilité : ■■■■

Avancement : ■■■■

Volume budget : ■■

Pertinence (démarche prospective sur le littoral) :

Promotion des territoires d'expérimentation permettant de développer l'innovation sociétale

Compatibilité :

Objectif 8 ; Objectif 10 ; Objectif 2 , 3 (partiel) ;

Présentation du projet :

La Stratégie Régionale de l'innovation 2014-2020 est en cours de définition. L'un des axes majeurs en est l'innovation sociale

Le secteur de l'innovation sociale est en cours de structuration. Il comporte un petit nombre d'acteurs

Les dispositifs mis en œuvre sont récents et restent à consolider

Dossiers recensés à ce jour :

- Accompagnement des initiatives dans le domaine de l'innovation sociale (URSCOP, Alter'Incub, REALIS, Transferts LR)
- Création d'outils dédiés (Financements solidaires Airdie) et renforcement des outils existants (Fonds Innovation Sociale d'OSEO)
- Mise en place d'un Campus Innovation sociale (formation d'agents de développement, conseillers d'entreprise ; intégration de l'innovation sociale dans les formations existantes)
- Rencontres internationales annuelles de l'innovation sociale

Dossiers communs :

Interactions avec les projets n°2 (ingénierie et travaux d'excellence écologique), 6 (filiales structurantes et émergentes), 7 (outils de fonds propres), 8 (requalification offre touristique)

Education et sensibilisation des citoyens et des décideurs

17- Mettre en place une Maison du littoral et de la mer et soutenir des initiatives de sensibilisation

Orientations stratégiques :

- Renforcer la professionnalisation des acteurs et la coordination des actions au sein de la Région et avec les Régions voisines
- Diffuser la culture du risque /risque de submersion
- Diffuser plus largement les résultats des travaux de recherche
- Valoriser le patrimoine maritime
- Informer et sensibiliser les acteurs et usagers du littoral aux écosystèmes ; développer des modules de formation
- Développer les observatoires citoyens s'appuyant sur les TIC dans le domaine marin

Cotation du projet :

Impact emploi : ■	Faisabilité : ■■■
Impact social : ■■	Crédibilité : ■■■
Bénéfice environnemental : ■■■■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■	Volume budget : ■■

Pertinence :

Orientation prioritaire identifiée la démarche prospective

Compatibilité :

Objectif 10 ; Objectif 2 ; Objectif 6 de façon indirecte

Présentation du projet :

Malgré des efforts (Réseau littoral Graine, CPIE) les actions de sensibilisation doivent être renforcées et structurées. Une Maison du littoral (multi site) permettrait une plus grande lisibilité et des effets d'échelle. Elle pourrait s'accompagner d'une gazette du littoral (à périodicité variable selon la saison (estivale et reste de l'année)).

Dossiers recensés à ce jour :

- Mise en ligne de tous les supports pédagogiques, généralisation des mutualisations par des malles pédagogiques, structuration des liens avec les autres régions
- Mise en réseau des musées (conchyliculture, sels, aquariums...)
- Développer des modules de formation
- Mettre en réseau Natura 2000 en Mer, parc marin et réserve marine

Dossiers communs :

- Lien à développer avec la recherche : mise en place d'une Université de la Mer (cf. Projet 15)
- Contribution au Projet n°9 (Politique de valorisation des ressources patrimoniales maritimes et littorales)
- Projet N° 17 (sensibilisation des acteurs)

Education et sensibilisation des citoyens et des décideurs

18 – Renforcer la sensibilisation des acteurs

Orientations stratégiques :

- Renforcer la professionnalisation des acteurs et la coordination des actions au sein de la Région et avec les Régions voisines
- Diffuser la culture du risque /risque de submersion
- Diffuser plus largement les résultats des travaux de recherche
- Valoriser le patrimoine maritime
- Informer et sensibiliser les acteurs et usagers du littoral aux écosystèmes ; développer des modules de formation
- Développer les observatoires citoyens s'appuyant sur les TIC dans le domaine marin

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■	Faisabilité : ■■
Impact social : ■	Crédibilité : ■■
Bénéfice environnemental : ■■■■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■	Volume budget : ■■

Pertinence :

Orientation prioritaire identifiée la démarche prospective

Compatibilité :

Objectif 10 ; Objectif 2 ; Objectif 6 de façon indirecte

Présentation du projet :

La sensibilisation axée sur l'environnement doit être renforcée, structurée et étendue aux risques littoraux et à l'adaptation au changement climatique. La diffusion des résultats des travaux d'étude (CPER) et de recherche doit être systématisée. Des efforts d'information vis-à-vis des élus sont à promouvoir concernant le changement climatique, l'espace maritime, la planification territoriale, le suivi et l'évaluation des politiques, la GIZC.

Dossiers recensés à ce jour :

- Mise en place d'un passeport touristique (bonnes pratiques, information)
- Soutien à l'exposition Hippocampe et généralisation de ce type d'initiative
- Renforcement de l'usage du numérique dans la diffusion de connaissance
- Renforcer la professionnalisation des associations intervenant dans la sensibilisation
- Développer des modules de formation par rapport à la préservation milieu marin
- Mettre en réseau les actions des projets Natura 2000 en Mer, parc marin et réserve marine de Banyuls

Dossiers communs :

- Lien à développer avec la recherche : mise en place d'une université de la Mer (cf. Projet 15)
- Dispositif d'observation, connaissance et évaluation (cf. Projet N° 18)
- Articulation avec le projet Maison du littoral et de la mer (projet N° 16)

Gouvernance par façade maritime – Gestion intégrée et participative des territoires

19- Mettre en place un dispositif d'observation, de connaissance, d'évaluation d'aide à la maîtrise d'ouvrage de projets, et de prospective des espaces littoraux et marin

Orientations stratégiques :

- Améliorer la gouvernance des espaces littoraux et maritimes par le Parlement de la mer, la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques
- Promouvoir le dialogue, la coopération et accompagner les territoires vers la GIZC, promouvoir la prospective, les initiatives intersectorielles
- Développer « l'ingénierie développement durable » et mieux valoriser la façade maritime et les interfaces terre/mer
- Soutenir la communication/prévention, sécurité et protection /risques
- Développer et capitaliser les expériences telles que le Parc Marin
- Renforcer le suivi de la qualité des milieux et des impacts des interventions publiques

Cotation du projet :

Impact emploi : ■	Faisabilité : ■■
Impact social : ■■■	Crédibilité : ■■■
Bénéfice environnemental : ■■■■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■■■	Volume budget : ■■

Pertinence :

Axe Gouvernance noté en priorité n°1 par la démarche prospective

Compatibilité :

Objectif 1, 3, 5, 6

Présentation du projet :

Création d'un cellule d'appui (ingénierie de l'évaluation, montage des projets, prospective) de renforcement des connaissances et d'accompagnement les acteurs. Cette cellule pourra produire des guides de pratiques, des cadre de référence, des systèmes d'indicateurs ...) et s'accompagner d'un outil de partage de l'information.

Dossiers recensés à ce jour :

- Création d'une équipe d'accompagnement pour capitaliser les expériences, faciliter le montage des dossiers, la diffusion de l'évaluation, l'ingénierie du DD et du CC, la rédaction de guides de pratiques (volet littoral des scots...)
- Mise en place d'un outil de mutualisation et mise à disposition des données ; soutien à la co-construction d'indicateurs
- Accompagnement de processus de prospective locale
- Mise en place de politique de suivi des interventions et des milieux
- Soutien à l'évaluation des politiques et des approches coûts avantages
- Mise en place d'un compte Carbone du tourisme littoral
- Créer une interface avec la recherche et les dispositifs internationaux
- Promouvoir le dialogue et la coopération et l'esprit GIZC, renforcer la participation des citoyens aux politiques (y compris résidents secondaires)

Dossiers communs :

Projets n° 1 (changements climatiques), 2 (ingénierie écologique), 3 (PPRL), 4 (foncier), 9 (ressources patrimoniales), 12 (pêche, aquaculture), 15 (pôle scientifique), 17 (Maison du littoral et de la mer), 19 (sensibilisation)

Gouvernance par façade maritime – Gestion intégrée et participative des territoires

20- Développer un volet littoral et maritime dans la coopération transfrontalière dans le cadre de l'Euro Région

Orientations stratégiques :

- Améliorer la gouvernance des espaces littoraux et maritimes par le Parlement de la mer et l'échange de bonnes pratiques
- Promouvoir le dialogue, la coopération et accompagner les territoires vers la GIZC, promouvoir la prospective, les initiatives intersectorielles
- Développer « l'ingénierie développement durable » et mieux valoriser la façade maritime et les interfaces terre/mer
- Soutenir la communication/prévention, sécurité et protection /risques
- Développer et capitaliser les expériences telles que le Parc Marin
- Renforcer le suivi de la qualité des milieux et des impacts des interventions publiques

Cotation du projet :

Impact emploi : ■	Faisabilité : ■■
Impact social : ■■	Crédibilité : ■
Bénéfice environnemental : ■	Avancement : ■■
Impact gouvernance : ■■■■	Volume budget : ■

Pertinence :

Axe Gouvernance noté en priorité n°1 par la démarche prospective

Compatibilité :

Objectif 1, 3, 5, 6

Présentation du projet :

Il existe des dispositifs de coopération avec l'Espagne : Euro district catalan et Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui devaient être renforcés dans le domaine littoral et maritime, en particulier pour accompagner la gestion des politiques dans le cadre de la ZEE. Plus généralement les liens inter régions et avec les réseaux internationaux (Euronet, association des régions périphériques de méditerranée, Plan Bleu...) doivent être renforcés.

Dossiers recensés à ce jour :

- Développement des groupes de travail internationaux
- Participation aux réseaux internationaux

Dossiers communs :

Projet N° 18 (sensibilisation des acteurs)

Mobilités

21- Transports de marchandises : Optimiser les transports de proximité en période estivale

Orientations stratégiques :

Conformément aux orientations du Grenelle et de la Conférence territoriale:

- Favoriser le report modal vers le transport ferré, le transport maritime, avec des schémas de logistique autour des ports
- Développer les voies douces (pistes cyclables...)

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■

Impact social : ■■■

Bénéfice environnemental : ■■■■

Impact gouvernance : ■■■■

Faisabilité : ■■

Crédibilité : ■■

Avancement : ■

Volume budget : ■■■

Pertinence :

L'innovation dans le domaine de l'énergie et des mobilités (intermodalité, ferroutage, trains régionaux...) est un axe qui est ressorti de la démarche prospective sur le littoral

Compatibilité :

Objectif n°1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Objectif 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs

Présentation du projet :

Il s'agit de travailler avec les professionnels de la logistique sur la rationalisation du transport de marchandises induit par la fréquentation estivale (programme de développement des pôles logistiques multimodaux ; offre de services logistique « dernier kilomètre » par nouveaux véhicules électromobiles légers)

Dossiers recensés à ce jour :

- « Livraisons d'été fluide » : programme logistique « du dernier kilomètre » des stations littorales

Dossiers communs :

Projets n° 1 (adaptation aux changements climatiques), 6 (filières structurantes et émergentes), 8 (tourisme), 10 (ports de commerce), 13 (innovation technologique)

Mobilités

22- Transports de voyageurs : « à la plage sans la voiture »

Orientations stratégiques :

Conformément aux orientations du Grenelle et de la Conférence territoriale:

- Favoriser le report modal vers le transport ferré, le transport maritime, avec des schémas de logistique autour des ports
- Développer les voies douces (pistes cyclables...)

Cotation du projet :

Impact emploi : ■■

Impact social : ■■

Bénéfice environnemental : ■■■■

Impact gouvernance : ■■■■

Faisabilité : ■

Crédibilité : ■■

Avancement : ■■

Volume budget : ■■■■

Pertinence :

L'innovation dans le domaine de l'énergie et des mobilités (intermodalité, ferroutage, trains régionaux...) est un axe qui est ressorti de la démarche prospective sur le littoral

Compatibilité :

Objectif n°1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Objectif 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs

Présentation du projet :

Il s'agit de développer le concept « à la plage sans la voiture » en structurant une offre multimodale à parti notamment des gares prévues dans le cadre de la ligne Montpellier-Perpignan)

Dossiers recensés à ce jour :

- Développement et structuration de pôles multimodaux (articulant Grande Vitesse, Offre TER, Cars et bus, pistes cyclables, véhicules électriques, vélos)
- Développement d'applications pour smartphone concernant la billettique et l'information sur la mobilité douce sur l'ensemble du littoral languedocien
- La mer sans voiture – Création d'une opération spécifique SNCF / région Languedoc Roussillon (tarif touriste « éco-responsable »)
- Appui au développement des déplacements à destination des plages et entre les stations
- Projet de gare « terre/mer » inter-modale au centre-ville d'Agde et de Sète (vaporetto, déplacements doux...)

Dossiers communs :

Projets n° 1 (adaptation aux changements climatiques), 6 (filières structurantes et émergentes), 8 (tourisme), 13 (innovation technologique), 18 (sensibilisation)

Tableau des contacts

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
Compétitivité, emploi	Groupe de travail Hôtellerie de Plein Air	Fédération de HPA DDTM DIRECCTE Hydrologik	Régis, Olivia, Hélène	12-sept.-12	Groupe de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Partager la culture du risque et reconnaître l'aléa pour aller vers des prescriptions partagées (des PPR acceptés par tous) - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés, notamment établissements risques inondation + submersion - Vers un retrait progressif : inscrire le retrait à l'échelle du long terme et prévoir des mesures d'adaptation pour les 20 à 40 prochaines années (investissements proportionnés) - Recul stratégique : Mettre en place un véritable projet : aménagement global et cohérent de territoires (ne pas travailler à la parcelle, au cas par cas, ni à la seule échelle communale...) - Compenser la perte foncière pour l'HPA par un projet de renaturation (améliorer la qualité paysagère et l'attractivité) - Aller vers une évolution du code de l'urbanisme pour attribuer aux campings un statut d'occupation des sols adapté - Augmenter l'attractivité touristique : pôle attractif initial (littoral) et lien avec l'arrière-pays (connexions de l'offre touristique) + transports/accès - Développer l'emploi, notamment permanent - Améliorer la captation de la clientèle, via notamment un tourisme de proximité - Améliorer les retombées économiques - Développer l'HPA dans l'arrière pays - Diversifier l'offre (campings périurbain/arrière-pays/plages) - Améliorer l'hébergement des saisonniers - Anticiper l'hébergement de 2050 - Améliorer l'intégration paysagère des campings - Innover dans les économies d'eau, l'énergie, la déconstruction des mobil-homes ...
Compétitivité, emploi	CRCI Languedoc-Roussillon	Jean-Marc GUILLELMET, Directeur du développement économique et territorial	Olivia, Régis	22-oct.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de la filière nautique - Renforcement des dispositifs d'aide au développement des entreprises - Développement de plateformes multimodales portuaires (Sète, PortLaNouvelle, PortVendres) - Développement des ports fluviaux - Valorisation touristique du canal du Midi - Diversification des métiers de la pêche, soutien de la pêche artisanale, pisciculture, aquaculture - + cf. plan d'actions CCIR sur les éco-entreprises
Compétitivité, emploi	Groupe de travail Hôtellerie de Plein Air	Fédération de HPA DDTM DIRECCTE Hydrologik	Régis, Olivia, Hélène	25-oct.-12	Groupe de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des situations de campings sur le littoral LR (panel de situations) pour des adaptations réglementaires des PPR différenciées - Diagnostic de vulnérabilité des campings, suivi de plans de zonage et d'aménagement adaptés

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
						<ul style="list-style-type: none"> - Outil système d'alerte localisé (alerte ciblée, outil public ou privé) - Mise en place de groupements d'employeurs - Initiatives "Grands sites", lieux emblématiques de visite pour déconcentrer l'offre touristique - Offre plus intégrée de services (réseau des offices de Tourisme) - Montée en valorisation des campings d'arrière-pays - Hébergement des saisonniers - Filières courtes de déconstruction recyclage des mobil-homes - Adaptation réglementation eau : récupération des eaux brutes
Foncier	Conservatoire du littoral	Jean-Claude ARMAND	Olivia, Régis	26-oct.-12	Réunion	Schéma de réaménagement du lido de Sète à Marseillan. Volonté du CELRL de reprendre la totalité du lido avec pour objectif prioritaire la reconstitution du cordon dunaire
Compétitivité, emploi	REGION - Tourisme	Agnès JULLIAN, élue, Pte commission « tourisme » Elisabeth BARINCOU, Directrice du tourisme	Olivia, Régis	30-oct.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance, Parlement de la Mer - "Destinations nautiques d'excellence" : structuration de l'offre touristique autour des ports de plaisance selon un modèle de développement touristique territorial durable (itinéraires mer-terre, pécaturisme...) - Globalement, construction de "destinations d'excellence" (labellisation de sites) : offre touristique intégrée sur les territoires - Innovation dans les techniques de promotion pour valoriser le potentiel qui existe sur le littoral LR - Innovation dans les produits touristiques : soutien des professionnels du tourisme pour faire évoluer les produits en "destinations d'excellence" - Réflexions prospectives et communication dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, plutôt qu'un durcissement réglementaire
Compétitivité, emploi	CEPRALMAR	Jean Marc DESLOUS PAOLI (Directeur), Michel VINZAN (pêche), Adeline FOURRIER (Récifs)	Hélène	31-oct.-12	Réunion	Plateforme expérimentale pour la diversification des productions conchylicoles (pétoncle, violet, oursin, saint jacque), développement algo culture, conception navire adapté aux conditions économique et écologique, développement des récifs (en relation avec le Parc Marin) personne relais pour l'innovation des entreprises, labélisation, mise en réseau des criées
Compétitivité, emploi	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat	Nicolas SCHMITT, Directeur	Olivia, Régis	8-nov.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation du Visa Développement (accompagnement au développement des entreprises) - Renforcement du suivi post-projet des entreprises et la formation (coaching) - Renforcement des moyens pour faire émerger les projets sans forcément les vouloir innovants (passer du concept d'innovation à celui de compétitivité)
Compétitivité, emploi	Mairie de Sète	M. HERNANDEZ, élu	Régis	8-nov.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des mobilités alternatives: moins coûteuses et moins émettrices de GES: navettes-bateaux sur l'étang de Thau - Renforcer les liens avec le nord du bassin de Thau pour favoriser les circuits courts: notamment échanges agriculture locale arrière-pays avec produits de la pêche sétoise - Utiliser/valoriser le microclimat sétois et les centres de recherche (ifremer, cepralmar, IRD...) afin de développer des axes et des mesures d'adaptation au

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
						changement climatique, construction bioclimatique, urbanisme mieux adapté aux spécificités méditerranéennes...
Education, sensibilisation	Conseil Général des Pyrénées Orientales	Benjamin CRISTINI, Chargé de mission Education à l'Environnement	Holly	13-nov.-12	Téléphone	Le CG66 a deux gardes salariés du CG qui animent les visites sur les sites dont le CG est propriétaire ou gestionnaire : Espace naturel des Dosses, Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls
Education, sensibilisation	Parc naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Celine PAYA-REG	Holly	15-nov.-12	Téléphone	Favoriser l'émergence d'un tourisme « Nature & Patrimoine », qui soit un complément actif au tourisme balnéaire en proposant de nouvelles offres touristiques novatrices, regroupant les activités de pleine nature, de découverte du patrimoine bâti et culturel. Actions de sensibilisation et d'accueil des publics réalisées avec le réseau des animateurs du parc. Animations 2 jours par semaine estivale et le week end à l'intersaison
Suivi étude	SGAR34	Fabienne ELLUL Alex URBINO Michel GAUTIER	Olivia, Régis	15-nov.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique partagées - Lancement d'appels à projets pour la mise en place de politiques foncières - Aide à la conchyliculture pour l'évolution du métier et l'innovation - En référence à l'appel à projets «Ports de plaisance exemplaires 2011», un appel à projets de même type pourrait être lancé dans la région - Lancement d'un appel à projets pour l'aménagement de récifs artificiels : installation d'un récif artificiel et mise en place du suivi pour mesure son impact - Innovation pour le navire du futur (bateaux plus écologiques, moins consommateurs d'énergie...). Le pôle de compétitivité Mer en PACA travaille sur cet aspect - Création en région d'un Musée du littoral ou Maison du littoral. Il est fait référence à un musée concernant le littoral qui a récemment été ouvert sur l'île d'Oléron
Foncier	Conseil Régional – Habitat	Corinne GIACOMETTI, vice-présidente du conseil régional, Présidente de la commission n°16 - Habitat - Logement social	Catherine	16-nov.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité régionale à la construction de logements, et de logements locatifs sociaux. - Sur le littoral, « récupérer » le logement dans les stations, restructurer et rénover pour les rendre habitables en permanence. - Utiliser les studios-cabines délaissés pour loger les saisonniers. - Faire des réservations foncières prudentes, permettant de limiter les risques pour l'habitat futur, sans céder aux pressions diverses en faveur d'une densification en zone inondable ou submersible. - Améliorer les transports collectifs vers les communes littorales. - Choix de développer le port de Sète (Terminal réalisé).
Foncier	CONSTRUCTYS – OPCA de la construction	Bruno OLIVA, directeur	Catherine	16-nov.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Booster l'économie à partir de l'existant. - Rénovation, résidentialisation dans les petites stations. - Axer le développement d'activités et le logement sur la zone Sète-Frontignan. - Développer les activités de loisir et nautiques (Port-Camargue). <p>Il s'agirait donc : de spécialiser les zones littorales,</p>

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
						d'assurer la rénovation en qualifiant la main d'œuvre dans le BTP et en accordant des aides fiscales aux petits propriétaires. Les aides publiques, notamment les incitations fiscales pour les petits propriétaires, seraient indispensables pour toute rénovation d'envergure.
Compétitivité, emploi	Congrès des Professionnels du tourisme et du Plein Air	Assemblée générale de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air LR	Régis	21-nov.-12	Réunion	Nécessité d'un dialogue renforcé et constructif entre d'une part des enjeux d'emploi, de compétitivité et d'autre part des enjeux d'adaptation aux nouvelles données réglementaires (PPRL) et climatiques... cela renvoie également au GT stratégie-prospective FRHPA
Education, sensibilisation	GRAINE LR	Emilie GUILLEMINOT, animatrice de réseau / Littoral Grégoire DELFORGE, directeur GRAINE LR	Régis, Holly	22-nov.-12	Réunion	Regrouper les actions financées dans le cadre du CPER et du programme Life Nature, élargir la structure à des structures du domaine du sport et du tourisme
Suivi étude	SGAR34	Vincent ARSIGNY	Régis	23-nov.-12	Réunion	Les éléments de l'étude et notamment les fiches actions sont et seront à partager et à consolider avec le Conseil Régional. Le matériau transmis à ce stade semble une très bonne base afin de rédiger de futurs programmes opérationnels. Il est prévu de présenter l'étude en Comité régional de programmation...
Compétitivité, emploi	CCI Languedoc-Roussillon	Jean-Marc GUILLEMET	Olivia, Régis	26-nov.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un observatoire économique interconsulaire - Renforcement des aides au regroupement des entreprises (groupements intégrés d'entreprises) et à l'augmentation de leur taille - exemple des eco-entreprises - Renforcement des liens entre universités et entreprises en dépassant les seuls pôles de compétitivité - Projet de création d'une entreprise de déconstruction de bateaux au Grau du Roi porté par la CCI de Nîmes - Mise en place d'une politique de valorisation (développement durable) des ressources patrimoniales - Elaboration de plans de gestion intégrée sur les secteurs à enjeux de valorisation touristique - Exemple de territoire à forts enjeux : PNR Narbonnaise - Développement d'offres touristiques «packagées» (circuits intégrés) - Organisation de la filière Kitesurf - Mise en place d'une véritable Université de la mer (métiers de la mer, innovation...)
Compétitivité, emploi	Maire de la Grande-Motte	Stephan ROSSIGNOL	Olivia, Régis	26-nov.-12	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'extension du port de la Grande Motte - PPRI en cours de mise en place - Innovation : laboratoire de restauration des herbiers de posidonies sur les sites Natura 2000 en mer (labo SM2 Solutions Marines)
Education, sensibilisation	CPIC – Mèze	Emilie VARRAUD, Directrice	Hélène	27-nov.-12	Réunion	Vitrine de la mer sur le domaine de Bellevue à Marseillan, projet d'exposition nationale itinérante sur l'hippocampe, extension de l'opération Panier Poisson Coquillage, sentiers sous-marins sur Thau, ouvrage sur les métiers de la mer

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
Gouvernance	Parlement de la Mer	Atelier Hérault (Sète)	Olivia, Régis	27-nov.-12	Réunion	Cet organisme en cours de création est en train de se structurer, ces réunions de travail consistent à arrêter/définir ses missions ainsi que son mode de gouvernance (commissions...)
Compétitivité, emploi	Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée	Frederique PALMIERI, responsable de la cellule Europe à l'agglomération	Régis	3-déc.-12	Réunion	- Soutenir, renforcer le projet Odyssea : stratégie touristique régionale (Agde/Narbonne/Carcassonne...), via le fluvial et la mer, faire découvrir l'oénotourisme, l'archéologie, la culture et le patrimoine local (écran touch...) - Projet de gare multimodale au centre ville d'Agde (vaporetto, déplacements doux...)
Compétitivité, emploi	Port de Port Camargue	Michel CAVAILLES, directeur	Claude	4-déc.-12	Rencontre suite à l'atelier	Dossier : Etude de faisabilité et de programmation en vue du maintien de l'Ecole de mer et de la création d'un Centre Européen du Nautisme - Phase 3 / faisabilité financière
Gouvernance	DREAL	Fabrice AUSCHER	Hélène	7-déc.-12		- Rôle structurant de la Nouvelle directive cadre milieu marin et de son plan d'action (PAMM) - Articuler les actions du conseil de façade avec les instances régionales, notamment le nouveau parlement de la mer de la région - Besoin de centralisation de l'information (outil type CRIGE en PACA)
Education, sensibilisation	Natura 2000 Posidonies	Marion CORRE	Hélène, Holly	10-déc.-12	mail	Créer un réseau des animations des projets natura 2000 + réserve de banyuls. Appui campagne ECONAV 2013. Coffret pédagogique Coffret de Neptune (avec Voile de Neptune), Diffusion de cartographie des habitats, sensibilisation des professionnels et des plaisanciers
Adaptation changements climatiques	CG 34	Michel PIEYRE	Régis	14-déc.-12		Des stratégies d'adaptation au changement climatique pourraient s'appuyer sur des initiatives type appels à projets financés par l'ADEME (le CG34 lance un programme d'accompagnement à l'adaptation au changement climatique avec l'appui du CEREEVE (submersion marine) et de TECHKNE (archi-urbanistes)) ...
Gouvernance	Maire de Collioure	Michel MOLY	Régis	18-déc.-12	Réunion	- Travailler sur la prise de conscience par les élus «non maritimes» des richesses de ce 5ème territoire qu'est la mer (croiser avec initiatives du parlement de la mer) - Tendre vers davantage de prospective participative dans les SCOT littoraux et mettre en cohérence documents de planification, notamment schémas de mise en valeur de la mer
Foncier	Conseil Général 30	Christophe CAVARD, député EELV, chargé de l'environnement et des risques au CG 30	Catherine	18-déc.-12	Réunion	- Foncier : densifier hors zones sensibles, délimiter les zones soumises à contraintes, à l'instar de ce qui est réalisé dans l'arrière-pays (ex : Natura 2000, Gorges du Gardon – éco-mobilités). - Améliorer le rôle de l'EPFR en zone sensible (sites fragiles, zones agricoles), favoriser la réalisation de réservations foncières pour les communes. - Mobilités : Agir sur les mobilités en renforçant l'éco-mobilité. - Agriculture : A côté d'une pêche en déclin, l'agriculture représente une ressource en développement. Des labels spécifiques existent : riz, sel, vins des sables... Il s'agit de réoccuper l'espace, réinstaller des agriculteurs. - Logement : Améliorer la coordination intercommunale, avec la Région ou

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
						l'interrégional (Camargue). - Gouvernance : Le Parc offre un cadre de gouvernance partagée de pouvoir et de moyens, associant élus, socio-professionnels et population, associations autour des conflits d'usage. - Eau : Le travail réalisé sur la qualité de l'eau est fragile. Engager une réflexion sur la qualité est considéré comme l'un des objectifs prioritaires. - Tourisme : Sortir des grands parcs et revenir à des hébergements plus adéquats en favorisant un accompagnement pour ceux qui vivent sur le littoral ; Redonner du plaisir à l'activité touristique face aux temples de la consommation que sont devenues des stations comme le Grau-du-Roi ; Engager une réflexion prospective à 2050 sur l'accueil, le réaménagement urbain, la déambulation ...
Foncier	Communauté d'agglomération d'Agde	Denis MILLET Sophie BARRIERE	Régis, Olivia	20-déc.-12	Réunion	- Communication et sensibilisation des élus et des habitants aux risques littoraux - Aides pour l'entretien des espaces dunaires aménagés de ganivelles (des aides existent pour la mise en place mais pas pour l'entretien) – Vias, Agde - Appel à projets et financement des études d'élaboration de politiques foncières : plans communaux ou intercommunaux de maîtrise foncière - Poursuite du CPER actuel concernant la côte Ouest de Vias (travaux, acquisitions foncières) - Optimisation des outils fonciers existants et coordination entre les collectivités (CG, Agglo...), le Conservatoire du littoral, l'EPF, la SAFER - Sensibilisation des élus et des décideurs à la question du nettoyage raisonné des plages (manuel en cours par Rivages de France, EID, Communauté Agglo Hérault Med) - Mise en place d'un atelier de prospective dans le cadre du projet sur la côte Ouest de Vias
Compétitivité, emploi	URScop	Fatima BELLAREDJ, directrice département Innovation sociale	Régis	21-déc.-12	Réunion	Le réseau de l'économie sociale et solidaire et notamment son incubateur et ultérieurement la future pépinière d'entreprises sont interpellés par les projets innovants, notamment dans les secteurs de la santé (peu de projets néanmoins), de la pêche (Sète ou Marseillan), des circuits courts, le tourisme (tout récent)...
Compétitivité, emploi	INSEE Languedoc-Roussillon	François JULLIAN	Régis	16-janv.-13	Réunion	Travail potentiel de l'Insee sur des critères d'appréciation des actions, avec des indicateurs quantitatifs si possible
Bilan CPER 2007-2013	Région Languedoc-Roussillon	Philippe BAUCHET, Bénédicte ROUX, Cécile GUITET	Olivia, Régis	18-janv.-13	Réunion	- Une volonté de la Région d'actions opérationnelles et d'études à visée opérationnelle pour le futur CPER 2014-2020 - Besoin d'une synthèse EID-BRGM des connaissances acquises sur le CPER 2007-2013 / volet littoral : vers quelles stratégies et actions les études réalisées nous orientent-elles ? quelles études supplémentaires seraient nécessaires ? et ce afin de nourrir la réflexion sur la construction du PO 2014-2020
Compétitivité, emploi	Groupe de travail – Emploi Economie	Réunion de travail associant : CRMA, CRCI,	Olivia, Régis	22-janv.-13	Réunion	- Projet d'extension du Grand Port de Port-la-Nouvelle - Mise au gabarit du canal de Rhône à Sète

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
		CCI Narbonne, SYNERSUD, Agro Valo Med, Union régionale des SCOP, CUMA LR, Sport-Emploi-Tourisme LR				<ul style="list-style-type: none"> - Projet GreenStars de valorisation des micro-algues - Accompagnement des projets liés à la pêche et à l'aquaculture durable - Mise en place d'une dynamique de projet autour des gros projets structurants - Création d'un véritable outil de fonds propres pour le développement des entreprises du littoral - Soutien à la pluri-activité - Développement de la filière Kitesurf
Gouvernance	Député	Sébastien DENAJA (PS) - 34	Nacima	23-janv.-13	Réunion	Action d'accompagnement des conchyliculteurs de Thau en vue d'un projet intégré de développement durable sur le site Listel articulant production ostreicole, accueil du public, mise en valeur des ressources gastronomiques, promenades, éducation à l'environnement
Gouvernance	Député	Jean-Louis ROUMEGAS (EELV) - 34	Nacima	24-janv.-13	Réunion	Mise en place du Compte Carbone du Tourisme littoral en LR et développement de supports pour une mobilité douce articulée avec les gares régionales : piste cyclable / offre tramway et ferroviaire (TER) adaptée aux circulations touristiques en région
Innovation	TRIMATECH (Algues)	Laura LECURIEUX-BELFOND, chargée de mission TRIMATEC	Hélène	25-janv.-13	Réunion	Création d'une infrastructure d'excellence (Greenstars) et d'une entreprise pionnière (Salinealgie sur Gruissan). Besoin de renforcement des réseaux autour de Greenstars pour favoriser l'installation d'entreprises : identification des sites adaptés (en lien avec le schéma régional de l'aquaculture et en intégrant une étude d'appui à l'acceptabilité de la filière), création d'outils en appui à l'installation (guide, formation, fonds de capital risque, dispositif foncier, mise en réseau (appui à Algosud). Faire de la région la référence qui polarise la filière nationale
Compétitivité, emploi	Comité régional des Pêches	Cécile PAGES	Hélène	1-févr.-13	Réunion	Définition et construction d'un prototype d'un bateau plus adapté et de nouveaux engins plus sélectifs. Action de structuration de la commercialisation et développement de marchés locaux en réponse à la régression du marché espagnols, action d'appui à la professionnalisation (comptabilité) et à la diversification (pesca tourisme). Plateforme technologique pour la technologie des pêches
Compétitivité, emploi	Comité régional Conchyliculture	Denis REGLER	Hélène	1-févr.-13	Téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de claire et de zone tampon sur le site laissé par les salins du midi sur le Lido de Sète pour réduire la vulnérabilité écologique de l'activité - Diversification des productions et reconquête des filière en mer - Création d'un éclosier et de protocoles de sélection génétique - Création d'une plateforme technique
Bilan CPER 2007-2013	Région Languedoc-Roussillon	Philippe BAUCHET (Conseil Régional), Bénédicte ROUX (Conseil Régional), Marie-Laurence DUFOUR (Conseil Régional), Stephane N'GUYEN	Olivia, Régis	4-févr.-13	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Question de l'articulation entre l'étude et la démarche de programmation des fonds européens ; calendrier - Enjeu d'orienter les fonds vers l'opérationnalité, les travaux concrets, avec éventuellement des mesures d'accompagnement - Besoin d'un bilan concrets du volet études du CPER 2007-2013 (études BRGM, EID), et de la mise en perspective de projets opérationnels pour 2014-2020

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
		(Conseil Régional), Fabrice AUSCHER (DREAL), Benedicte GUERINEL (DREAL), Yann BALOUIN (BRGM), P. SABOUA (EID)				- Suite aux études CPER 2007-2013, devrait être produites en mars 2013 une évaluation de la vulnérabilité du littoral (cartographie) et des orientations de gestion
Suivi étude	Comité de suivi	Fabienne ELLUL (sous-préfète Littoral), Alex URBINO (SGAR), Julia JORDAN (DATAR), Fabrice AUSCHER (DREAL), Philippe BAUCHET (Conseil Régional), Bénédicte ROUX (Conseil Régional), Jean PARADIS (DIRECCTE), Franc BARREDA (DIRECCTE), Franck FREDEFON (DIRM MED)	Olivia, Régis	11-févr.-13	Réunion	- Intégration des enjeux de préservation de l'environnement - Question des transports - Coordination entre l'étude et la démarche de programmation Etat – Région - Perspectives pour la suite de la démarche - Question de la concertation au moment de l'approfondissement et de l'évaluation des projets d'actions
Gouvernance	PNR de la Narbonnaise	Alain BERGE, Directeur par interim du PNR	Nacima	19-févr.-13	Réunion	Plan Climat Energie Territoire porté conjointement PNRL et Agglomération de Narbonne : développement d'actions opérationnelles
Gouvernance	Député	Patrick VIGNAL, Député et Philippe CHERON, assistant parlementaire	Nacima	22-févr.-13	Réunion	Besoin, de sensibilisation, d'information des élus et des acteurs professionnels du littoral à l'égard de la mise en place des PPR
Gouvernance	DIRM MED	Franck FREDEFON	Régis	5-mars-13	Réunion	- Groupement de coopération scientifique mer et littoral - Mise en place d'une maison du littoral et de la mer - Renforcer les connaissances en ce qui concerne les interfaces mer/lagunes, notamment pour le milieu marin (lacunes constatées) et pour les approches écosystémiques et la contamination de la chaîne trophique - La stratégie nationale mer/littoral est déclinée en Méditerranée via un document stratégique de façade qui constituera la définition de la politique littorale et maritime intégrée. Le volet environnement de ce document stratégique de façade est le plan d'actions pour le milieu marin - Préservation des habitats et espèces marines
Innovation	URScop	Michel DUPOIRIEUX, directeur et Fatima BELLAREDJ, directrice département Innovation sociale	Olivia	6-mars-13	Réunion	- L'innovation sociale, un axe fort de la future Stratégie régionale de l'innovation (stratégie dite « 3S ») - Des dispositifs existants de soutien à l'innovation sociale : Incubateur (Alter'Incub) ; Coeptis (Ecole coopérative de management) ; REALIS (projet de pépinière d'entreprises de l'ESS) - Renforcement de l'écosystème de l'Innovation sociale existant (incubateur,

Enjeux	Organismes	Personnes contacts	Animation (équipe)	Date contact	mode	Projets émergents
						<p>école, pépinière)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des initiatives (projets et entreprises) dans le domaine de l'innovation sociale (URSCOP, Alter'Incub, REALIS, Transferts LR) - Financement des opérations dans le domaine de l'innovation sociale par des outils dédiés (Financements solidaires de l'Airdie) et par le renforcement des outils existants (Fonds Innovation Sociale d'OSEO) - Mise en place d'un Campus Innovation sociale (par des formations à l'innovation sociale en direction des conseillers entreprises et agents de développement, l'intégration de l'innovation sociale dans les formations existantes : Master, Sup de Co, etc.) - Organisation des rencontres internationales annuelles de l'innovation sociale
Tourisme, ports, plaisance	Conseil Régional	Elisabeth BARINCOU, Directrice du tourisme	Olivia	20-mars-13	Téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - La Région a soutenu l'expérimentation de la démarche Odyssea sur Gruissan, et sur le Grand Narbonne (en cours) - Structurer l'offre touristique autour des destinations portuaires selon un modèle économique novateur - Développer la plaisance - Faire émerger Sète comme une destination « croisières » incontournable - Elaboration d'une Charte « Sud de France Nautique » en partenariat entre la Région et L'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon (UVPLR) – Charte en cours de rédaction - Extension de ports de plaisance, notamment Sète - Développement de ports à sec et d'hivernage de bateau - Mise en service du nouveau terminal croisière à Sète
Suivi étude	Comité de suivi	Alex URBINO (SGAR), Marie-Claire WOUTS (SGAR), Philippe BAUCHET (Conseil Régional), Bénédicte ROUX (Conseil Régional), Murielle RIBOT (Conseil Régional), Jean-Louis VILLENEUVE (DREAL)	Olivia, Régis, Claude	20-mars-13	Réunion	Présentation et discussion des documents de restitution de l'étude
Gouvernance	IFREMER	Michel RIOU	Hélène		Information à l'occasion d'une autre action	Action en cours animée par l'Observatoire Océanologique de Banyuls et l'Ifremer pour la création d'un Réseau « Mer Littoral Ressources » à l'échelle de la Région Languedoc-Roussillon en vue de la création d'un Groupement de Coopération Scientifique (GCS) MER-LR. Pour l'instant celui-ci ne concerne que les équipes de sciences dures

GLOSSAIRE

CCIR	Chambre régionale du commerce et de l'industrie
CPER	Contrat de projet Etat-Région
CRPEM	Comité Régional Des Pêches et Eleveurs Marins
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DCSMM	Directive cadre stratégie pour le milieu marin
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRM	Direction interrégionale de la mer
DPM	Domaine public maritime
DPU	Droit de préemption urbain
DRAAF	Direction régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DREAL	Direction Régionale Environnement Aménagement Logement
EPF	Etablissement public foncier
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAM	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
HPA	Hôtellerie de plein air
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MIAL	Mission interministérielle d'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon
PAMM	Plan d'actions pour le milieu marin
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petite et moyenne entreprises
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
PPRL	Plan de prévention des risques littoraux
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRCAE	Schéma régional Climat, Air, Energie
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petite entreprise
UVPLR	Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon
ZAD	Zone d'aménagement différé